

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

D'autre part,

Représenté par Thibery DEVIMEX,
Ci-après désigné par « l'Etat » ;

L'Etat,

ET

D'autre part,

Représenté par Elodie DE GIOVANNI,
Ci-après désigné par « l'Etat » ;

L'Etat,

ET

D'une part,

Représenté par Frédéric SAUSET, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),
Ci-après désigné par ARCHE Agglo,

ARCHE Agglo

ENTRE

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire ARCHE Agglo

Le contrat constitue l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire ARCHE Agglo autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobilisent l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Reliance et de Transition Ecologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire qui sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

- Les CRIE's inscrivent dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
 - Dans le temps long en faveur d'un fôrgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Les contrats de relance et de transition écologique (C RTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrètes contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Article 1 - Objet du contrat

La transition économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la collectualisation, qui est aujourd’hui le mode de relation privilégié entre l’Etat et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRT). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l’ambition de simplifier et d’unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan Etat-région (CPR) renoués d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territoriales de l'Etat, dans le cadre d'un projet de territoire.

Ce territoire bénéficie d'un ensoleillement et d'un territoire propice au développement de vins d'excellence AOC Hermite et St Joseph. Il constitue depuis une grande étape de la Vallée de la Gastroonomie. Ses reliefs et paysages variés permettent de s'adonner à la pratique d'activités sportives et ludiques pour le plaisir des habitants et des touristes en séjour.

D'Ardèche en Hermite, de part et d'autre du Rhône, se situe à 1h de Lyon et 30 mn de la gare de Valence TGV. Bassin de vie attractif où Espaces urbains (Train en pleine nature).

Des entreprises de renommée internationale (Valrhona, Vuitton, Chaponier, Paul Saboulet Aime, Farava, Sodimac ...), et un riche tissu économique irriguent le territoire et valorisent les saveurs faire locaux.



Le territoire se constitue d'une unité urbaine principale au centre du territoire en Vallée du Rhône, et de deux bourgs structurants, pôles secondaires, en partie Ouest (St Félicien) et Est (St Donat sur l'Herbasse).

Le nouveau territoire a la particularité de se situer pour parties égales sur le département de l'Ardèche et sur celle la Drôme. Il s'agit d'un territoire rural sur le plateau Ardèchois à l'Ouest et sur la partie Drôme des Collines à l'Est du territoire. Le territoire reste néanmoins davantage marqué par la péri-urbanisation sous l'influence de Valence et Romans sur Isère, côté Est. C'est un territoire étendu d'Ouest en Est, il faut compter 62 km par la route pour rejoindre les deux communes aux extrémités Est et Ouest du territoire.

Cette Communauté d'Agglomération Drôme-Ardèchoise (26-07) est issue d'un regroupement en janvier 2014. Communautés de Communes : Pays de Saint-Félicien (07), et Pays de l'Herbasse (26), et de l'Hermite-Tourmonds (26-07), dont cette dernière était déjà issue d'un regroupement en janvier 2014.

ARCHE Agglo comprend 41 communes membres et regroupe 56 428 habitants.

Le territoire ARCHE Agglo et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

1.1. Présentation du territoire signataire

En terme de méthodologie, il est proposé que le plan climat constitue le socle du CRTE dans la première phase même calendrier et la révision du SCOT à mi-parcours pour une finalisation en juin 2022.

Il devra intégrer les problématiques du Plan Climat, de la Convention Territoriale Globale renouvelée dans le débat sur les priorités du Plan Climat et structurer autour du projet de territoire qui débute en juin 2021. Il sera au fur et à mesure complète et définitive la Convention Territoriale Globale renouvelée dans le débat sur les priorités du Plan Climat et structurer autour du projet de territoire qui débute en juin 2021.

En parallèle, les communes ont été sollicitées afin d'identifier les projets communaux susceptibles de pouvoir s'inscrire dans le cadre du CRTE.

En parallèle, les communes ont été sollicitées afin d'identifier les projets communaux susceptibles de pouvoir s'inscrire dans le cadre du CRTE.

Au cours du 1^{er} semestre 2021, le dialogue a été engagé avec les communes. Une délégation élue de l'exécutif et une équipe technique sont allés à la rencontre des 41 communes afin d'expliquer la démarche du projet de territoire.

Les étapes de co-construction

Vous trouverez en annexe n°1 des éléments d'observation du territoire issus de la plateforme en ligne de l'ANCT, en annexe n°4 des éléments du bilan écologique et en annexe n°5 le cahier des charges de l'évaluation et une équipe technique sont toutes à la disposition des 41 communes afin d'expliquer la démarche du projet de territoire.

Les signataires du présent contrat s'accordent pour considérer que le futur CRTE s'appuiera sur les conclusions d'un état des lieux social, économique, écologique et financier du territoire, complet et partagé.

Le volet concertation, observation et construction des indicateurs de suivi du programme sont au cœur de l'évaluation de ce projet de territoire. Un programme qui se voudra mesurer car il doit également prendre en compte les contraintes budgétaires auxquelles les collectivités sont confrontées tout en garantissant l'innovation et développement pour les années futures.

Le projet de territoire s'appuiera sur un plan de communication et de concertation efficace et sur la mise en cohérence du projet avec une stratégie financière et fiscale définie.

Cette instance composée de 4 collèges (citoyens, privés, associations et syndicats, institutions) va permettre aux habitants de participer pleinement au développement de leur territoire et améliorer l'efficacité de l'action publique. Cette volonté de coopération est encadrée avec le lancement du projet de territoire dans le même calendrier pour construire un projet concrète à l'échelle des 41 communes tout en tenant compte des politiques conduites par les partenaires, les attentes des entreprises, des citoyens et des territoires voisins.

Après un temps consacré à la fusion des intercommunalités, ARCHE Agglo se doit de réfléchir à la mise en place d'une gouvernance renouvelée avec les acteurs du territoire, les citoyens et les communes. Une charte collective viendra encadrer les rôles et les missions de chacun autour du projet de territoire défini de territoire.

ARCHE Agglo a fait le choix fin 2020 d'engager une démarche de projet de territoire. Ce premier doit permettre stratégique qui se déclinera en charte de territoire et en programme d'actions en 2022.

humains, techniques et financiers d'agir de l'agglomeration. Celui-ci aboutira fin 2021 par la définition de la des choix, des priorisations à partir d'une vision politique et de la prise en compte, impérative, des moyens

1.2. Diagnostic et projet de territoire ARCHE Agglo

Notre territoire est riche de sa diversité : agricole, paysagère, citoyenne, économique. Toutefois cette diversité est mise en danger par les dérèglements climatiques (sécheresses, inondations, baisse des débits du Rhône...). Pour relever le défi climatique, préserver l'environnement et la qualité de vie du territoire, la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo, EPCI de 41 communes et 56 000 habitants, située à l'interface entre deux départements (07-Ardèche et 26-Drôme), s'est officiellement engagée dans l'élaboration de son PCET par délibération du 11 octobre 2017. Elle a adopté son plan climat en juin 2020.

Défi n°1 autour de la transition écologique

Le Plan Climat Ambitionné d'atténuer les changements climatiques, de sy adapter, mais aussi d'améliorer le cadre de vie des citoyens de notre agglomération et d'engager la collectivité et ses agents dans une démarche concilier nos richesses. La notion d'équilibre entre les activités, la préservation de l'environnement et la valoriser nos richesses. C'est pour quoi le premier axe du CRTe se concentre sur l'adaptation de nos activités pour maintenir, enrichir et valoriser nos richesses. La notion d'équilibre entre les activités, la préservation de l'environnement et la conciliation des différents usages de l'eau, de l'air et du sol doivent être le socle de notre contractualisation.

Le Plan Climat Ambitionné d'atténuer les changements climatiques, de sy adapter, mais aussi d'améliorer le cadre de vie des citoyens de notre agglomération et d'engager la collectivité et ses agents dans une démarche d'exemplarité. Promouvoir les économies d'énergie, et les énergies renouvelables au sein de l'habitat privée et des bâtiments publics, garantir l'accès à des lots de friches, développer la filière solaire, la filière hydrogène en commun, les modes doux et les usages collectifs de la voirie sera particulièrement recherchée en lien avec En termes de mobilité notamment, la complémentarité entre les modes de déplacement comme les transports en commun, les modes doux et les usages collectifs de la voirie sera particulièrement recherchée en lien avec En termes de mobilité notamment, la complémentarité entre les modes de déplacement comme les transports

Après avoir posé les bases d'une stratégie en matière alimentaire, ARCHE Agglo et Rhône Crossol ont souhaité se réunir pour porter une candidature commune d'un PAT sur les volets approvisionnement bio et local de la restauration collective, promotion et développement des circuits courts et la sensibilisation à une alimentation saine, locale et durable.

La transition écologique s'est aussi sur la préservation des espaces naturels. 7 Espaces naturels sensibles repartis sur le territoire bénéficient d'actions de sensibilisation et de préservation pour un aménagement équilibré et durable de notre territoire.

Avec l'augmentation des épisodes cevénols liés aux changements climatiques, ARCHE Agglo consacre un budget conséquent à la prévention des inondations et à la protection des biens et des personnes.

La centralité et les bourgs-centres concentrent un panier de services de haute qualité (commerce, santé, éducation, enfance, jeunesse..) et rayonnent sur les communes rurales alentour.

Défi n°2 autour de la cohésion sociale

Le territoire déploie une politique enracinée jeuneesse attractive pour les familles (RAM sectorisé en 4 points du territoire, 11 crèches en région, 4 Relais d'Assistance maternelle, 2 écoles de musique, 2 ALSH et 12 enrestion associative (660 places), LISA, un lieu d'information mobile seniors autonome).

Une réflexion est en cours autour d'une prise de compétence en matière de politique culturelle et sportive mais la collectivité s'est déjà engagée dans des actions concrètes visant à satisfaire la population locale.

La centralité et les bourgs-centres concentrent un panier de services de haute qualité (commerce, santé, éducation, enfance, jeunesse..) et rayonnent sur les communes rurales alentour.

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en appuyant sur le PCET enrichi des actions relatives aux

Article 3 – Les orientations stratégiques

La stratégie du projet de territoire sera finalisée début 2022 avec une charte de territoire portée par les différents acteurs impliqués.

Le tourisme de proximité constitue un axe fort de notre développement. Ce territoire compatible, plus de 3.5 millions de nuitées touristiques à l'année. Notre clientèle est en partie issue des grands bassins émetteurs de clinetèle comme Lyon, Grenoble... Aussi, de grands projets nous attendent comme « Champs 2025 », projet ambitieux de développement vertueux des activités autour de la base de loisir et du camping situé à St Donat que Pole d'excellence pleine nature.

Sur l'Herbasse, capitaliser sur la marquise Vallée de la Gastromomie et développer notre reconnaissance en tant qu'un véritable pôle d'excellence gastronomique. Nous avons également misé sur la gastronomie et la culture en créant la marque « GASTROVALLÉE ». Le territoire possède de nombreux atouts pour développer cette gastronomie : la présence d'un riche patrimoine historique et culturel, la qualité des produits locaux et la proximité de grands marchés (Lyon, Paris, etc.). De plus, le territoire dispose d'une forte tradition culinaire, notamment la cuisine provençale et méditerranéenne. Nous souhaitons développer ce secteur en attirant de nouveaux professionnels et en renforçant les liens entre les acteurs locaux et internationaux.

De fait, nous souhaitons développer le tourisme durable en mettant en place des infrastructures adaptées au tourisme durable, telles que les éco-hôtels et les gîtes. Nous voulons également promouvoir les activités sportives et culturelles, tout en respectant l'environnement et en favorisant l'accès à la nature.

Ensuite, nous souhaitons développer l'agriculture biologique et l'économie circulaire, en鼓励ing les agriculteurs locaux à produire des produits bio et durables. Nous voulons également développer l'industrie locale, en soutenant les entreprises locales et en favorisant l'innovation et la recherche.

Enfin, nous souhaitons améliorer la qualité de vie des habitants en développant les infrastructures de transport et en améliorant les services publics. Nous voulons également promouvoir l'insertion sociale et professionnelle, en favorisant l'accès à l'emploi et en renforçant les liens entre les acteurs locaux et externes. Nous souhaitons également développer les activités culturelles et artistiques, tout en respectant l'héritage local et en encourageant la création d'œuvres originales.

En conclusion, notre stratégie de territoire est basée sur l'écologie, l'économie et la culture. Nous voulons développer un territoire durable, compatible avec les besoins futurs et respectueux de l'environnement. Nous souhaitons également renforcer les liens entre les acteurs locaux et externes, tout en respectant l'héritage local et en encourageant la création d'œuvres originales.

- Axe 1 : Maintenir enrichir et valoriser la diversité du territoire dans un contexte de changement climatique complète aménée durant le déroulement du projet de territoire.
- Les 4 principales orientations stratégiques et la déclinaison en objectifs stratégiques pourront être thématiques présentées dans le CTE approuvé en date du 22 juin 2020 :
- OS1 : Préserver la qualité et la diversité des productions agricoles
 - OS2 : Valoriser les richesses naturelles du territoire
 - OS3 : Impliquer tous les acteurs du territoire dans la préservation et le partage de la ressource en eau et améliorer la résilience du territoire face aux risques naturels
 - OS4 : Aménager le territoire et créer des offres de mobilité alternatives
 - OS5 : Soutenir les citoyens dans la rénovation énergétique et lutter contre l'habitat indigine
 - OS6 : mettre en œuvre une politique d'accès au numérique
 - OS7 : Garantir une offre de service de qualité pour l'ensemble des publics (petite enfance, jeunesse et seniors)
 - OS8 : Observer et compléter l'offre de santé sur le territoire
 - Axe 3 : Rechercher un développement plus équilibré et durable du territoire
 - OS9 : Créer des lieux de proximité et de solidarité dans les centres-bourgs du territoire
 - OS10 : Soutenir les commerces de centre-ville
 - OS11 : Accompagner les acteurs touristiques à la transition écologique
 - OS12 : Accompagner le développement des entreprises et contribuer à la relocalisation de l'emploi sur le territoire
 - OS13 : Soutenir le développement d'une économie circulaire à travers la gestion des déchets et veiller au développement équitable des déchetteries sur le territoire
 - OS14 : Soutenir un aménagement équilibré et préserve le foncier
 - Axe 4 : Développer les énergies positives du territoire OS15 : Mobiliser les acteurs autour d'un projet territorial et partagé de transition écologique
 - OS16 : Instaurer une obligation de production ENR sur les bâtiments industriels/ sur les nouvelles zones d'activités
 - OS17 : Soutenir le développement de filières de production de chaleur et de gaz renouvelables
 - OS18 : Accompagner l'émergence de projets collectifs et communaux visant à accélérer le développement des énergies renouvelables
- Vous trouverez en annexe n°2 un tableau synthétique des orientations stratégiques avec une première déclinaison des projets.
- En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avancer.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	<ul style="list-style-type: none"> - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE PROGRAMME Petites Villes de demain engagé sur les communes de Tournoy sur Rhône et de St Donat sur L'Herbasse
ECONOMIE	<ul style="list-style-type: none"> - Le programme Territoriales d'industrie duquel relève l'intercommunalité ARCHE Agglo - FISAC (2019-2021)
SOCIAL	<ul style="list-style-type: none"> - Le renouvellement de la convention territoriale globale signée avec les CAF 26 et 07 en cours d'actualisation - Le contrat local de santé signé avec l'Agence régionale de santé,
TRANSPORTATION ECOLOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - Le contrat de transition écologique (CTE) à l'échelle du Département de l'Ardèche - Le programme Territoriale 100% NRR duquel relève l'intercommunalité - Les contrats signés avec le Conseil régional : le programme TEPOS, SPPEH - Programme d'Actions de Préventions des Inondations (2019-2024) - PTGE et SAGE pour la protection de l'eau - Les contrats signés avec les conseils départementaux 26 et 07 : ENS.
ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Le programme Alimentaire Territorial - Les contrats signés avec le Conseil régional : le programme TEPOS, SPPEH - Le programme Territoriale 100% NRR duquel relève l'intercommunalité - Le contrat de transition écologique (CTE) à l'échelle du Département de l'Ardèche - Le programme Territoriale globale signée avec les CAF 26 et 07 en cours d'actualisation - Le contrat local de santé signé avec l'Agence régionale de santé,
DEVELOPPEMENT LOCAL	<ul style="list-style-type: none"> - Les contrats signés dans le cadre de la programmation des fonds européens, programme LEADER - Les contrats signés dans le cadre de la programmation LEADER 2014-2020

Les programmes d'actions concrètes :

4.1. Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en projets de la collectivité et des acteurs territoriaux. La liste des projets est donnée à titre indicatif dans l'annexe n°3, elle n'a aucune valeur contractuelle.

- Plutôt que de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (ANCT), Cerema, Ademe...), la Banque des territoires..., services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAsUe, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivie et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat.
 - L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.
 - Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.
 - Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :
 - Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
 - Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTÉ ;
 - Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

ARCHE Agglo sollicite également une aide financière auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'élaboration du projet de territoire.

Dans le cadre de l'élaboration de son projet de territoire et du volet CITE, LANC'T accompagne d'ores et déjà ARCHE Agglo dans le cadre d'une aide forfaitaire.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

4.3. Les actions de coopération interterritoriale

Les actions du C RTE évolueront au fur et à mesure de l'élaboration du projet de territoire. Elles sont recensées dans le cadre de l'annexe n°3.

4.2. Validation des actions

6.3. L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Confirement à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (associations, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...), afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un-e directeur.trice responsable du pilotage du territoire et de mobiliser les moyens bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fé de projet pourra être assuré par l'Etat.

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fé de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un-e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter une cheffe de projet, responsable d'animier l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assiste-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire ARCHE Agglo assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels, ils sont à mobiliser suivant les fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement dispositiifs et dispositifs propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui sont inscrits sont des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les financements s'efforcent d'instaurer dans les meilleures délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à appuyer leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

Article 6 - Engagements des partenaires

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, appuiera son concours aux actions visées par le CTE, il pourra être associé au fur et à mesure de l'élaboration du projet de territoire.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets. La Région et le Département pourront être intégrer dans le contrat CTE via la signature d'un avenant.

La Région en qualité de chef de file des politiques de transports, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, appuiera son concours aux actions visées par le CRT, elle pourra être associée au fur et à mesure de l'élaboration du projet de territoire.

Elle s'engagera à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRT ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

6.4. Autres partenaires : Engagements de la Région et du Département

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'état peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Renovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

- L'ADEME peut appuyer un contrat à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réservoir), des indicateurs et d'évaluation.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobilisent notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

L'Etat s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

L'état s'engage à optimiser les processus d'instarction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du C.R.E.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'appui d'experts techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CTE.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à particulier voirie intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Les représentants de l'état et des collectivités territoriales portent ces métiers en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les différents financeurs instruiront dans les meilleures délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut-être saisie dans la plateforme informationnelle dédiée.

- Des crédits valorisés (rappeles des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des crédits contractuels (nouveaux engagements) ;
- Des crédits du plan France Relance ;
- Des contrats de financement pour les montants :

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

6.6. Maquette financière

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la mobilisation de la population citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaire à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

- Se renvoyer au moins deux fois par an pour :
 - Véiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers,
 - analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
 - Etablier et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CTE ;
 - Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
 - Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
 - Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
 - Étudier et statuer sur les évolutions des fiches actions.

- Liste des membres :
 - Le Directeur des services ARCHE Agglo
 - La DGA
 - La Charge de mission développement local
 - Membres du Comité de Direction d'Arche Agglo
 - Les services de l'Etat : Référant ANCt et DDT
 - Les partenaires identifiés dans le cadre de la démarche de territoire

Le comité technique mis en place dans le cadre du projet de territoire sera également mobilisé pour le CRET.

les décisions.

7.2. Le comité technique

1.2. Le comité technique

- Siegera au moins une fois par an pour :
 - Valider l'évaluation annuelle du CTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CTE ;
 - Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
 - Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
 - Décider d'éventuelles mesures de rectifications.

cosignatories.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services d'ARCHE Agglo, des services de l'Etat, de l'ADME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTÉ, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont

territoire ou son représentant.

7.1. Le comité de pilotage

nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complète au cours de l'exécution du contrat par des indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur les résultats suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Le CEREMA pourra appuyer des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il sera rendu régulièrement devant le comité technique et une fois par an devant le comité de pilotage. Il sera rendu régulièrement devant le comité technique et une fois par an devant le comité de pilotage.

A terme, la plateforme CRTE pourra être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'Etat, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. À l'issue de cette réunion, le comité technique détermine les besoins.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Le Préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le Comité Local de Cohésion des territoires.

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
 - Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.
- Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :
- 7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets



D'ARDÈCHE EN HERMITAGE

A blue ink signature consisting of two intersecting diagonal lines forming an 'X' shape.

M. Frédéric SAUSSET

Le Président
Pour la Communauté d'Agglomération Arché Agglo

A blue ink signature consisting of several curved, overlapping lines.

Mme. Elodie DE GIOVANNI

Le Préfet
Pour la Préfecture de la Drôme

A blue ink signature consisting of two vertical, slightly curved lines.

M. Thierry DEVIMIEUX

Le Préfet
Pour la Préfecture de l'ArdècheLe Préfet
Pour la Préfecture de la Drôme

Signé à Mauves, le

Les événuelles litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Lyon (Palais des juridictions administratives - 184, rue Duguesclin 69 433 LYON CEDEX 03).

Article 13 – Traitement des litiges

peut être mis fin au présent contrat.

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTÉ et après avis favorable du comité de pilotage, il

Article 12 - Réstitution du CRTÉ

d'une évolution de son permètre ou du nombre d'actions.

entre toutes les parties signataires du CRTÉ et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors de l'évolution du corps du CRTÉ et ses annexes peuvent être modifiées par avenir d'un commun accord

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTÉ

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La durée de ce contrat est de six ans.

L'entrée en vigueur du CRTÉ est effective à la date de signature du présent contrat.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTÉ

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Eléments d’observation – source ANCt

Annexe 2 – Orientations stratégiques

Annexe 3 – tableau des projets de l’Agglomération et des communes (à titre indicatif)

Annexe 4 – tableau « bilan écologique »

Annexe 5 – Cahier des charges projet de Territoire ARCHÉ Agglo

CRTE ARCHE Agglo - Annexe 1 tableau stratégie et fiches projets

Référence Enjeux	Descriptif de l'action	Maître d'ouvrage	Calendrier prévisionnel de l'opération	Budget Prévisionnel € HT	Partenaires
AXE 1 – MAINTENIR, ENRICHIR ET VALORISER LA DIVERSITE DU TERRITOIRE DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE					
Objectif stratégique 1 : Préserver la qualité et la diversité des productions agricoles					
Fiche projet	Programme Alimentaire Territoriale 2021, réponse l'appel à projet Programme National Alimentaire « France Relance »	ARCHE Agglo et CC Rhône Crussol	2020 à 2023	188 K€ (127 K€ dépenses externalisées + 61 K€ frais salaire)	Etat (DRAAF) + ch Agri..
Fiche projet	PAT Volet investissement / dév de régie agricole..	ARCHE et les communes			
Fiche projet	Développement bio ?				
Objectif stratégique 2 : Valoriser les richesses naturelles du territoire					
Fiche projet	Gestion des espaces naturels sensibles (7 sites ENS et 3 sites Natura 2000) <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance, suivi et préservation - Accueil du public, sensibilisation, communication 	ARCHE Agglo	2020 à 2026		Département 07 et 26
Objectif stratégique 3 : Impliquer tous les acteurs du territoire dans la préservation et le partage de la ressource en eau et améliorer la résilience du territoire face aux risques naturels					
Fiche projet	Réfection d'ouvrages pour la protection des biens et des personnes (Digues du Colombier, le Torras, digue du Rhône/Torras, veaune/Bouterne) dans le cadre compétence GEMAPI	ARCHE Agglo	2021 à 2026	11 M€	Etat Fond Barnier
Fiche projet	Amélioration des réseaux d'assainissement et eaux pluviales, et STEP	ARCHE Agglo	2021 à 2023	12.5 M€	Agence de l'eau

CRTE ARCHE Agglo - Annexe 1 tableau stratégie et fiches projets

Référence Enjeux	Descriptif de l'action	Maître d'ouvrage	Calendrier prévisionnel de l'opération	Budget Prévisionnel € HT	Partenaires
AXE 2 – AMELIORER LE QUOTIDIEN DES HABITANTS					
Objectif stratégique 4 : Aménager le territoire et créer des offres de mobilités alternatives					
Fiche projet	Aménagement voies vertes (liaison Train de l'Ardèche (en cours) et liaison Glun Chateaubourg) et aire de co voiturage	ARCHE Agglo	2021-2023	1.5 M€	CC Rhône Crussol, Etat, Département 07, Région
Fiche projet	Aménagements cyclables centres bourgs et aires de co voiturage	COMMUNES	2021-2026	Voir tableau détaillé des projets	Attente schéma cyclable AA fin 2021
Fiche projet	Investissement et fonctionnement suite à la réalisation schéma cyclable	ARCHE Agglo et les communes	2022-2026		Attente schéma cyclable AA fin 2021
Objectif stratégique 5 : Soutenir les citoyens dans la rénovation énergétique et lutter contre l'habitat indigne					
Fiche projet	OPAH-RU – Recyclage de friches îlots dégradés de l'OPAH-RU/ Acquisition, démolition et requalification urbaine d'ilôts inclus dans les périmètres d'OPAH-Ru des communes de Saint-Félicien, Tournon et Tain, sur la durée de l'OPAH (2020-2025)	ARCHE Agglo et les communes	2020-2025	0.9 M€	
Fiche projet	Mettre en place guichet unique - SPPEH	ARCHE Agglo			

CRTE ARCHE Agglo - Annexe 1 tableau stratégie et fiches projets

Référence Enjeux	Descriptif de l'action	Maître d'ouvrage	Calendrier prévisionnel de l'opération	Budget Prévisionnel € HT	Partenaires
Objectif stratégique 6 : Mettre en œuvre une politique d'accès au numérique					
Fiche projet	Plan de numérisation des TPE et PME-stratégie digitale	ARCHE Agglo	2022	80K€	
Fiche projet					Voir
Objectif stratégique 7 : Garantir une offre de service de qualité pour l'ensemble des publics (petite enfance, jeunesse et seniors)					
CTG en cours de révision					
Fiche projet	Etude d'opportunité et réalisation de 3 Maisons France Services	ARCHE Agglo	2021-2022	150K €	Caisse Dépôts, Com de St Félicien, CAF, Ministères de l'Intérieur, de la justice, des Finances Publiques, Caisse nationale d'Assurance maladie, Caisse nationale d'Assurance vieillesse, Mutualité sociale agricole, Pôle emploi, La Poste.
Fiche projet	Elaboration de la CTG avec les 2 CAF 26 et 07	ARCHE Agglo	2021-2022	Pour mémoire	2 CAF et ensemble des partenaires sociaux
Fiche projet	AMO Lecture publique -SERL	Programmation	2021-2022	145 K€	DRAC
Fiche projet	Réalisation de 3 médiathèques sur le territoire	ARCHE Agglo	2022-2026	5.4 M€	Communes, DRAC Départements
Fiche projet	Réalisation équipements sportifs (gymnase, city stade..)	Communes	2022-2026		
Fiche projet	Aménagement et modernisation des ALSH	ARCHE Agglo et les communes	2022-2026		
Objectif stratégique 8 : Observer et compléter l'offre de santé sur le territoire					
Fiche projet	Réalisation d'un diagnostic de l'offre de santé et développement de maisons de santé	ARCHE Agglo et les communes	2021-2022		ARS

CRTE ARCHE Agglo - Annexe 1 tableau stratégie et fiches projets

Référence Enjeux	Descriptif de l'action	Maître d'ouvrage	Calendrier prévisionnel de l'opération	Budget Prévisionnel € HT	Partenaires
AXE 3 – RECHERCHER UN DEVELOPPEMENT PLUS EQUILIBRE ET DURABLE DU TERRITOIRE					
Objectif stratégique 9 : Créer des lieux de proximité et de solidarité dans les centres-bourgs du territoire					
Fiche projet	Mailler le territoire en espace tiers-lieu/co –working (Pont d'Isère, Tain l'Hermitage et St Donat)	ARCHE Agglo	2021-2022	0.24 M€	Lieu à définir/ étude espace tiers lieux en 2019
Objectif stratégique 10 : Soutenir les commerces de centre-ville					
Fiche projet	Petites Villes de Demain	ARCHE Agglo et les communes			Tournon et St Donat sur l'Herbasse
Fiche projet	Suite du programme FISAC (maintien et développement des commerces)	ARCHE Agglo	2022-2024 ?	Demande enveloppe complémentaire	
Objectif stratégique 11 : Accompagner les acteurs touristiques à la transition écologique					
Fiche projet	Projet Champs 2025, projet global de modernisation et de développement de l'équipement touristique (base de loisir et camping) / projet développement durable	ARCHE Agglo	2021-2025	4 M€	SDE, Région, Département, Etat..
Fiche projet	Soutenir la création d'entreprise sur le volet sport de pleine nature (nouvelles activités)	ARCHE Agglo, entreprises,..	2022-2026		Pôle excellence pleine nature (Région)/ schéma des APN en cours de finalisation

CRTE ARCHE Agglo - Annexe 1 tableau stratégie et fiches projets

Référence Enjeux	Descriptif de l'action	Maître d'ouvrage	Calendrier prévisionnel de l'opération	Budget Prévisionnel € HT	Partenaires
Objectif stratégique 12 : Accompagner le développement des entreprises et contribuer à la relocalisation de l'emploi sur le territoire					
Fiche projet	Soutien à l'implantation d'entreprises (ex : LVMH)	ARCHE Agglo	2021-2026		Etat
Fiche projet	Requalification des ZAE	ARCHE Agglo	2021-2026	6 M€	
Fiche projet	Aménagement de locaux pour le développement d'activités de service dans les villages (pôles médicaux, commerces..)/ accueil de nouvelles populations	ARCHE et les Communes	2022-2026		
Objectif stratégique 13 : Soutenir le développement d'une économie circulaire à travers la gestion des déchets et veiller au développement équilibré de déchetteries sur le territoire					
Fiche projet	Création de deux déchetteries (plateau ardéchois) et modernisation de trois déchetteries (St Donat/Colombier le vieux et Tournon)	ARCHE Agglo	2021-2023	2.4 M€	Etat, Région ?
Objectif stratégique 14 : Soutenir un aménagement équilibré et préservé le foncier					
Fiche projet	Réhabilitation de la friche ITDT (démolition, dépollution et aménagement)	ARCHE Agglo	2021-2023	7.3 M€	EPORA, Etat, Région, Département 07, Europe...
Fiche projet	Réhabilitation de bâtiments visant à la redynamisation des centres-bourg par le développement de nouvelles activités ou de services (ex : réhabilitation chapelle St Félicien valorisée en lieu culturel)	communes	2021-2025		

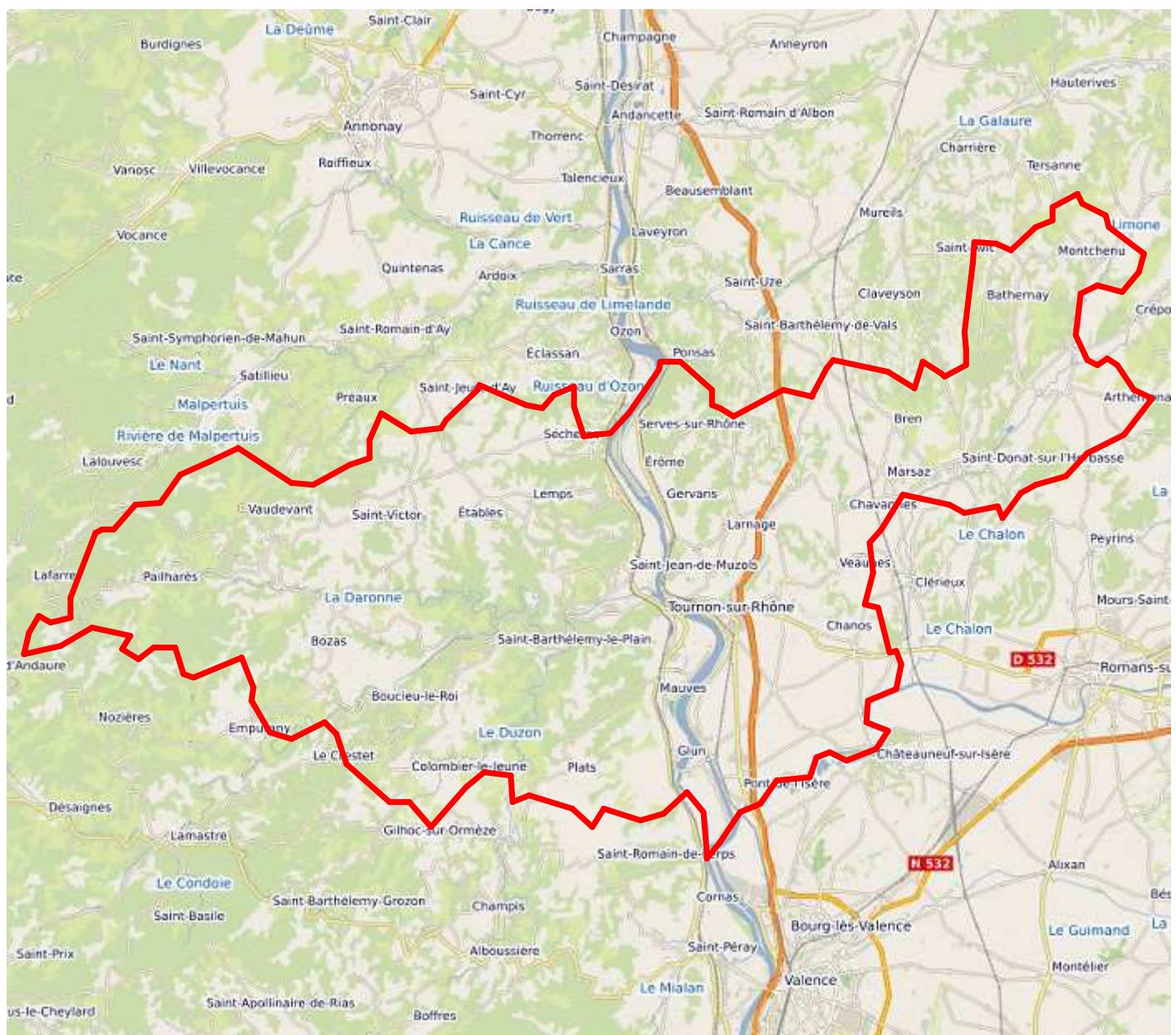
CRTE ARCHE Agglo - Annexe 1 tableau stratégie et fiches projets

Référence Enjeux	Descriptif de l'action	Maître d'ouvrage	Calendrier prévisionnel de l'opération	Budget Prévisionnel € HT	Partenaires
AXE STRATEGIQUE 4 : DEVELOPPER LES ENERGIES POSITIVES DU TERRITOIRE					
Objectif stratégique 15 : Mobiliser les acteurs autour d'un projet territorial et partagé de transition écologique					
Fiche projet	Piloter, animer et sensibiliser le grand public aux enjeux énergie, climat, mobilités/ actions défi famille et animation grand public	ARCHE Agglo			
Fiche projet	Piloter, animer et sensibiliser la jeunesse aux enjeux énergie, climat, mobilités – Action de sensibilisation scolaires dans le domaine des déchets/ gestion de l'eau/ mobilités...	ARCHE Agglo	2020_2026		Sytrad, LPO, Savoir rouler...recherche de financements
Objectif stratégique 16: Instaurer une obligation de production ENR sur les bâtiments industriels/sur les nouvelles zones d'activités					
Fiche projet					
Objectif stratégique 17 : Soutenir le développement de filières de production de chaleur et de gaz renouvelables					
Fiche projet	Aider à l'émergence de projet de méthanisation et accompagner la structuration de la filière bois				
Objectif stratégique 18 : Accompagner l'émergence de projets collectifs et communaux visant à accélérer le développement des énergies renouvelables					
Fichet projet	Projets collectifs (centrale villageoise, méthanisation..)	ARCHE Agglo, communes, entreprises..	2022-2026		
Fichet projet	Projets au sein des communes (installation d'ombrières, panneaux photovoltaïques, végétalisation..)	Communes	2022-2026		
Fiche projet	Action de sensibilisation (sensibilisation, jardins partagés..)	Communes			

Zone d'étude CA Arche Agglo (epci (2020)), comparée avec France

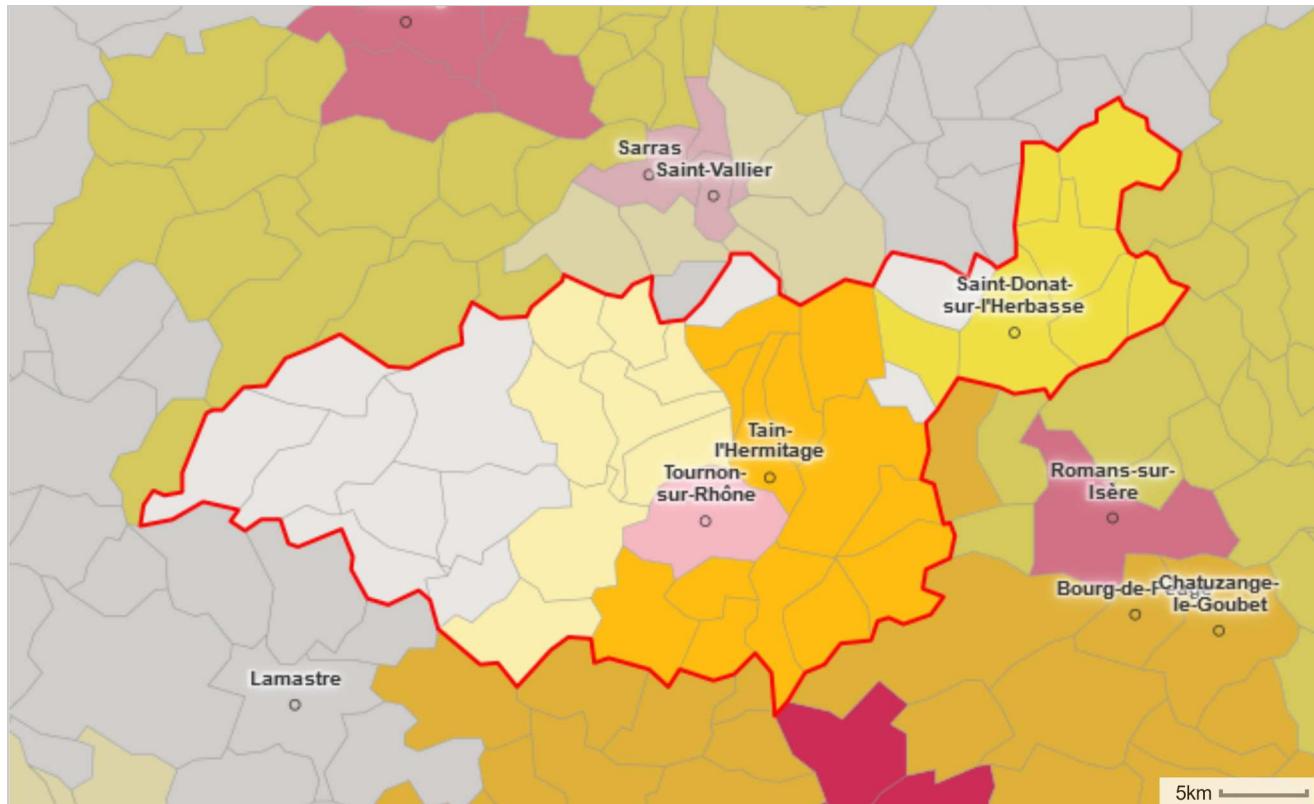
CHIFFRES CLÉS

Carte de présentation



Zone d'étude **CA Arche Agglo (epci (2020))**, comparée avec **France****CHIFFRES CLÉS - ESPACES URBAINS, ESPACES RURAUX, COMMENT ME SITUER ?****Une approche fonctionnelle des territoires : le zonage en Aires d'attraction des villes (AAV)****Quelle insertion de mon territoire dans le zonage en AAV ?**

CA Arche Agglo



- Commune appartenant à un pôle de 700 000 habitants ou plus (507) ■ Commune appartenant à la couronne d'un pôle de 700 000 habitants
- Commune appartenant à un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants (236) ■ Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants

Source : Insee, 2020, géographie au 1er janvier 2020

Comment se répartissent la(les) commune(s) entre les différentes catégories du zonage en AAV ?

Catégorie	Nombre		%	
	CA Arche Agglo	France	CA Arche Agglo	France
Commune appartenant à un pôle de 700 000 habitants ou plus	0	507	0,0	1,4
Commune appartenant à la couronne d'un pôle de 700 000 habitants ou plus	0	4 155	0,0	11,9
Commune appartenant à un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants	0	231	0,0	0,7
Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants	14	5 467	34,1	15,6
Commune appartenant à un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants	0	236	0,0	0,7
Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants	7	7 588	17,1	21,7
Commune appartenant à un pôle de moins de 50 000 habitants	1	771	2,4	2,2
Commune appartenant à la couronne d'un pôle de moins de 50 000 habitants	8	7 081	19,5	20,2
Commune isolée hors influence des pôles	11	8 932	26,8	25,5
Total	41	34 968	100,0	100,0

Source : Insee, 2010, géographie au 1er janvier 2020

Comprendre les Aires d'attraction des villes

L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'**un seul tenant et sans enclave**, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail.

Zone d'étude CA Arche Agglo (epci (2020)), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - ESPACES URBAINS, ESPACES RURAUX, COMMENT ME SITUER ?

L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Une aire est composée d'un **pôle** défini à partir de critères de population et d'emploi et d'une **couronne** constituée des communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre. Si un pôle envoie au moins 15 % de ses actifs travailler dans un autre pôle de même niveau, les deux pôles sont associés et forment ensemble le cœur d'une aire d'attraction.

Cette approche fonctionnelle de la ville permet d'étudier les disparités territoriales selon deux dimensions : la taille de l'aire et la distinction entre centre et périphérie.

Les **pôles sont définis principalement à partir de critères de densité et de population totale**, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles.

Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne de l'aire d'attraction du pôle.

Les communes n'appartenant ni à un pôle ni à une couronne sont appelées communes hors attraction des villes.

Les aires sont classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire. Les seuils retenus sont : Paris, 700 000 habitants, 200 000 habitants et 50 000 habitants. Les aires dont le pôle est situé à l'étranger sont classées dans la catégorie correspondant à leur population totale (française et étrangère).

Le zonage en aires d'attraction des villes (ZAAV) 2020 se substitue au zonage en aires urbaines (ZAU) de 2010.

[**Pour en savoir plus sur la constitution des AAV 2020**](#)

Une approche morphologique des territoires : la grille communale de densité

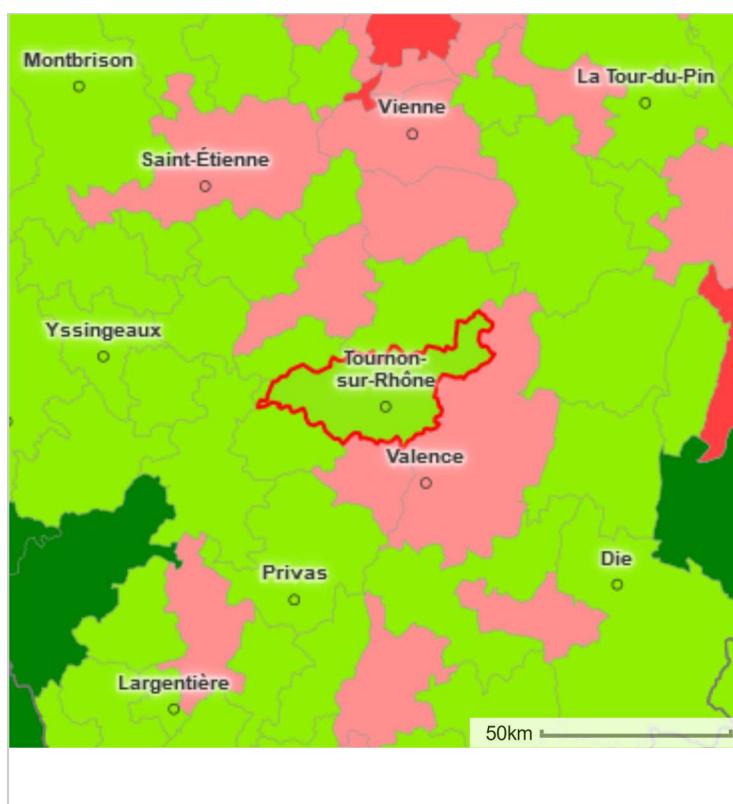
Une approche morphologique des territoires : la grille communale de densité

CA Arche Agglo

Quelle ventilation entre les différentes catégories de la grille communale de densité ?

Catégorie	Nombre		%	
	CA Arche Agglo	CA France	CA Arche Agglo	CA France
Espaces densément peuplés	0	774	0,0	2,2
Espaces de densité intermédiaire	7	3 419	17,1	9,8
Espaces peu denses	33	18 763	80,5	53,7
Espaces très peu denses	1	12 012	2,4	34,4
Total	41	34 968	100,0	100,0

Source : Insee, 2020



Espaces densément peuplés (74) Espaces de densité intermédiaire

Espaces peu denses (840) Espaces très peu denses (84)

Source : Insee, 2020

Pour prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace, la grille communale de densité s'appuie sur la

Zone d'étude **CA Arche Agglo (epci (2020))**, comparée avec **France****CHIFFRES CLÉS - ESPACES URBAINS, ESPACES RURAUX, COMMENT ME SITUER ?**

distribution de la population à l'intérieur de la commune en découplant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté. Elle repère ainsi des zones agglomérées. C'est l'importance de ces zones agglomérées au sein des communes qui va permettre de les caractériser (et non la densité communale habituelle).

Cette classification reprend les travaux d'Eurostat, adaptés au contexte français par l'Insee en introduisant une finesse supplémentaire pour les territoires faiblement peuplés, plus fréquents en France que dans d'autres pays européens. Cette typologie distingue les communes en fonction de leur degré d'urbanisation et les classe selon quatre degrés de densité. A partir de carreaux de 1 km de côté, on forme des **mailles urbaines**, agrégations de carreaux contigus qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 300 habitants par km² et un minimum de 5 000 habitants après agrégation. Pour définir l'urbain dense, on forme ensuite des **mailles urbaines denses** qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 1 500 habitants par km² et un minimum de 50 000 habitants après agrégation. Cette typologie européenne est complétée par la définition de **mailles peu denses** qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 25 habitants au km² et un minimum de 3 000 habitants après agrégation. Les autres carreaux sont considérés comme **très peu denses**. Chaque commune (ou ensemble supra-communal) est ensuite classée selon la part majoritaire de sa population vivant dans l'un des 4 types de carreaux. La typologie de l'Insee complète ainsi la nomenclature européenne avec quatre niveaux de densité :

- **les communes densément peuplées** ;
- **les communes de densité intermédiaire** ;
- **les communes peu denses** ;
- **les communes très peu denses**

[Pour en savoir plus sur la grille communale de densité](#)

Zone d'étude **CA Arche Agglo (epci (2020))**, comparée avec **France**

CHIFFRES CLÉS - QUELLE ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS ?

Comment se structurent les dynamiques démographiques ?

Nombre d'habitants

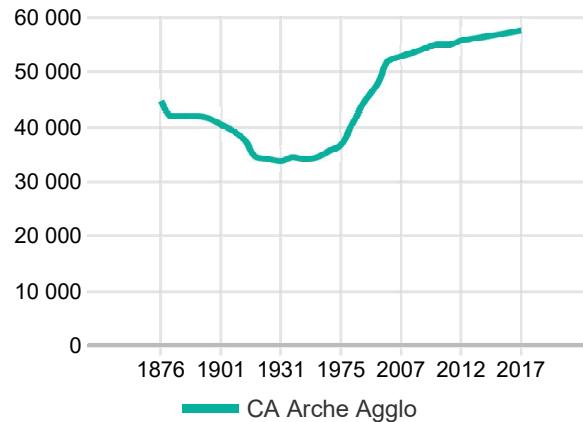
Combien d'habitants aujourd'hui ? Quelle est la densité de population ?

Indicateurs	CA Arche Agglo	France
Population au dernier recensement (habitants)	57 427	66 524 339
Densité de population (habitants au km ²)	115,3	105,1

Source : Insee, RP - 2017

La population de 1876 à nos jours

Comment a évolué le peuplement de mon territoire sur le temps long ?



Source : Insee, RP 1876-2017

Comment se structurent les dynamiques démographiques ?

Gains/perdes de population

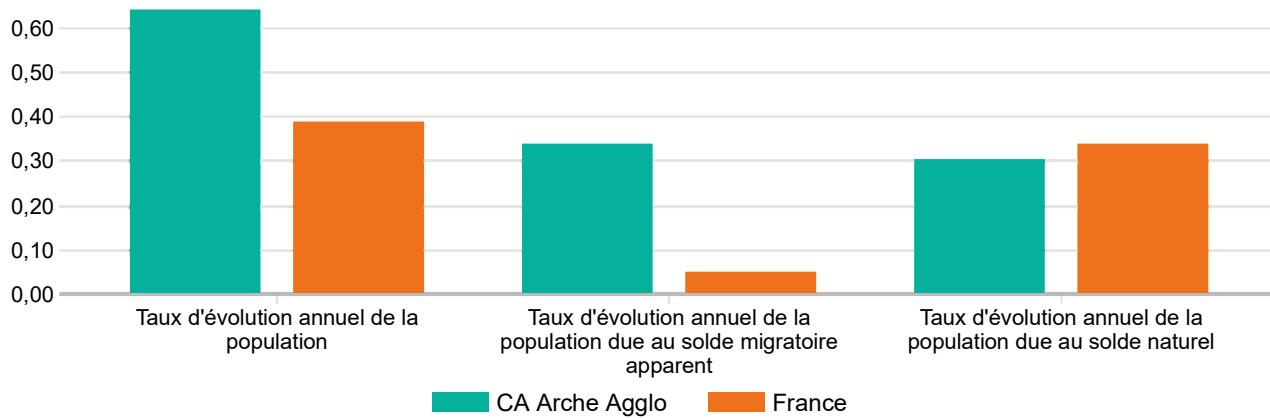
Combien d'habitants mon territoire a-t-il gagné ou perdu ? Est-ce lié au solde naturel et/ou au solde migratoire ?

Indicateurs	CA Arche Agglo	France
Variation annuelle de la population (habitants)	361	256 620
Variation annuelle de la population due au solde migratoire apparent (habitants)	190	31 766
Variation annuelle de la population due au solde naturel (habitants)	171	224 854

Source : Insee, RP - 2012-2017

Dynamiques naturelles et migratoires

Quels déterminants de la croissance démographique par rapport à d'autres espaces ?

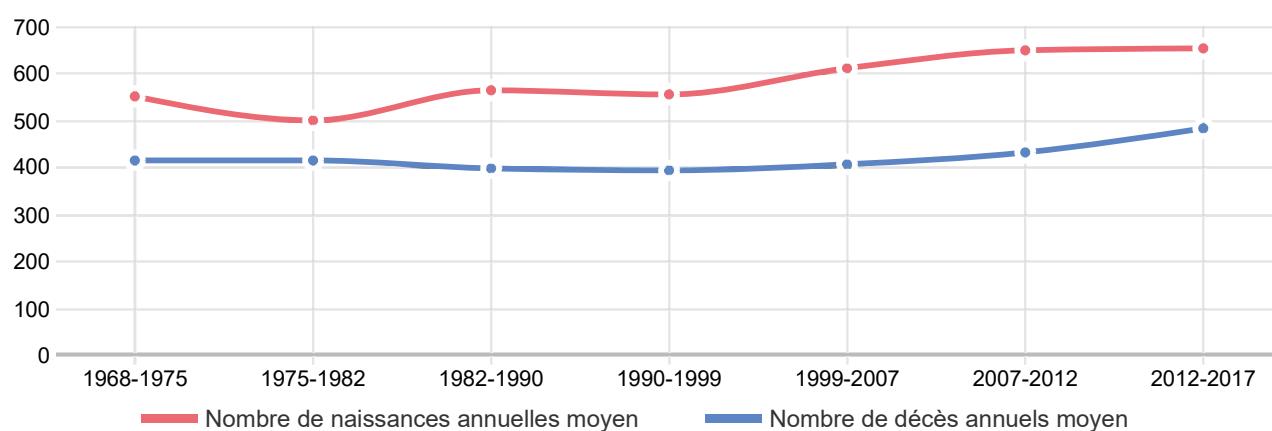


Source : Insee, RP - 2012-2017

Zone d'étude **CA Arche Agglo (epci (2020))**, comparée avec **France**
CHIFFRES CLÉS - QUELLE ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS ?

Détail du solde naturel

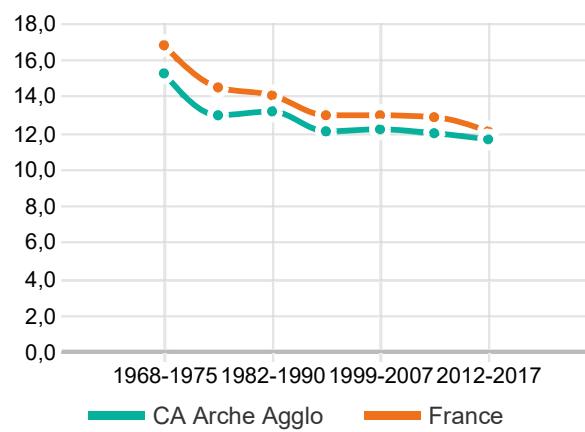
Combien de naissances pour combien de décès ?



Source : Insee, RP

Zoom sur... la natalité

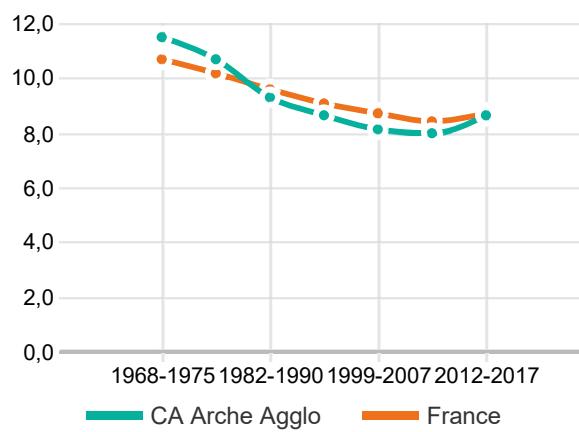
Combien de naissances recensées pour 1 000 habitants ?



Source : Insee, RP

Zoom sur... la mortalité

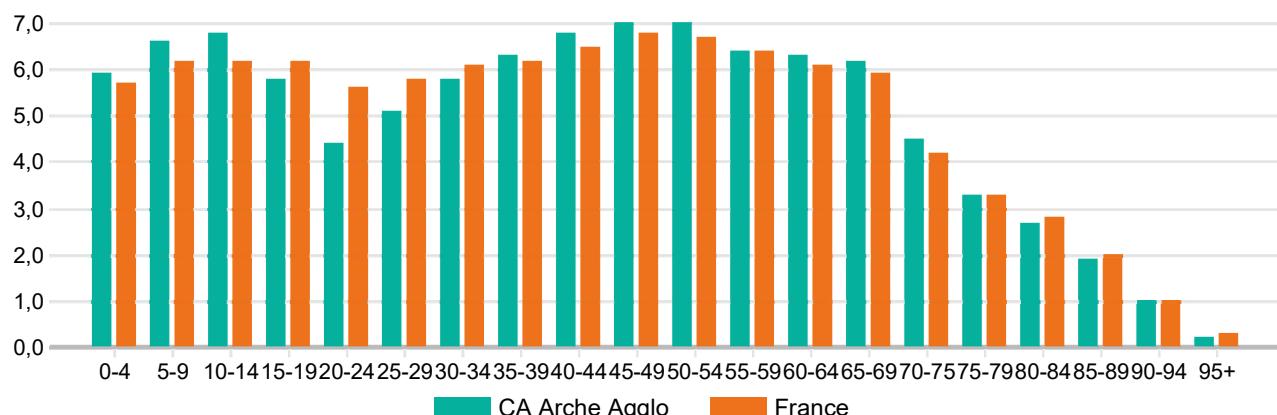
Combien de décès recensés pour 1 000 habitants ?



Source : Insee, RP

Zone d'étude **CA Arche Agglo (epci (2020))**, comparée avec **France****CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?****Jeunes, adultes, personnes âgées, qui peuple mon territoire ?****Age des populations**

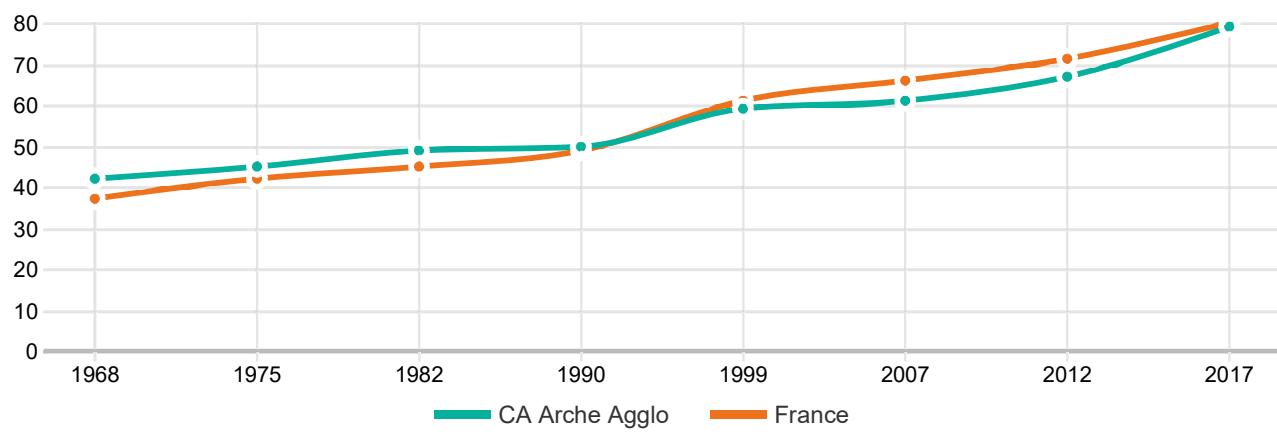
Une lecture fine de la répartition de la population par tranches d'âges quinquennales



Source : Insee, RP - 2017

Equilibre entre personnes âgées et jeunes

Combien de personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans ?



Source : Insee, RP

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

Zone d'étude **CA Arche Agglo (epci (2020))**, comparée avec **France**

CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?

Vivre seul, à deux, avec ou sans enfants, quelle est la composition des ménages ?

Petits, grands ménages, présence d'enfants

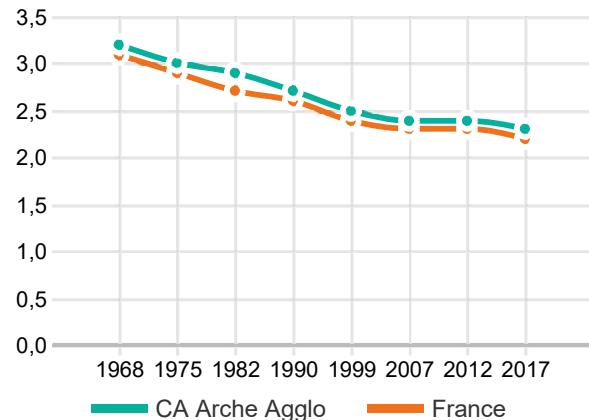
Mon territoire accueille-t-il plutôt des petits ménages ou des ménages familiaux avec enfant(s) ?

Indicateurs	CA Arche Agglo	France
Part des ménages d'une seule personne (%)	31,2	36,2
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple sans enfant (%)	29,2	26,1
Part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale (%)	8,6	9,8
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple avec enfant(s) (%)	29,5	25,7

Source : Insee, RP - 2017

Taille moyenne des ménages

Combien de personnes en moyenne par ménage et quelle tendance d'évolution ?

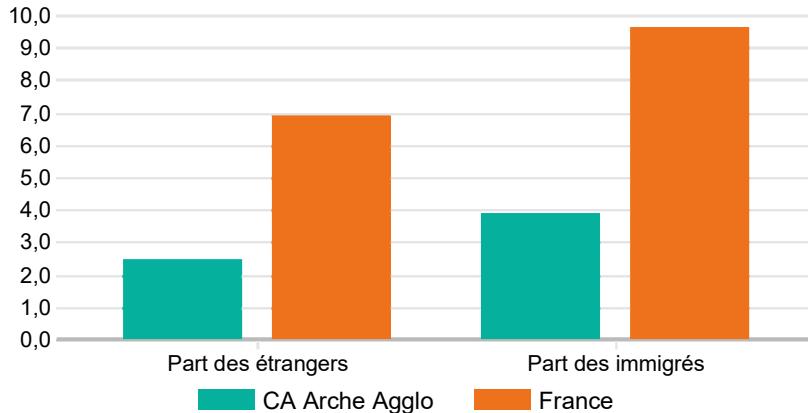


Source : Insee, RP

Quelle représentation des populations étrangères et immigrées sur mon territoire ?

Etrangers et immigrés

Quelle part représentent les étrangers et les immigrés dans la population de mon territoire ?



Source : Insee, RP - 2017

Selon la définition de l'Insee un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. A l'inverse, un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France. A la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.

Zone d'étude **CA Arche Agglo (epci (2020))**, comparée avec **France**

CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?

Quelles différences entre les femmes et les hommes sur mon territoire ?

Femmes / hommes dans l'ensemble de la population

Quel équilibre entre les sexes ?

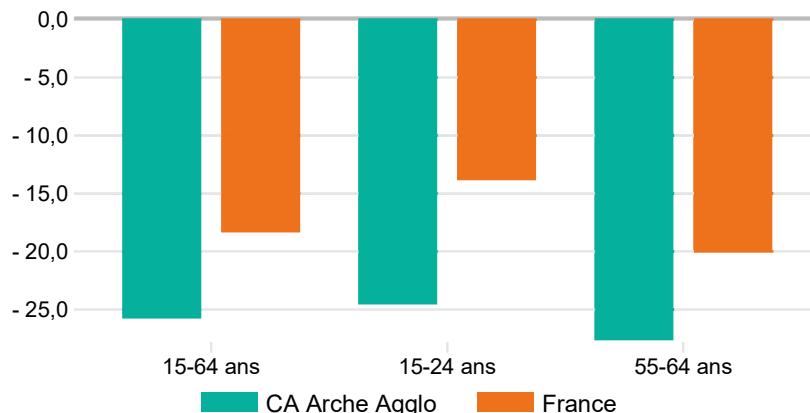
Périodes	CA Arche Agglo	France
2007	1,03	1,07
2012	1,03	1,07
2017	1,03	1,07

Source : Insee, RP

Le ratio femmes / hommes est un indicateur calculé à partir d'une simple division du nombre de femmes sur le nombre d'hommes. Si sa valeur est supérieure à 1, cela signifie qu'il y a plus de femmes que d'hommes. Si ça valeur est inférieure à 1, cela signifie qu'il ya plus d'hommes que de femmes.

Ecart femmes-hommes de la part d'actifs en emploi à temps partiel selon l'âge

Les femmes et les hommes sont-ils égaux face au temps partiel ?



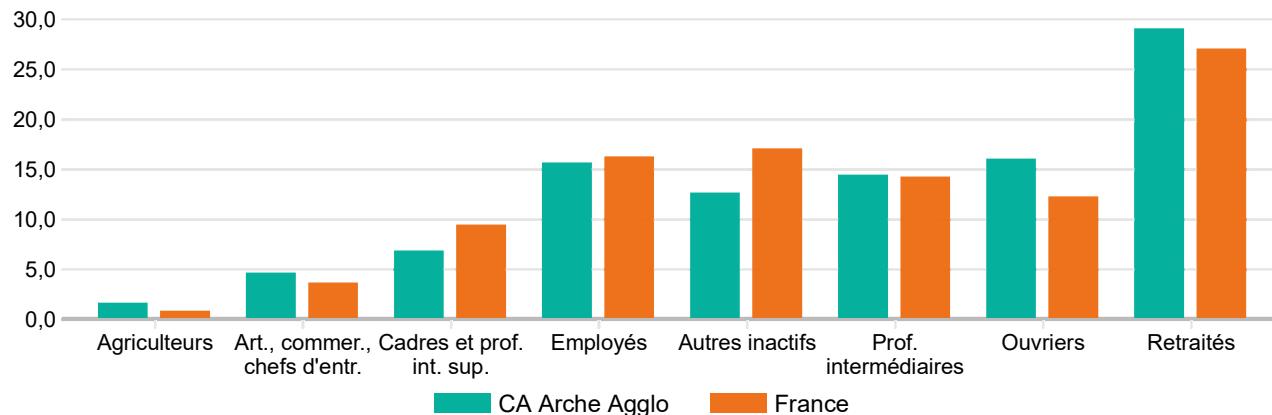
Source : Insee, RP - 2017

Le taux d'emploi à temps partiel d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'actifs de la classe ayant un emploi à temps partiel au nombre total d'actifs en emploi (15-64 ans). Un temps partiel est un temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. L'écart entre les valeurs prises par cet indicateur pour les hommes et pour les femmes est traduit en points de pourcentages. Si l'écart est positif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les hommes que pour les femmes ; si l'écart est négatif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les femmes.

Cadres, ouvriers, etc., quelle mixité sociale au sein de la population ?

Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)

Quelle est la situation sociale (liée à l'emploi) de ma population ? - Ensemble



Source : Insee, RP - 2017

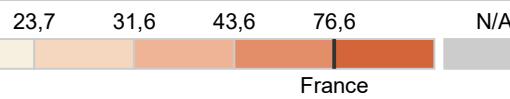
Nombre de cadres pour 100 ouvriers

Une manière d'approcher la mixité sociale sur mon territoire - CA Arche Agglo



Zone d'étude **CA Arche Agglo (epci (2020))**, comparée avec **France**

CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?



Source : Insee, RP - 2017

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) permet de classer les individus selon leur situation professionnelle en tenant compte de plusieurs critères : métier proprement dit, activité économique, qualification, position hiérarchique et statut. L'indicateur rapporte le nombre d'individus rattachés à la PCS des "cadres et professions intellectuelles supérieures" à la PCS des "ouvriers". Il permet ainsi d'appréhender à travers une mesure simple la notion de mixité sociale.

Ecart femmes-hommes selon la CSP dans la population (en points de %)

Indicateurs	CA Arche Agglo	France
Agriculteurs exploitants (points de %)	1,7 ▲	0,8
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (points de %)	4,7 ▲	3,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures (points de %)	2,1 ▼	3,8
Employés (points de %)	- 18,2 ▼	- 14,7
Autres inactifs (points de %)	- 4,3 ▲	- 5,4
Professions intermédiaires (points de %)	- 0,9 ▲	- 1,0
Ouvriers (points de %)	16,2	15,9
Retraités (points de %)	- 1,3 ▲	- 2,7

L'indicateur rapporte le nombre d'individus rattachés à la PCS des "agriculteurs" à l'ensemble de la population. L'écart entre les valeurs prises par cet indicateur pour les hommes et pour les femmes est traduit en points de pourcentages. Si l'écart est positif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les hommes que pour les femmes ; si l'écart est négatif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les femmes.

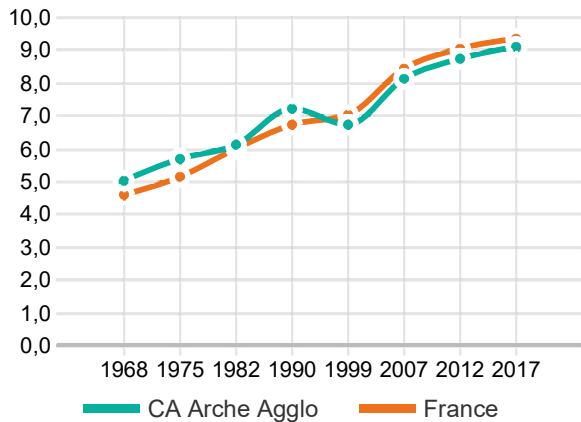
Source : Insee, RP 2007-2012-2017 - 2017

Zone d'étude **CA Arche Agglo (epci (2020))**, comparée avec **France**
CHIFFRES CLÉS - LE VIEILLISSEMENT, UN ENJEU PARTICULIER ?

Des personnes âgées en nombre ?

Les personnes âgées et leur évolution

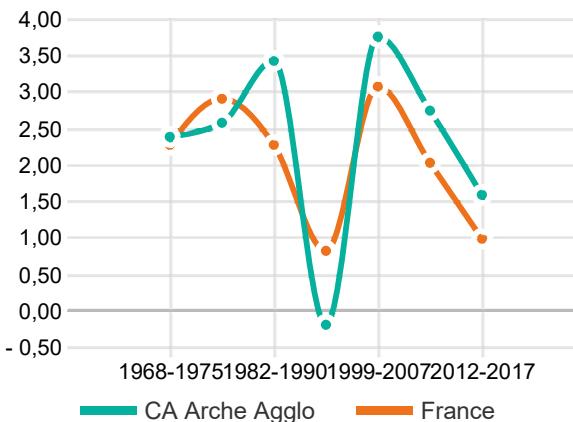
Quelle est la part des 75 ans et plus dans ma population et quelles sont les évolutions depuis 1968 ?



Source : Insee, RP

Vieillissement

Evolution des personnes âgées de 75 ans et plus



Source : Insee, RP

Quelle offre en établissements d'hébergement pour personnes âgées ?

Vivre en structure d'hébergement

Quelle part des 75 ans et plus vit dans des structures d'hébergement dédiées ?

Indicateurs	CA Arche Agglo	France
Part des 75 ans et plus vivant dans un établissement pour personnes âgées (%)	10,6	9,4

Source : Insee, RP 2007-2012-2017 - 2017

Offre à destination des personnes âgées

Combien de places recense-t-on dans les structures d'hébergement pour personnes âgées et quels besoins couvrent-elles ?

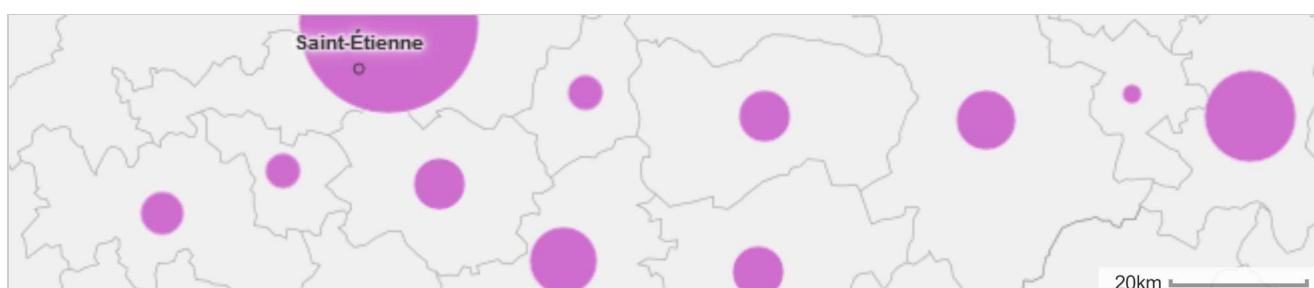
Nombre de places dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées (places)

Catégories	CA Arche Agglo	France
Ensemble	656	725 699
Etablissements pour personnes âgées autonomes	20	121 748
Etablissements pour personnes âgées dépendantes et atteintes de la maladie d'Alzheimer	636	599 764

Source : Finess, 31/12/2019

Localisation de l'offre

Où se situe l'offre en structures d'hébergement pour personnes âgées sur ou à proximité de mon territoire ? Quelles capacités d'accueil ? - CA Arche Agglo



Zone d'étude **CA Arche Agglo (epci (2020))**, comparée avec **France**
CHIFFRES CLÉS - LE VIEILLISSEMENT, UN ENJEU PARTICULIER ?

= 1 020

Source : Finess, 2019

Le nombre de places dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées est extrait de la base Finess. Celle-ci fournit des informations sur la localisation et les capacités d'accueil des structures d'hébergement pour personnes âgées. Ces données permettent de distinguer le nombre de places/logements dédiés à l'accueil de personnes âgées autonomes (ex : logement dans une résidence senior), des places dédiées à l'accueil de personnes dépendantes - dont celles atteintes de la maladie d'Alzheimer - (ex : place en EHPAD).

Quels enjeux autour du maintien à domicile des personnes âgées ?

Vivre seul à son domicile

Quelle part des 75 ans et plus vit seule chez elle ? - Ensemble

Indicateurs	CA Arche Agglo	France
Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules (personnes)	1 855	2 377 077
Part des personnes de 75 ans et plus vivant seules (%)	40,8	42,5

Besoins potentiels en maintien à domicile

Combien de personnes de 75 ans et plus vivent seules chez elles et sont potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile ?

Catégorie	personnes		%	
	CA Arche Agglo	France	CA Arche Agglo	France
Femmes	1 432	1 850 570	77,2	77,9
Hommes	423	525 815	22,8	22,1
Total	1 855	2 376 385	100,0	100,0

Source : Insee, RP - 2017
Source : Insee, RP - 2017

Zone d'étude **CA Arche Agglo (epci (2020))**, comparée avec **France****CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?****Une jeunesse en nombre, des populations à former ?****Population en âge d'être scolarisée**

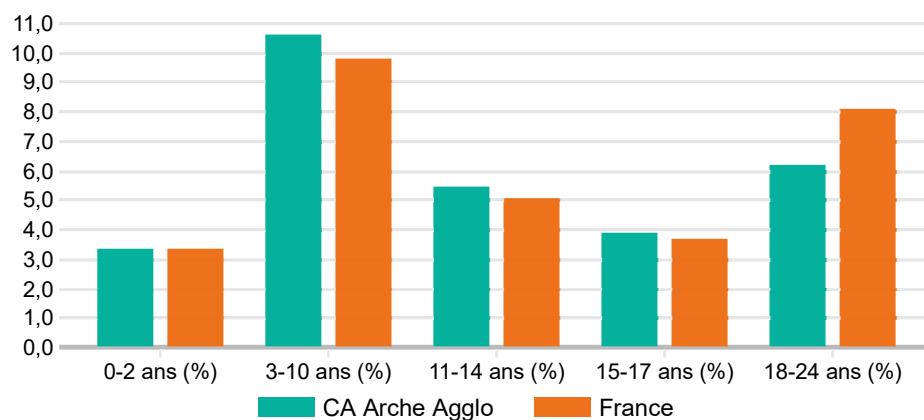
Combien d'enfants, d'adolescents potentiellement concernés par des besoins de scolarisation ?

Indicateurs	CA Arche Agglo
0-2 ans (enfants)	1 871
3-10 ans (enfants)	6 070
11-14 ans (adolescents)	3 103
15-17 ans (adolescents)	2 255
18-24 ans (personnes)	3 574

Source : Insee, RP - 2017

Population en âge d'être scolarisée - suite

Quelle part dans la population et quelles différences par rapport aux autres territoires ?



Source : Insee, RP - 2017

Les diplômés du supérieur

Mon territoire accueille-t-il, plus que d'autres, une population de diplômés ?

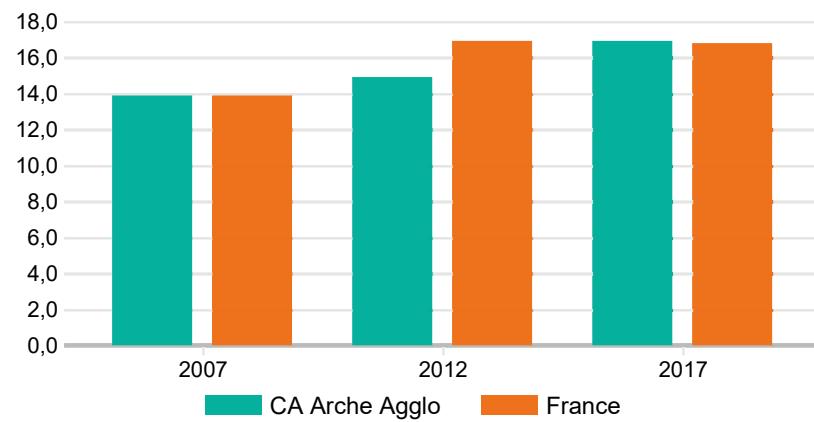
- Ensemble

Indicateurs	CA Arche Agglo	France
Part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés (%)	26,5	29,9

Source : Insee, RP - 2017

Les jeunes en difficulté d'insertion

Quelle est la part des jeunes de 15-24 ans ni en emploi, ni en formation (NEET), c'est-à-dire déscolarisés ou confrontés à des difficultés d'insertion ?



Source : Insee, RP - 2017

Zone d'étude CA Arche Agglo (epci (2020)), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?
Quelles conditions d'accueil à l'école, au collège et au lycée ?
Offre dans le premier degré (maternelle et élémentaire) et le second degré (collège et lycée)

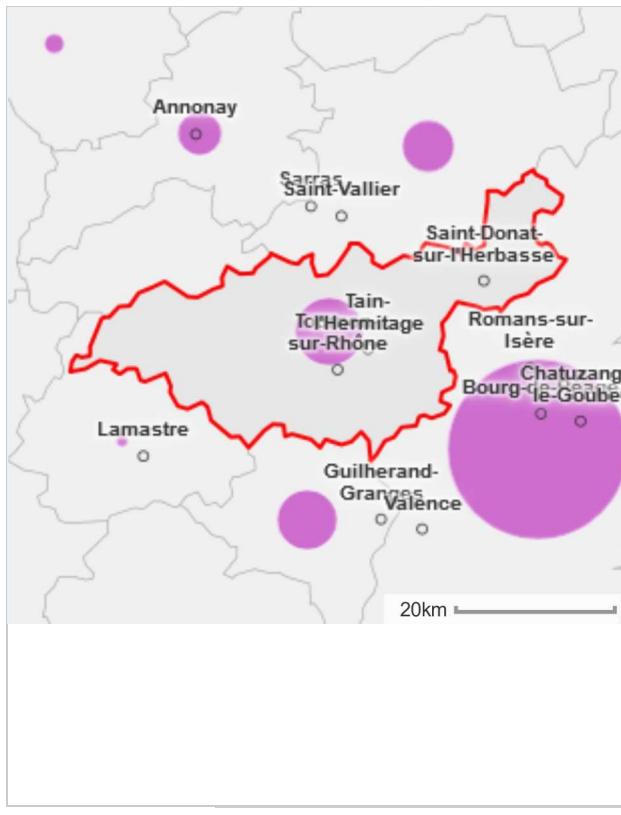
Quels sont les effectifs d'élèves des écoles maternelles et élémentaires, collèges et lycées situés sur mon territoire ?

Catégories	Ecole maternelles - effectifs scolaires (élèves)	Ecole élémentaires - effectifs scolaires (élèves)	Collèges - effectifs scolaires (élèves)	Lycées (général, technologique et / ou professionnel) - effectifs scolaires (élèves)	
Ensemble	981	4 984	2 827	623	

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Zoom sur...la localisation des écoles maternelles et leurs capacités d'accueil

CA Arche Agglo



Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Enseignement public et privé

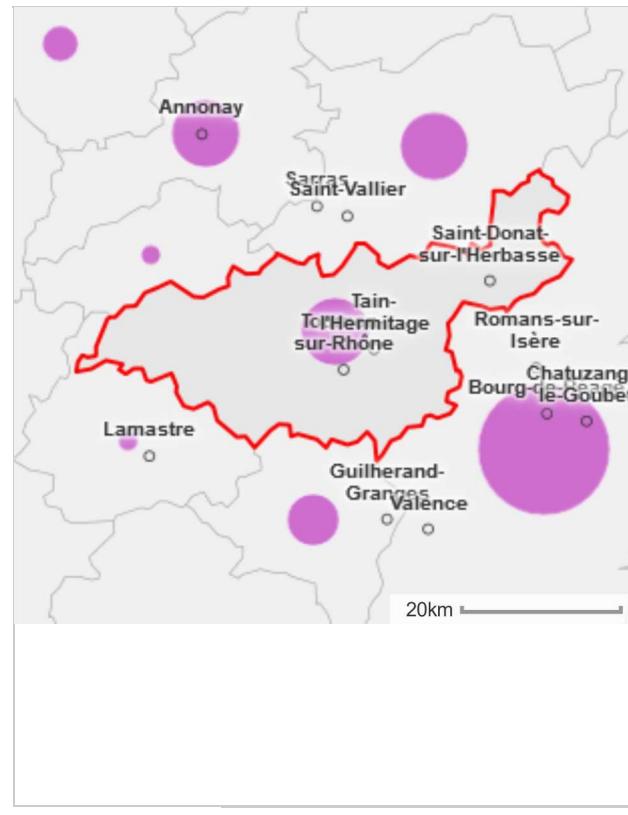
Quelle part les établissements d'enseignement public représentent-ils dans l'offre de formation du premier et du second degré ? - Public

Indicateurs	CA Arche Agglo	France
Part des effectifs scolaires en maternelle dans le public (%)	100,0	99,3
Part des effectifs scolaires en élémentaire dans le public (%)	73,9	82,4
Part des effectifs scolaires au collège dans le public (%)	53,3	78,6
Part des effectifs scolaires au lycée dans le public (%)	100,0	78,9

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Zoom sur...la localisation des écoles élémentaires et leurs capacités d'accueil

CA Arche Agglo



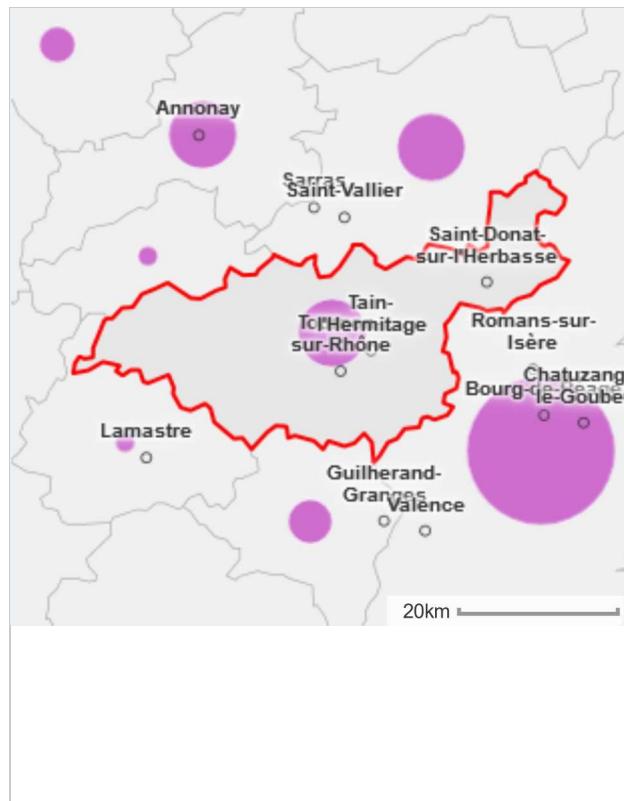
Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Zone d'étude **CA Arche Agglo (epci (2020))**, comparée avec **France**

CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?

Zoom sur...la localisation des collèges et leurs capacités d'accueil

CA Arche Agglo



= 3 440

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse -
2019-2020

Zoom sur...la localisation des lycées et leurs capacités d'accueil

CA Arche Agglo



= 438

Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse -
2019-2020

Zone d'étude **CA Arche Agglo (epci (2020))**, comparée avec **France**

CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?

L'offre d'enseignement supérieur, un levier de développement disponible sur le territoire ?

Evolution des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur

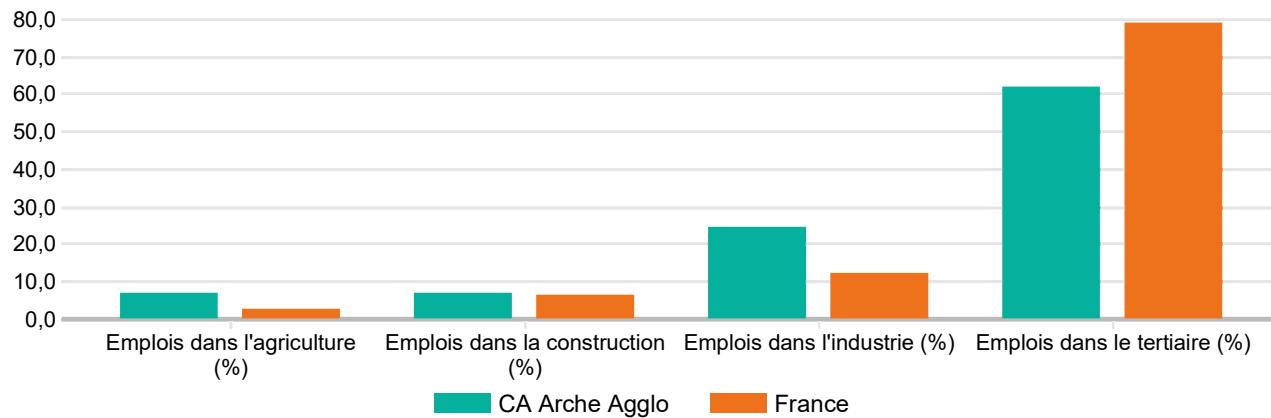
Combien d'étudiants accueillent les établissement d'enseignement supérieur présents sur mon territoire ? Ces effectifs ont-il beaucoup évolué au cours des 10 dernières années ?

Catégories	Effectif des établissements d'enseignement supérieur (étudiants inscrits)		Taux de croissance des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur au cours des 10 dernières années (%)	
	CA Arche Agglo	France	CA Arche Agglo	France
Total des formations d'enseignement supérieur	0	2 612 434	N/A	20,3
Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés	0	239 543	N/A	8,5
Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	0	83 299	N/A	10,6
Grands établissements MENESR	0	104 508	N/A	228,1
Universités	0	1 481 758	N/A	11,9
Universités de technologie (UT)	0	10 110	N/A	27,5
Etablissements d'enseignement universitaire privés	0	35 501	N/A	59,7
ESPE	0	66 012	N/A	N/A
Écoles normales supérieures (ENS)	0	6 186	N/A	68,1
Instituts nationaux polytechniques (INP)	0	3 751	N/A	- 44,0
Autres formations d'ingénieurs	0	106 724	N/A	38,5
Ecole de commerce, gestion et comptabilité	0	146 773	N/A	62,4
Écoles juridiques et administratives	0	8 480	N/A	5,3
Écoles paramédicales et sociales	0	125 562	N/A	- 1,8
Écoles supérieures art et culture	0	90 002	N/A	56,0
Autres écoles de spécialités diverses	0	59 602	N/A	- 46,0

Source : *Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 2017 + Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 2007-2017*

Zone d'étude **CA Arche Agglo (epci (2020))**, comparée avec **France****CHIFFRES CLÉS - UN TISSU ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE ?****Comment se structure le tissu économique local ?****Les emplois locaux**

Dans quels secteurs d'activité les emplois locaux sont-ils spécialisés ?



Source : Insee, RP - 2017

La taille des établissements selon le nombre de salariés

Le tissu économique local est-il dépendant de "grands" employeurs ou est-il constitué exclusivement de petits et moyens établissements ?

Catégories	Nombre d'établissements par classe d'effectifs salariés (établissements)		Part d'établissements par classe d'effectifs salariés (%)	
	CA Arche Agglo	France	CA Arche Agglo	France
Ensemble	5 249	6 067 520	100,0	100,0
0 ou inconnu	3 527	4 064 421	67,2	67,0
1 à 9 salariés	1 440	1 626 351	27,4	26,8
10 à 49 salariés	227	303 438	4,3	5,0
50 à 99 salariés	34	42 656	0,6	0,7
100 à 199 salariés	12	18 552	0,2	0,3
200 à 499 salariés	7	8 924	0,1	0,1
500 salariés et plus	2	3 178	0,0	0,1

Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE) - 2016

Taux d'évolution annuel moyen de l'emploi

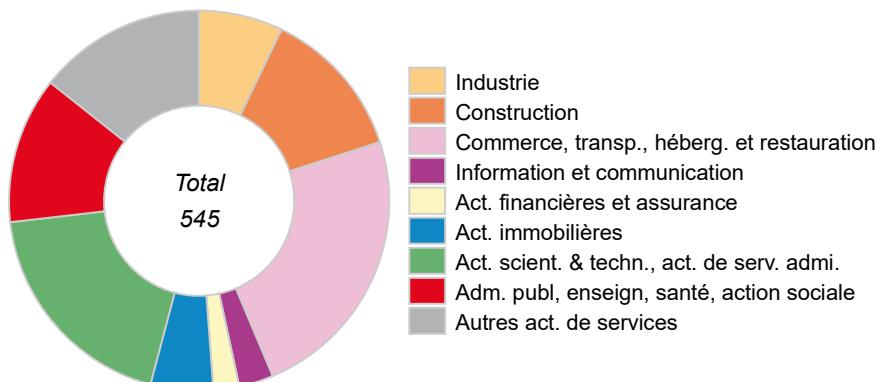
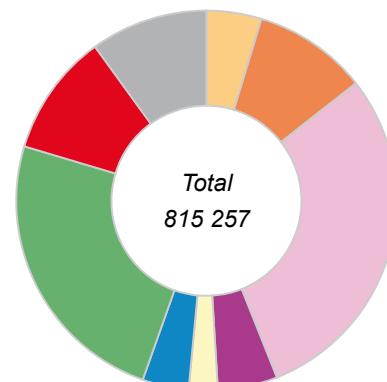
Comment se traduisent les dynamiques économiques en termes d'évolution du nombre d'emplois

Indicateurs	CA Arche Agglo	France
Taux d'évolution annuel de l'emploi (%)	0,43	▲ 0,06

Source : Insee, RP - 2012-2017

Zone d'étude **CA Arche Agglo (epci (2020))**, comparée avec **France****CHIFFRES CLÉS - UN TISSU ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE ?****Quelles sont les dynamiques de développement économique sur le territoire ?****Nombre d'entreprises créées chaque année selon les secteurs d'activité**

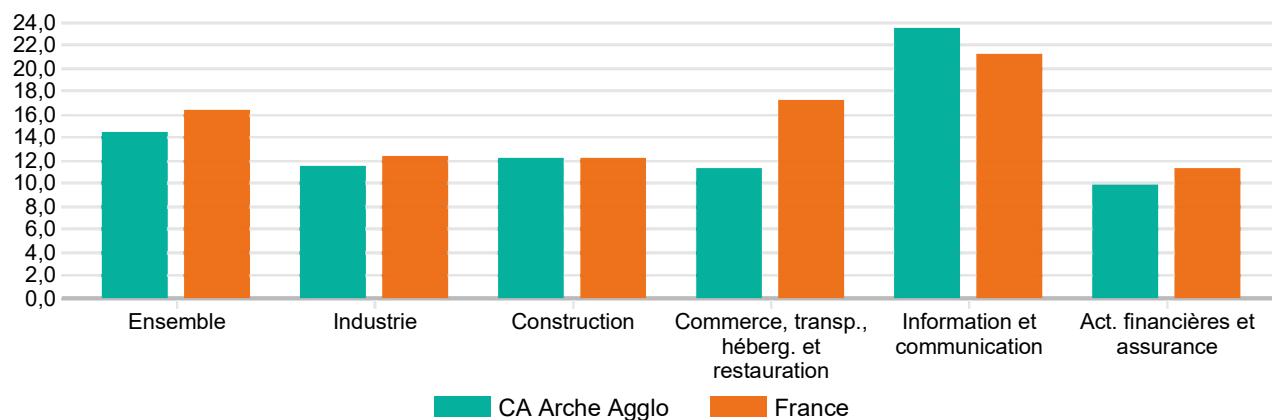
Combien d'entreprises ont été créées et quels sont les secteurs d'activité les plus dynamiques ?

CA Arche Agglo**France**

Source : Insee, Répertoire des Etablissements et des Entreprises (REE) - 2019

Taux de création d'entreprises (partie 1)

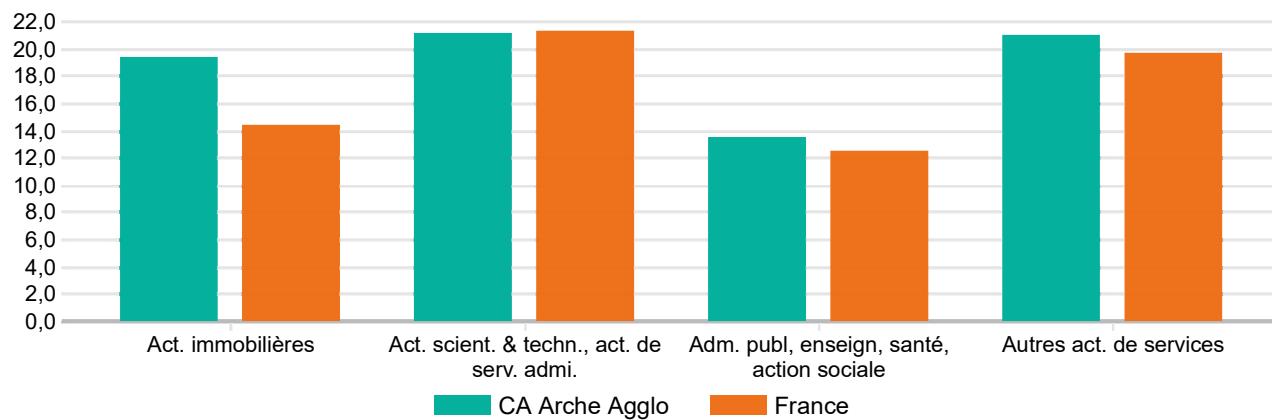
A quel taux de création d'entreprises cela correspond-il ? Est-ce supérieur ou inférieur à d'autres territoires ?



Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE)

Taux de création d'entreprises (partie 2)

A quel taux de création d'entreprises cela correspond-il ? Est-ce supérieur ou inférieur à d'autres territoires



Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE)

Zone d'étude **CA Arche Agglo (epci (2020))**, comparée avec **France****CHIFFRES CLÉS - UN TISSU ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE ?**

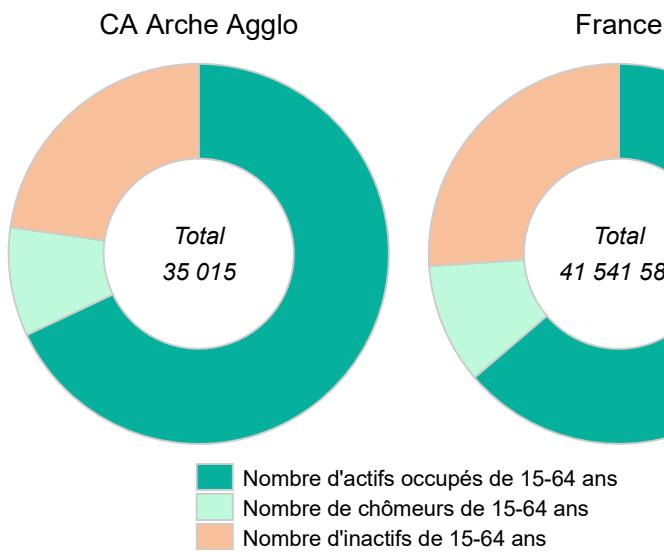
Le taux de création d'entreprises correspond au nombre d'entreprises créées au cours d'une année sur le total des entreprises existantes. Cet indicateur est ici décliné par secteur d'activité.

Zone d'étude **CA Arche Agglo (epci (2020))**, comparée avec **France**
CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

Comment se répartit la population en âge de travailler ? Combien d'emplois sont proposés localement ?

Répartition de la population en âge de travailler (15-64 ans)

Comment se répartit la population en âge de travailler entre personnes ayant un emploi, celles au chômage et les "inactifs" - Ensemble

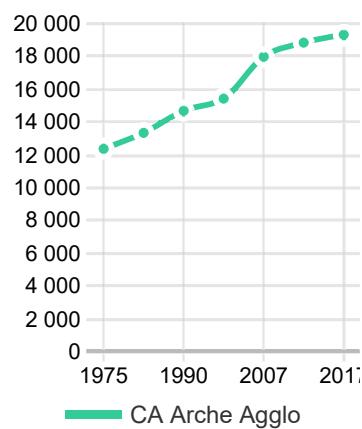


Source : Insee, RP - 2017

La population "inactive" correspond à la population des 15-64 ans qui ne se déclare ni en emploi, ni au chômage. A titre d'exemple, il peut s'agir d'étudiants ou de personnes "au foyer".

Nombre d'emplois

Combien d'emplois sont aujourd'hui proposés sur le territoire et comment ce chiffre a-t-il évolué au cours du temps ?



Source : Insee, RP

Les personnes exclues du marché du travail ou rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi sont-elles nombreuses sur mon territoire ?

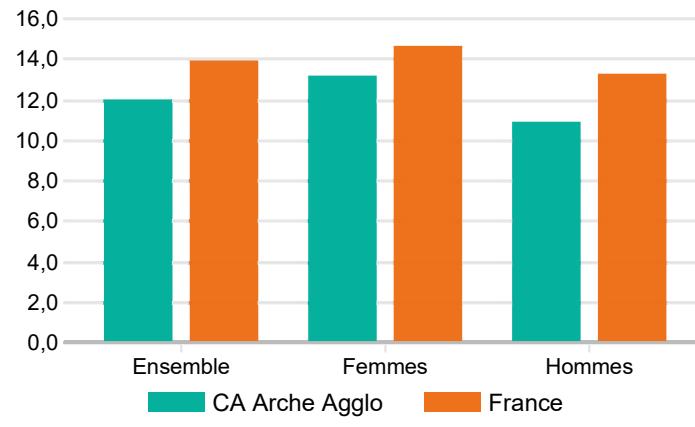
Les principales mesures du chômage

1. Le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT)

Le BIT, agence spécialisée de l'Onu, définit un chômeur comme une personne qui est à la fois en âge de travailler (15 ans ou plus), qui n'a pas travaillé au cours de la semaine de référence de l'enquête (ne serait-ce qu'une heure), est disponible pour travailler dans les deux semaines à venir et a entrepris, au cours des quatre dernières semaines, une démarche de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui débutera moins de trois mois après l'interrogation. **C'est la définition du BIT que retient l'Insee pour mesurer le chômage en France, à partir de l'enquête Emploi.**

Taux de chômage

Quel est le taux de chômage chez les 15-64 ans ?



Source : Insee, RP - 2017

2. Le taux de chômage localisé

L'enquête Emploi, couplée avec les données administratives venant de Pôle emploi, fournit les données officielles sur le taux de chômage à l'échelle de la région, du département, de la zone d'emploi et de l'intercommunalité.

À un niveau géographique plus fin, seules deux sources fournissent des données sur les personnes à la recherche d'un emploi : les données de Pôle emploi, et les enquêtes annuelles de recensement.

Zone d'étude **CA Arche Agglo (epci (2020))**, comparée avec **France**

CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

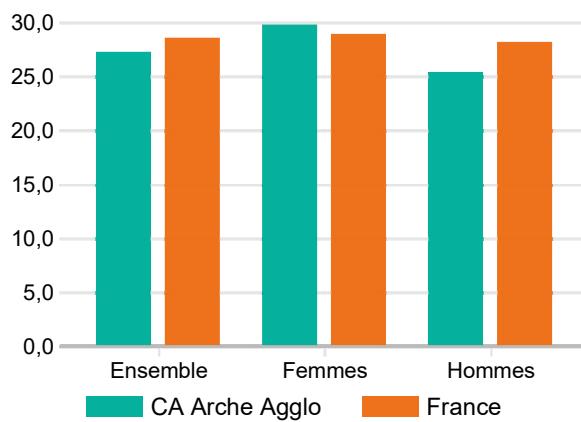
3. Le chômage au sens du recensement de la population

Le questionnaire du recensement permet de se rapprocher des critères retenus dans l'enquête Emploi, mais l'interrogation est moins précise. Les chômeurs au sens du recensement ne sont donc pas forcément des chômeurs au sens du BIT, et inversement. Les deux concepts ne peuvent être comparés.

Les chômeurs, au sens du recensement de la population de l'Insee, sont en effet constitués d'une part des personnes de 15 ans ou plus qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle emploi), sauf si elles ont en outre déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part, des personnes de 15 ans ou plus qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi ni au chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi. Le taux de chômage au sens du recensement est le rapport entre le nombre de chômeurs au sens du recensement et le nombre de personnes actives au sens du recensement (en emploi + au chômage). Il constitue, du fait du mode de recensement désormais en vigueur, une valeur moyenne sur cinq ans disponible trois ans après le millésime du recensement.

Zoom sur...le chômage des jeunes

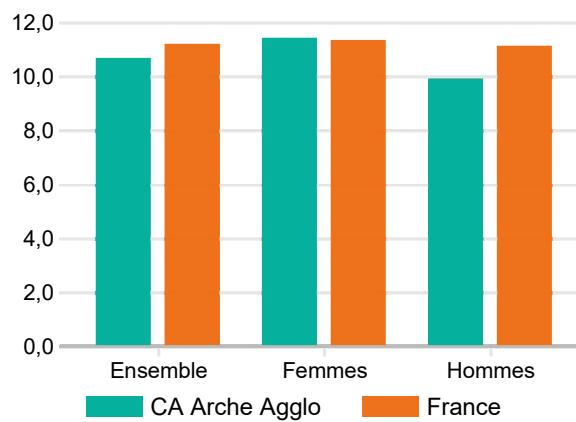
Quel est le taux de chômage chez les 15-24 ans ?



Source : Insee, RP - 2017

Zoom sur...le chômage des seniors

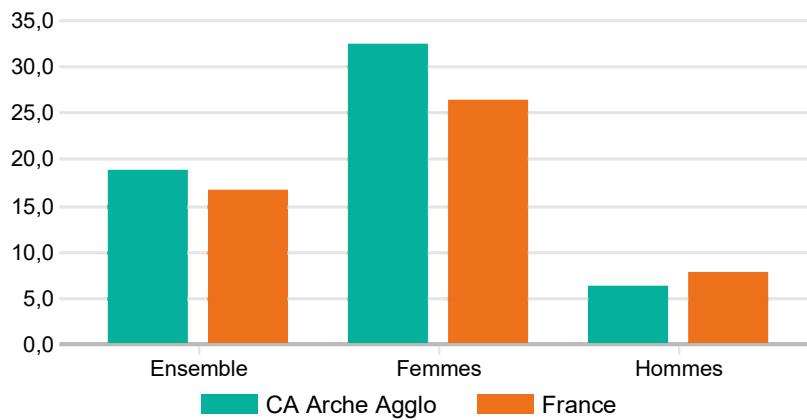
Quel est le taux de chômage chez les 55-64 ans ?



Source : Insee, RP - 2017

Les actifs ayant une activité professionnelle à temps partiel

Quelle est la part des actifs en emploi mais dont l'activité professionnelle ne correspond pas à un temps plein ?



Source : Insee, RP - 2017

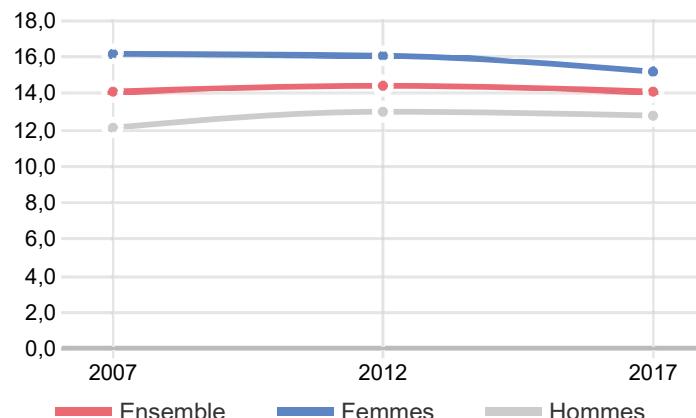
Le taux d'emploi à temps partiel d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'actifs de la classe ayant un emploi à temps partiel au nombre total d'actifs en emploi (15-64 ans). Un temps partiel est un temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure.

Zone d'étude **CA Arche Agglo (epci (2020))**, comparée avec **France**

CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

Les salariés en emploi précaire

Quelle est la part des salariés vivant sur mon territoire mais dont l'emploi n'est pas stable ?



Source : Insee, RP

Les emplois précaires correspondent à la part des contrats qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée. Il s'agit des contrats en intérim, apprentissage, les emplois jeunes, CES (contrats emploi solidarité), contrats de qualification ou autres emplois aidés, les stages rémunérés en entreprise et les autres emplois à durée limitée, CDD (contrats à durée déterminée), contrats courts, saisonniers, vacataires, etc.

Quels sont les enjeux autour des déplacements domicile-travail dans mon territoire ?

Les modes de déplacements des actifs vers leur lieu de travail

Quelle est la proportion d'actifs se rendant à leur travail en voiture ? En transports en commun ? En deux roues ?

Indicateurs	CA Arche Agglo	France
Part des déplacements domicile-travail en voiture (%)	83,7 ▲	70,5
Part des déplacements domicile-travail en transports en commun (%)	3,2 ▼	15,2
Part des déplacements domicile-travail en deux roues (%)	3,8 ▼	4,0

Source : Insee, RP - 2017

Les actifs qui changent de commune pour rendre sur leur lieu de travail

Quelle est la part des actifs qui vivent et travaillent dans des communes différentes



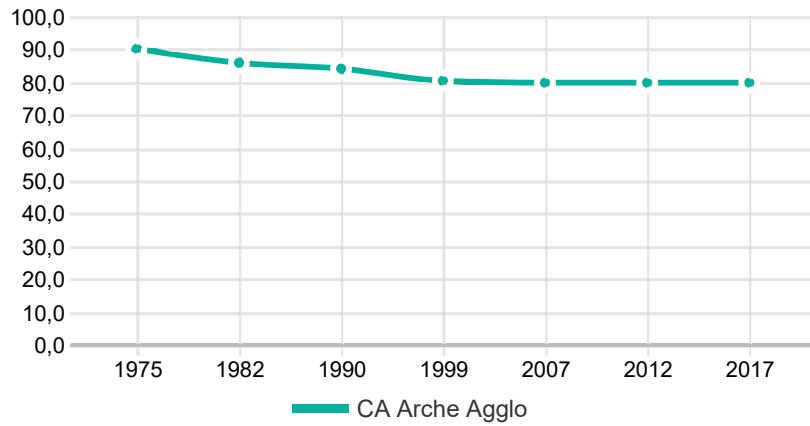
Source : Insee, RP 2007-2012-2017

Zone d'étude **CA Arche Agglo (epci (2020))**, comparée avec **France**
CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

Quelle est la proximité entre mon territoire et les pôles d'emplois voisins ?

Evolution de l'indice de concentration de l'emploi

La fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle de mon territoire s'est-elle renforcée au cours du temps ?

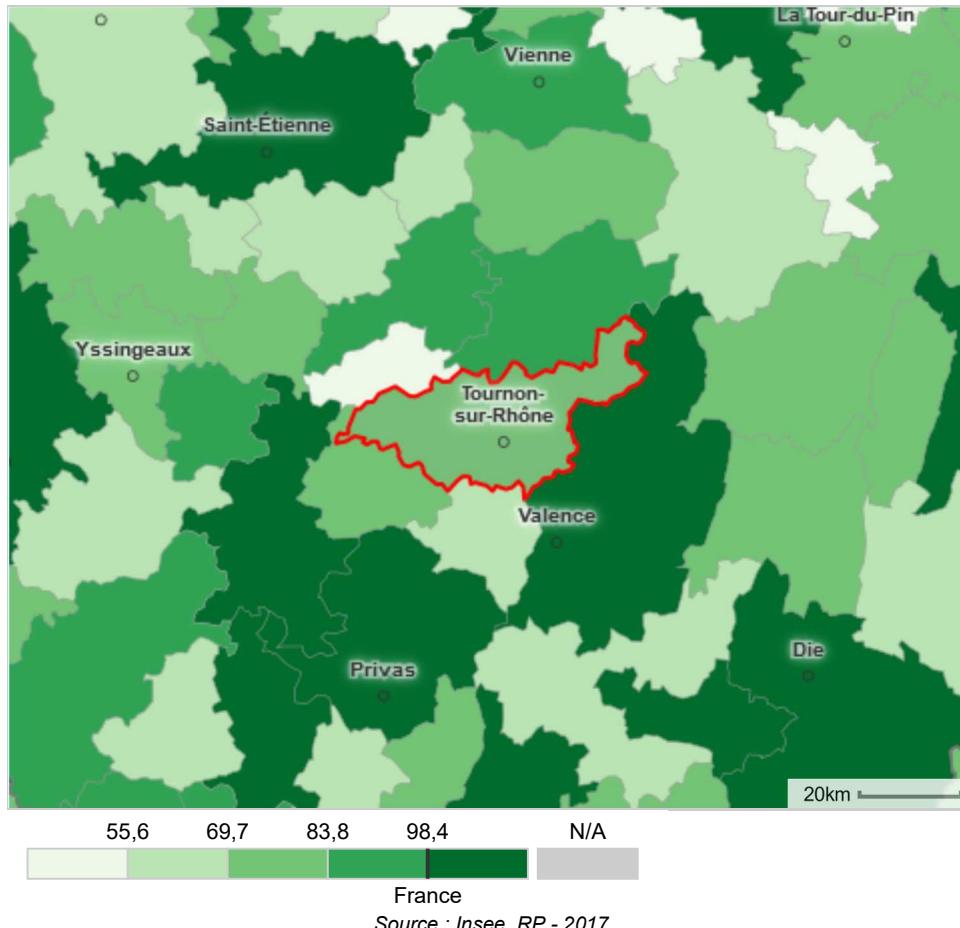


Source : Insee, RP

L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi.

Les pôles d'emplois situés à proximité

Indice de concentration de l'emploi : comment se structure géographiquement le marché du travail autour de mon territoire ? - CA Arche Agglo



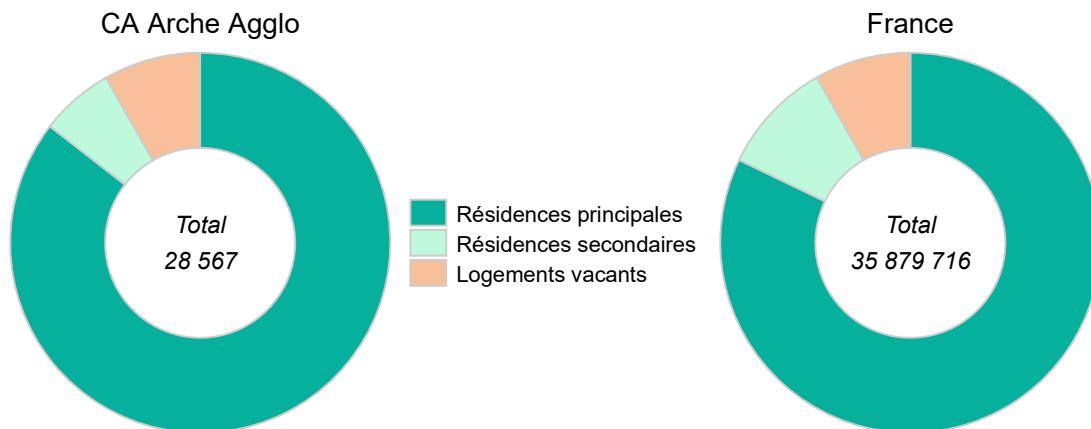
Zone d'étude **CA Arche Agglo (epci (2020))**, comparée avec **France**

CHIFFRES CLÉS - QUELLE OFFRE DE LOGEMENTS ET QUEL DYNAMISME DU MARCHÉ IMMOBILIER ?

Quelle part de l'offre de logements sert à accueillir des habitants tout au long de l'année, uniquement à titre occasionnel et quelle part est inoccupée (vacance) ?

Le parc de logements

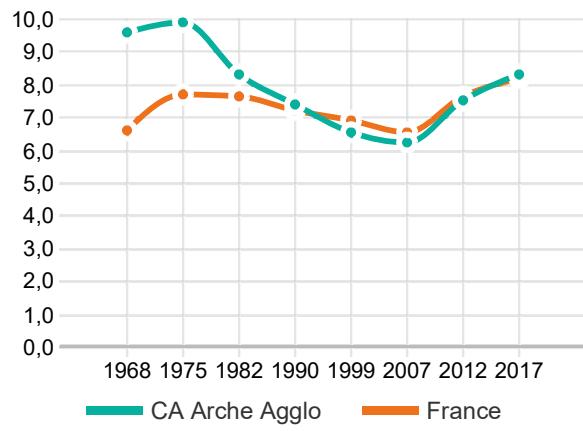
Quelle proportion des logements est occupée tout au long de l'année ? Quelle part n'est utilisée que ponctuellement (résidences secondaires) ? Quelle part est inoccupée (vacance) ?



Source : Insee, RP - 2017

Zoom sur...la part des logements vacants

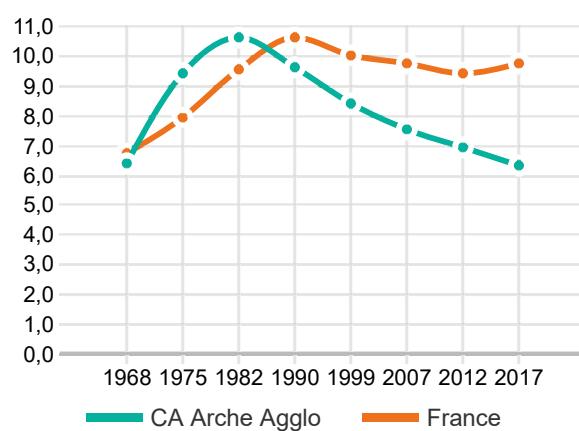
La part des logements inoccupés a-t-elle globalement diminué (par exemple par le biais des réhabilitations) ou a-t-elle augmenté (par exemple par le biais de désaffections pour certains types de bien) au cours des dernières décennies ?



Source : Insee, RP

Zoom sur...la part des résidences secondaires

La part des logements occupés occasionnellement ou en tant que résidence secondaire a-t-elle progressé ou diminué ? L'entretien du parc immobilier local est-il de plus en plus lié à des propriétaires qui ne résident pas en permanence sur place ?



Source : RP, Insee

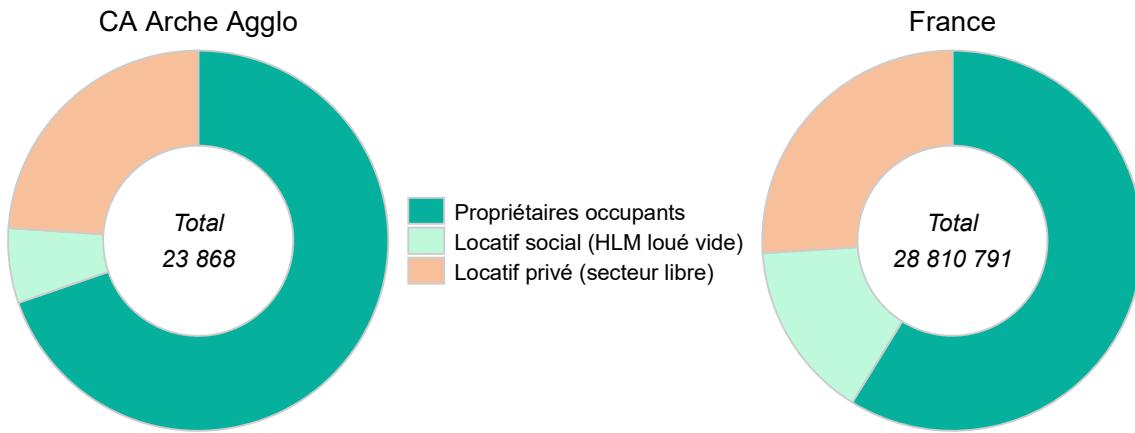
Zone d'étude **CA Arche Agglo (epci (2020))**, comparée avec **France**

CHIFFRES CLÉS - QUELLE OFFRE DE LOGEMENTS ET QUEL DYNAMISME DU MARCHÉ IMMOBILIER ?

Quelles caractéristiques et quelle occupation des résidences principales ?

Nombre et part des résidences principales selon le statut d'occupation

Quelle part de logements est occupée par des propriétaires occupants ? Par des locataires du parc social ou du parc privé ?



Source : Insee, RP - 2017

Taille moyenne des ménages selon le statut d'occupation

Combien de personnes vivent en moyenne dans les résidences principales occupées par des propriétaires, par des locataires du parc social et des locataires du parc privé ?

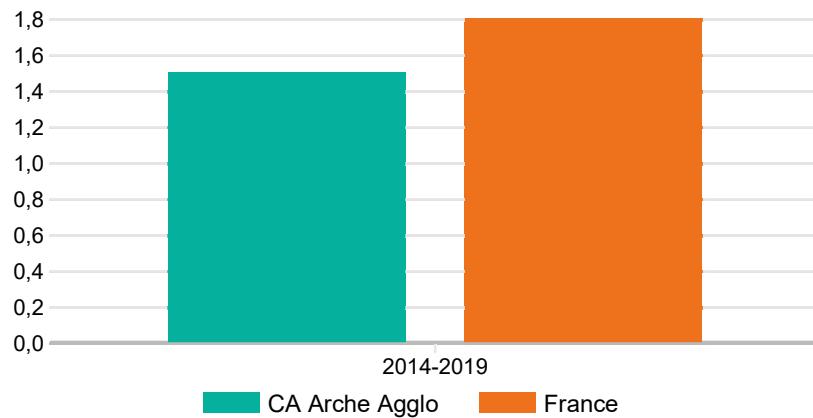
Quelles sont les différences d'occupation au sein du parc ?

	Propriétaires occupants (personnes par ménage)		Locatif social (personnes par ménage)		Locatif privé (personnes par ménage)	
	CA Arche Agglo	France	CA Arche Agglo	France	CA Arche Agglo	France
2007	2,6	2,4	2,4	2,4	2,1	2,0
2012	2,5	2,4	2,3	2,4	2,0	1,9
2017	2,4	2,3	2,2	2,3	2,0	1,9

Source : Insee, RP

Evolution annuelle du nombre de logements sociaux

Comment a évolué en moyenne chaque année le parc locatif social entre 2014 et 2019 ?



Source : Commissariat général au développement durable (Ministère de la Transition écologique et solidaire), Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS), 2014-2019

Créé au 1er janvier 2011, le Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) a pour objectif de dresser l'état global du parc de logements locatifs « ordinaires » des bailleurs sociaux au 1er janvier de l'année de collecte (nombre de logements, modifications intervenues au cours de l'année écoulée, localisation, taux d'occupation, mobilité, niveau des loyers, financement et conventionnement). L'enquête est annuelle et la transmission des informations incombe au propriétaire des logements locatifs sociaux.

Zone d'étude **CA Arche Agglo (epci (2020))**, comparée avec **France****CHIFFRES CLÉS - QUELLE OFFRE DE LOGEMENTS ET QUEL DYNAMISME DU MARCHÉ IMMOBILIER ?****Une construction dynamique ?****Les constructions neuves**

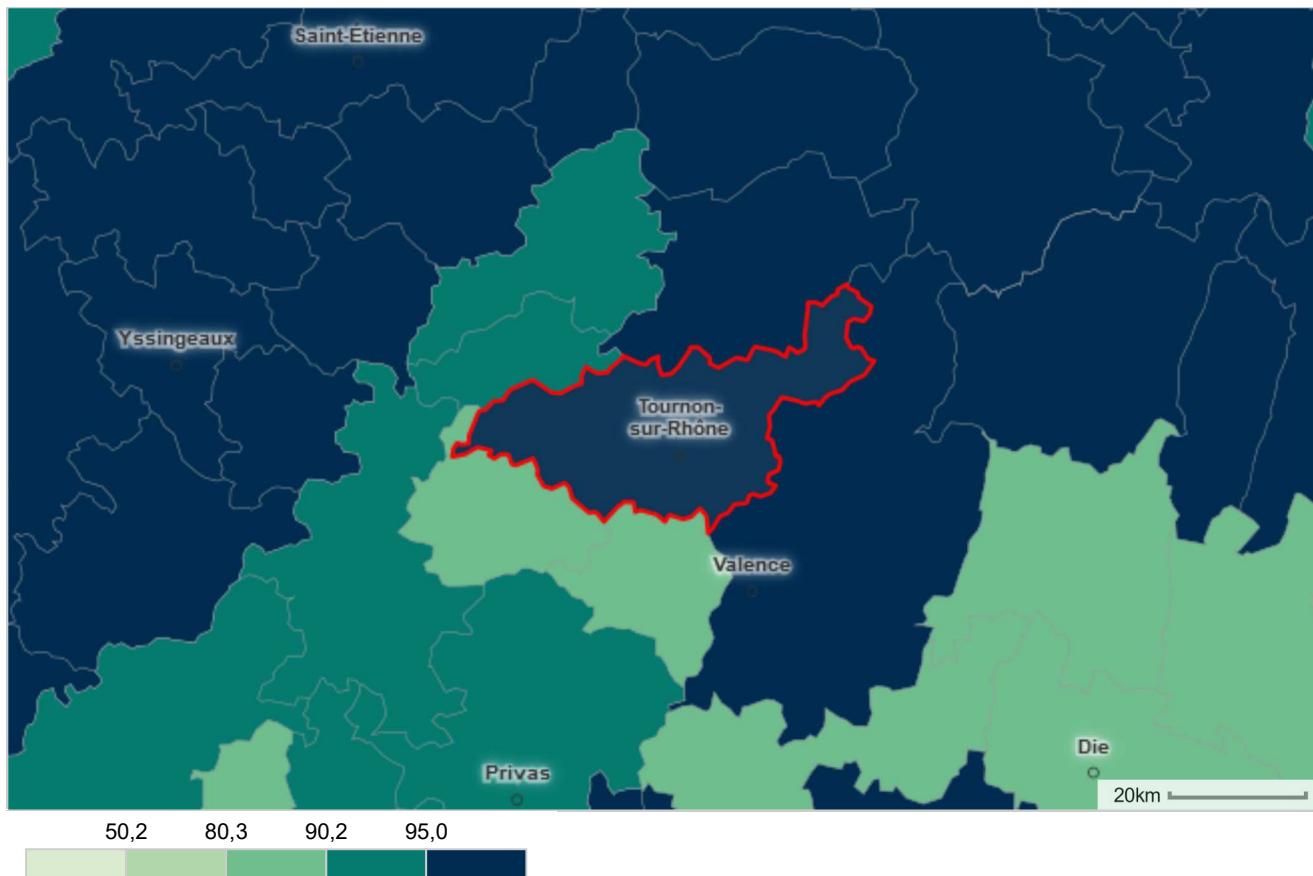
Une construction immobilière dynamique ? Quelle surface en moyenne pour les nouveaux logements ?

Indicateurs	CA Arche Agglo	France
Nombre de logements commencés (constructions neuves) (logements par an pour 1 000 habitants)	4,4	4,5
Surface moyenne des logements commencés (constructions neuves) (m ²)	97,1	81,2

Source : Commissariat général au développement durable (Ministère de la Transition écologique et solidaire), Sit@del 2, 2008-2012 et 2013-2017 - 2013-2017

Zone d'étude **CA Arche Agglo (epci (2020))**, comparée avec **France****CHIFFRES CLÉS - QUELLE ACCESSIBILITÉ AU NUMÉRIQUE ?****Quel est le niveau d'accessibilité de mon territoire à la technologie 4G ?****Part de la surface du territoire couverte en 4G par a minima un opérateur (en %)**

Quel est le niveau d'accessibilité de mon territoire au réseau mobile 4G vis-à-vis des territoires environnants ? - CA Arche Agglo



Source : Arcep, données du 1er trimestre 2020 - 2020

Ces proportions reflètent la disponibilité, à l'extérieur des bâtiments, d'accès à un service, tel que les opérateurs l'affichent sur leurs cartes de couverture. Elles sont le résultat d'une modélisation informatique, produite par les opérateurs. Celles-ci sont théoriques et prennent en compte de multiples paramètres liés au réseau de l'opérateur. Comme toute simulation informatique théorique, il se peut que, localement, la réalité du terrain ne soit pas conforme à la simulation. De plus, la couverture peut varier selon un certain nombre d'éléments, telles que la typologie du terrain (montagnes, vallées, forêts...), la densité d'habitat de la zone, la sensibilité du terminal ou encore le fait d'être à l'intérieur d'un bâtiment.

Comparaison temporelle de la part de surface couverte en 4G par a minima un opérateur (en %)

Comment a évolué l'accessibilité au réseau mobile 4G sur mon territoire ?

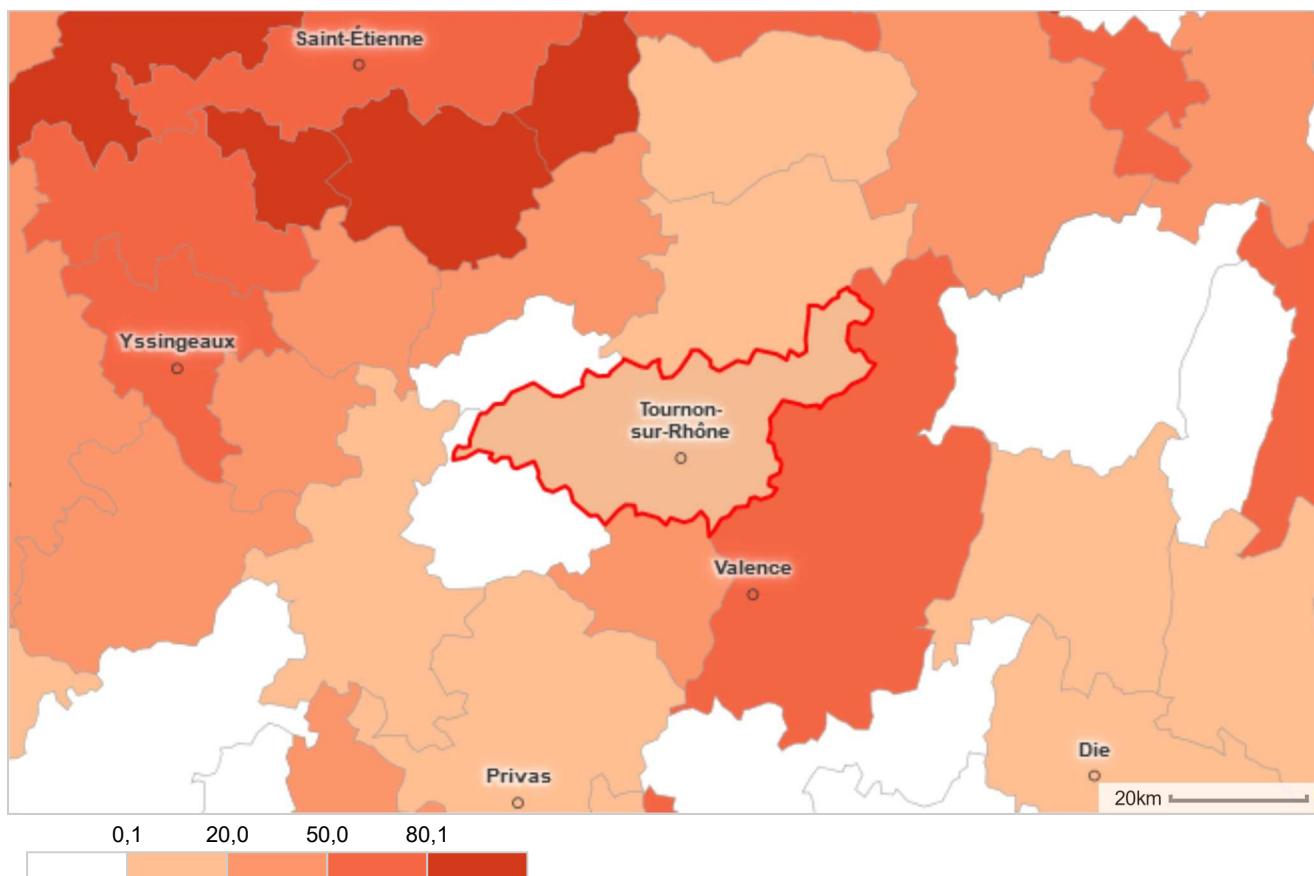
Périodes CA Arche Agglo France

Périodes	CA Arche Agglo	France
2017	87,8	82,6
2020	97,0	85,1

Source : Arcep, données du 3ème trimestre 2017 et du 3ème trimestre 2020

Zone d'étude **CA Arche Agglo (epci (2020))**, comparée avec **France****CHIFFRES CLÉS - QUELLE ACCESSIBILITÉ AU NUMÉRIQUE ?****Quel est le niveau d'accessibilité de mon territoire à la fibre optique ?****Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique)**

Les logements et locaux à usage professionnel de mon territoire sont-ils plus ou moins raccordés à la fibre optique que les territoires environnants ? - CA Arche Agglo



Source : Arcep, données du 1er trimestre 2020 - 2020

Les locaux raccordables au réseau FttH correspondent aux logements ou locaux à usage professionnel raccordables à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique par l'intermédiaire d'un point de mutualisation.

Comparaison temporelle du nombre et de la part de locaux raccordables à la fibre optique

Comment a évolué l'accessibilité de mon territoire à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique

Période	Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique) (%)		Nombre de locaux raccordables FTTH (fibre optique) (logements)	
	CA Arche Agglo	France	CA Arche Agglo	France
2019	0,0	38,9	0	14 456 225
2020	3,3	59,5	984	24 188 142

Source : Arcep, données du 1er trimestre 2019 et du 4ème trimestre 2020

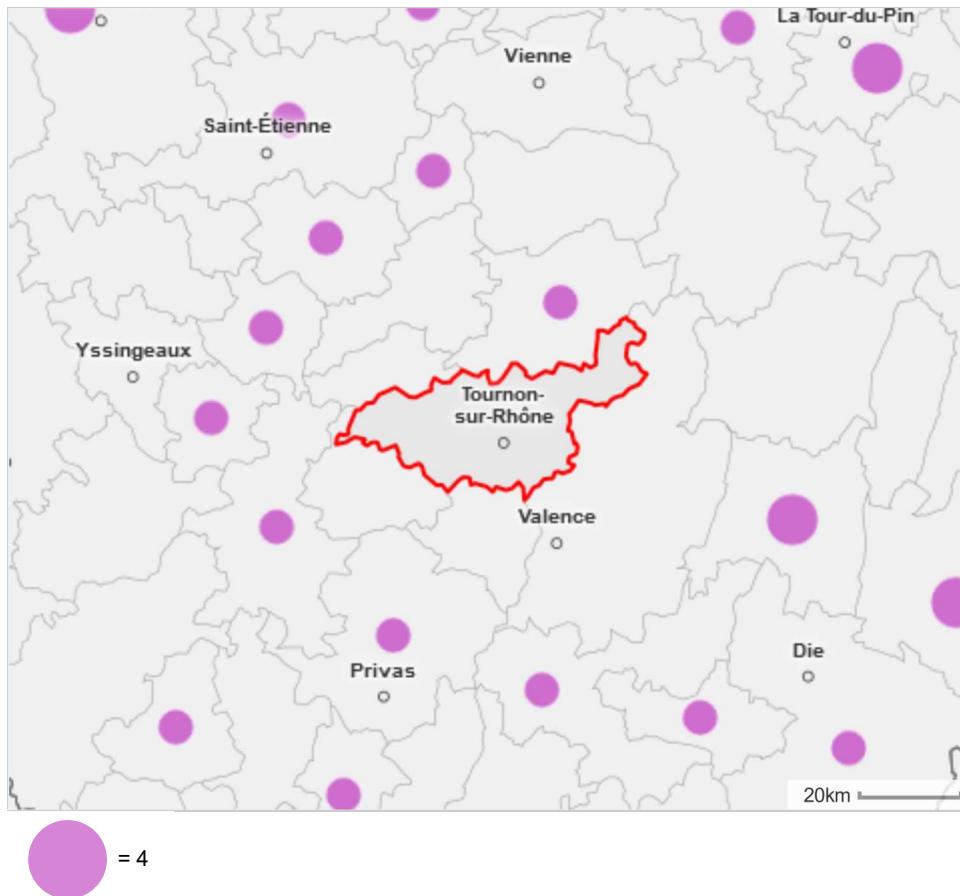
Zone d'étude **CA Arche Agglo (epci (2020))**, comparée avec **France**

CHIFFRES CLÉS - QUELLE OFFRE DE SERVICES PUBLICS ?

Quelle est l'offre de services publics disponibles sur mon territoire ?

Les Maisons France Services

Combien de MFS sont disponibles sur ou à proximité de mon territoire ? - CA Arche Agglo



Source : ANCT - 2020

France Services

La création du réseau France Services a été annoncée par le Président de la République le 25 avril 2019.

L'objectif poursuivi est de permettre à chaque Français d'accéder, à moins de 30 minutes de son domicile, à un lieu d'accueil physique ouvert au moins 24 heures et cinq jours par semaine, dans lequel il puisse obtenir des réponses complètes, sans réorientation systématique, à ses démarches du quotidien sur le périmètre d'intervention de neuf opérateurs : Pôle emploi, CNAM, MSA, CAF, CNAV, La Poste, Dgfip, ministères de la Justice et de l'Intérieur.

France Services repose, avant toute chose, sur une exigence de qualité de service garantie dans chacune de ces structures d'accueil de proximité, indépendamment de celui qui est en charge du portage et du lieu où elle est déployée. Les premières structures France Services, aussi bien fixes qu'itinérantes, ont été labellisées en janvier 2020, à l'issue d'une démarche de sélection et d'audit qui associe les préfectures de département, les collectivités, les partenaires du dispositif et les porteurs de projet locaux.

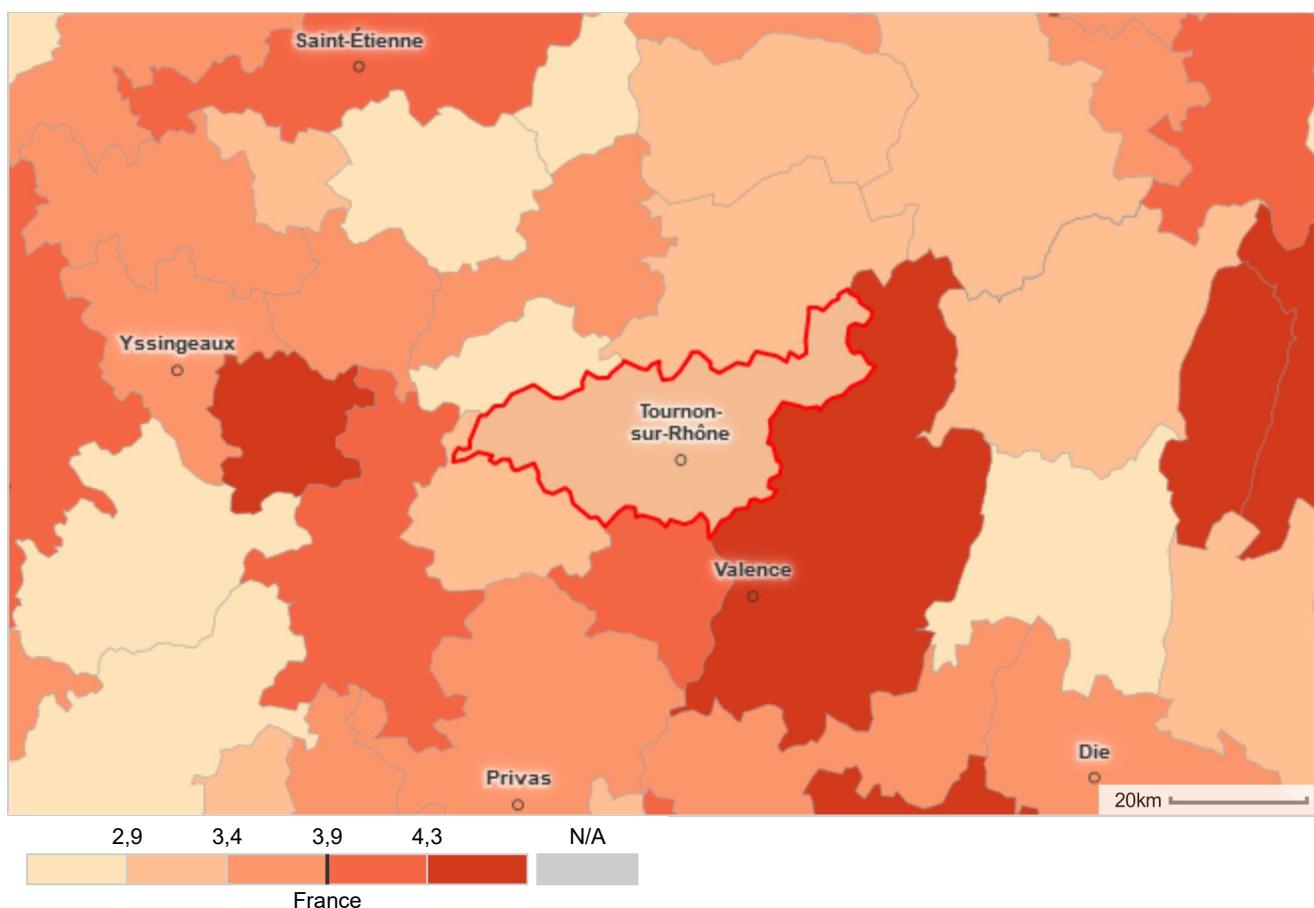
[**Pour en savoir plus sur le dispositif France Services de l'ANCT**](#)

Zone d'étude **CA Arche Agglo (epci (2020))**, comparée avec **France**
CHIFFRES CLÉS - UNE OFFRE DE SERVICES DE SANTÉ ACCESSIBLE ?

Zone d'étude **CA Arche Agglo (epci (2020))**, comparée avec **France**
CHIFFRES CLÉS - UNE OFFRE DE SERVICES DE SANTÉ ACCESSIBLE ?

Quel accès à la médecine générale ?

Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes
 CA Arche Agglo



Source : SNIIR-AM 2018, EGB 2018, CNAM-TS ; populations par sexe et âge 2016, distancier METRIC, INSEE ; traitements DREES. - 2018

L'Accessibilité Potentielle Localisée est un indicateur local qui tient compte de l'offre et de la demande issue des territoires environnants. Calculé à partir de l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité, calculé sur des mailles beaucoup plus larges (bassins de vie, départements...), aura tendance à masquer. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins.

Les médecins pris en compte sont les suivants :

- des cabinets de médecins généralistes libéraux, cabinets secondaires inclus, les omnipraticiens et les médecins à exercice particulier suivants : homéopathes, acupuncteurs, gériatres et médecine physique ;
- des consultations effectuées dans les centres de santé ;
- l'activité des remplaçants est prise en compte, de manière agrégée à celle des médecins remplacés.

L'offre de consultations externes de médecine générale proposée par les hôpitaux n'est pas prise en compte dans cette version de l'indicateur : un peu moins de 3,68 millions d'actes (soit 1,3% de l'offre de médecine générale).

L'APL prend aussi en compte dans son calcul :

- un recours dégressif avec la distance entre 0 et 20 minutes.
- le nombre de consultations et visites (ou « nombre d'actes ») réalisées sur une année. Pour tenir compte du lien entre niveau d'activité des médecins et densité médicale locale, le nombre d'actes pris en compte dans le calcul de l'indicateur est borné à 6 000 actes par cabinet libéral. Inversement, un niveau d'activité minimal de 3 600 actes par an est affecté aux libéraux (sauf cabinets secondaires).
- La demande de soins : les besoins de recours à un médecin généraliste varient notamment en fonction de l'âge. Pour tenir compte de ces variations, chaque personne est affectée d'un poids qui dépend de la consommation moyenne observée de sa tranche d'âge.

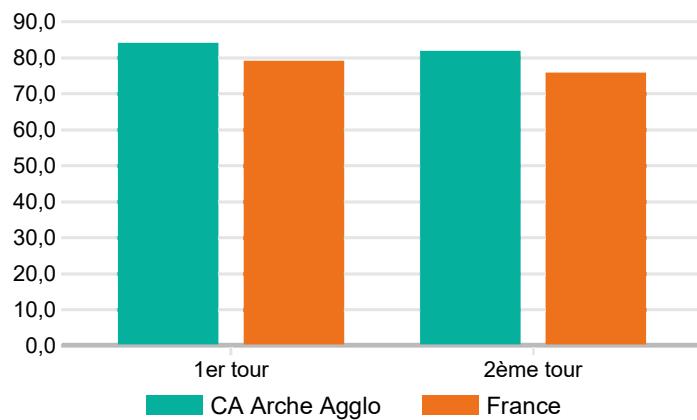
Zone d'étude **CA Arche Agglo (epci (2020))**, comparée avec **France**
CHIFFRES CLÉS - UNE OFFRE DE SERVICES DE SANTÉ ACCESSIBLE ?

Zone d'étude **CA Arche Agglo (epci (2020))**, comparée avec **France**
CHIFFRES CLÉS - QUELLE INTENSITÉ DE LA VIE CITOYENNE ET ASSOCIATIVE ?

Quelle relation à la vie démocratique ?

Participation aux élections présidentielles

Quel taux de participation au sein de la population ?

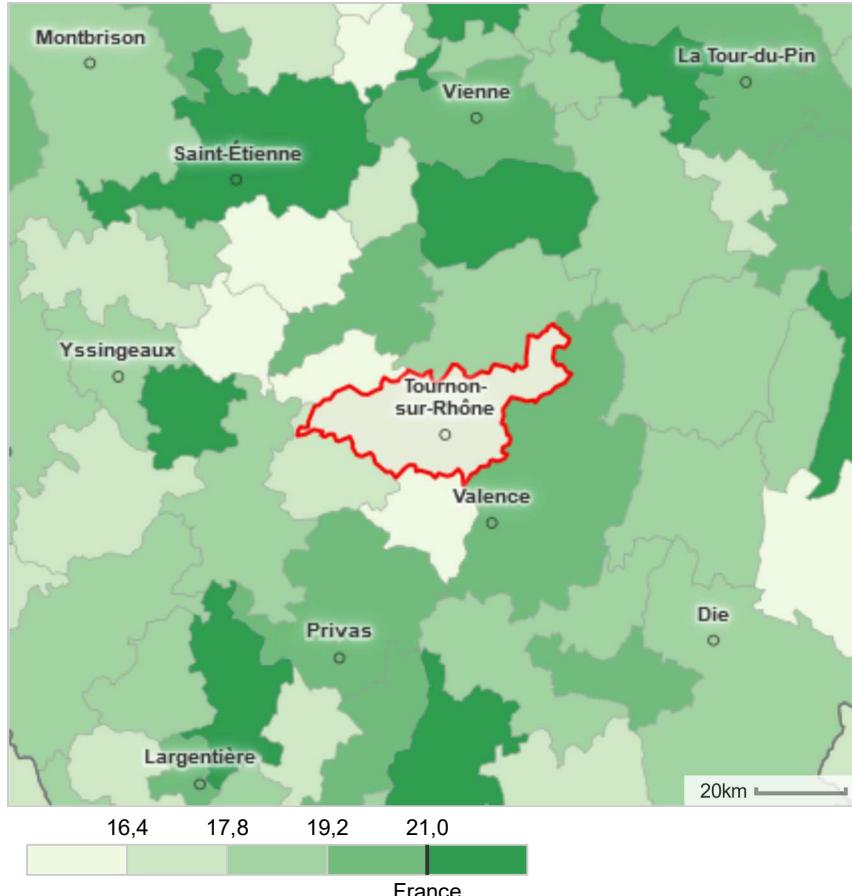


Source : Ministère de l'intérieur - 2017

Le taux de participation aux élections rapporte le nombre de personnes ayant voté au nombre de personnes inscrites sur les listes électorales lors des élections concernées.

Taux d'abstention aux élections présidentielles

Une abstention plus importante sur mon territoire qu'ailleurs ? - CA Arche Agglo

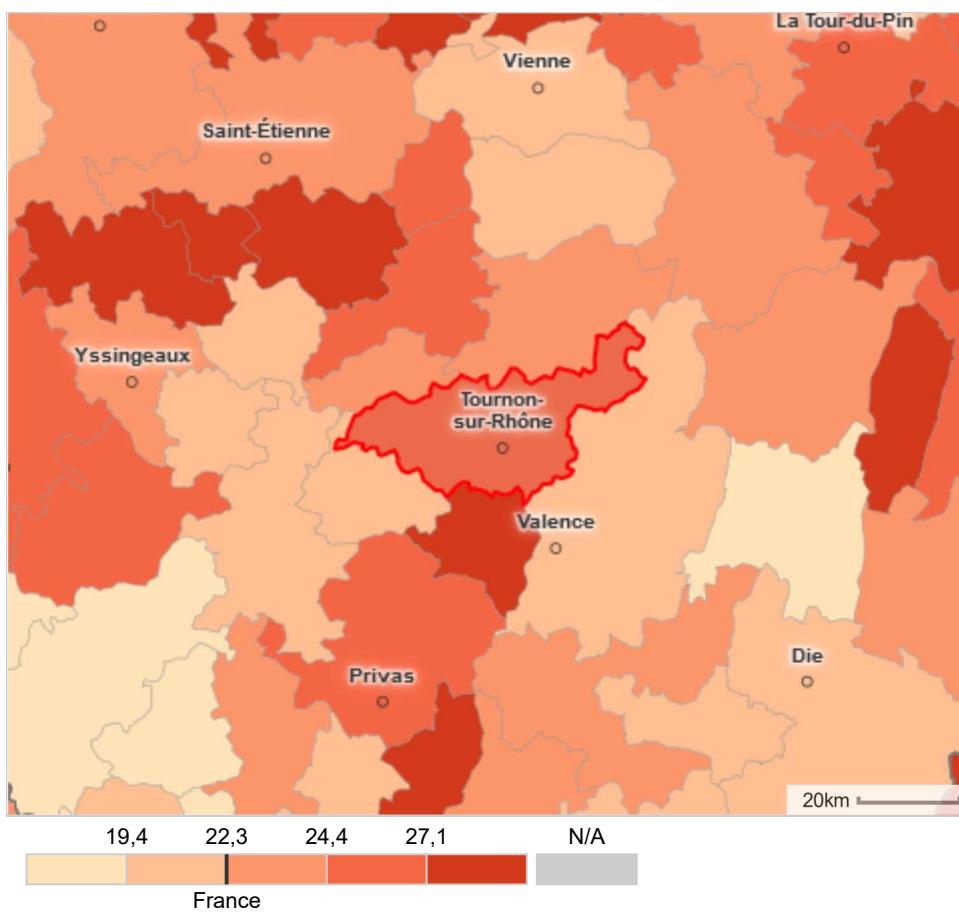


Le taux d'abstention aux élections est calculé en rapportant le nombre des citoyens inscrits sur les listes électorales mais s'étant abstenu au nombre total de personnes inscrites sur les listes électorales, à la date du scrutin.

Source : Ministère de l'intérieur - 2017

Zone d'étude **CA Arche Agglo (epci (2020))**, comparée avec **France****CHIFFRES CLÉS - QUELLE INTENSITÉ DE LA VIE CITOYENNE ET ASSOCIATIVE ?****Quelle dynamisme de la vie associative locale ?****Nombre de licenciés sportifs pour 100 habitants**

Combien de personnes sont engagées dans un activité sportive associative sur le territoire ? - CA Arche Agglo



Source : Recensement des licences et clubs sportifs / Injep - Meos - 2016

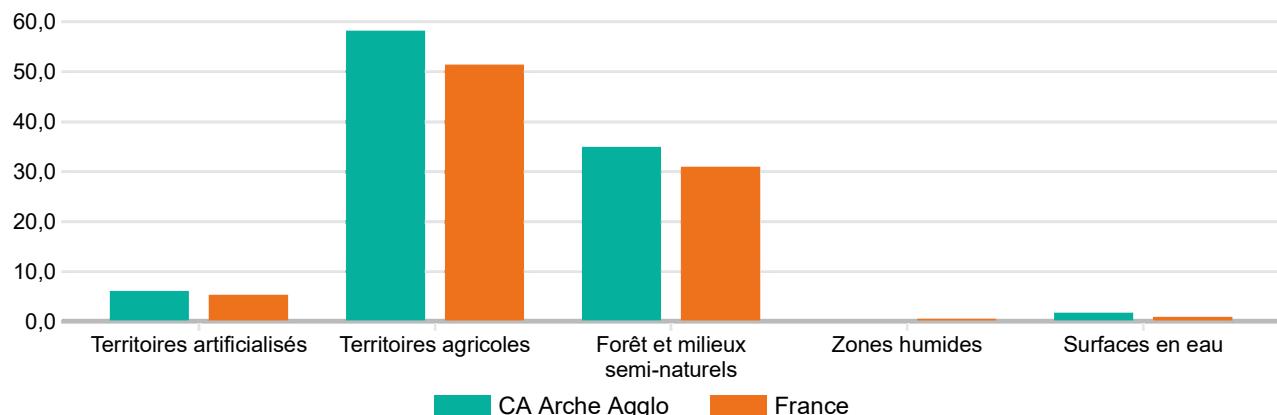
Zone d'étude **CA Arche Agglo (epci (2020))**, comparée avec **France**

CHIFFRES CLÉS - UNE EXPOSITION À DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

Occupations des sols et artificialisation : quels enjeux de consommation des espaces ?

Part des surfaces selon l'occupation du sol (en %)

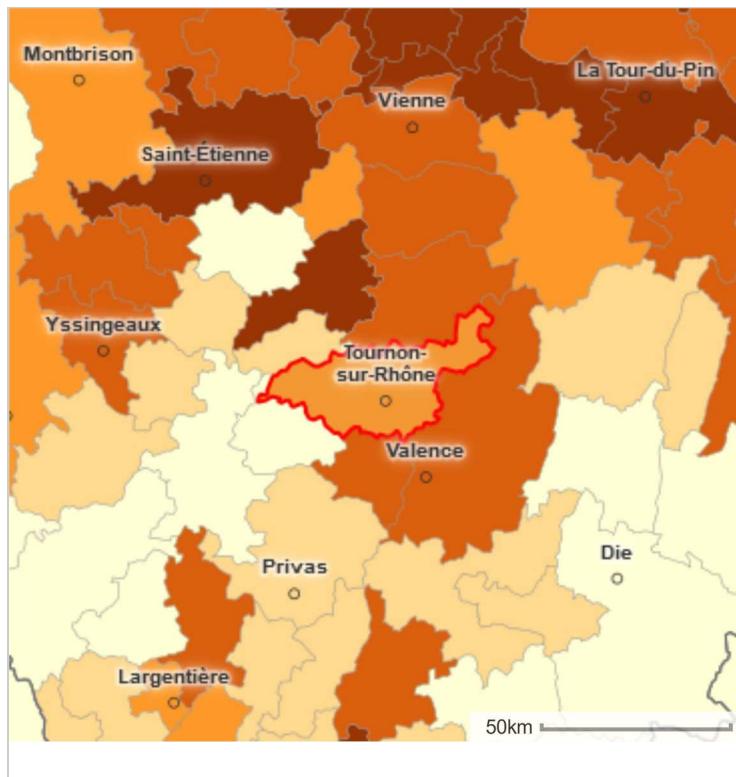
Quelle proportion de mon territoire les zones artificialisées occupent-elles ?



Source : CORINE Land Cover - CGDD-SDES, 2018

Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2018 (en %)

Comme se positionne mon territoire en matière d'évolution de la surface artificialisée ? - CA Arche Agglo



Source : Observatoire de l'artificialisation des sols – Plan Biodiversité, 2009-2018 - 2009-2018

Les chiffres de l'artificialisation des sols sur mon territoire

Quelle proportion de mon territoire a été artificialisé ? Combien d'hectares cette artificialisation représente-t-elle ?

Indicateurs	CA Arche Agglo	France
Nombre d'hectares artificialisés entre 2009 et 2018 (hectares)	224,0	255 606,2
Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2018 (%)	0,4	0,4

Source : Observatoire de l'artificialisation des sols – Plan Biodiversité, 2009-2018 - 2009-2018

Les chiffres exposés mesurent l'artificialisation des sols, qui constitue un type de consommation d'espaces, c'est-à-dire le passage d'un sol d'une occupation "naturelle, agricole ou forestière", à une occupation "urbanisée".

Zone d'étude **CA Arche Agglo (epci (2020))**, comparée avec **France**

CHIFFRES CLÉS - UNE EXPOSITION À DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

Le territoire est-il soumis à des aléas, risques naturels ou technologiques ?

Catastrophes naturels, plans de prévention naturels (PPRN) et technologiques (PPRT)

Quelles sont les procédures mises en oeuvre sur mon territoire pour faire face aux aléas, risques naturels ou technologiques ?

Aléas et risques naturels ou technologiques locaux

Quelles sont les aléas et risques naturels ou technologiques identifiés dans le DDRM ?

Indicateurs	CA Arche Agglo	France	Catégories	Communes soumises à un aléa ou un risque naturel ou technologique (communes)		Part des communes soumises à un aléa ou un risque naturel ou technologique (%)	
				CA Arche Agglo	France	CA Arche Agglo	France
Nombre d'Arrêtés de Catastrophes Naturelles publiés au J.O. depuis 1982 (arrêtés)	346	161 748	Nucléaire	0	499	0,0	1,4
Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) (communes couvertes par PPRN)	23	13 761	Risque industriel	1	1 861	2,4	5,3
Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) (communes couvertes par PPRT)	1	792	Risques technologiques	0	1	0,0	0,0
			Transport de marchandises dangereuses	24	15 458	58,5	43,7
			Phénomènes météorologiques	0	7 453	0,0	21,1
			Inondation	32	20 778	78,0	58,8
			Feu de forêt	28	6 711	68,3	19,0
			Mouvement de terrain	28	19 260	68,3	54,5
			Séisme - fort	0	66	0,0	0,2
			Séisme - modéré	37	6 917	90,2	19,6
			Séisme - moyen	0	1 964	0,0	5,6
			Séisme - faible	4	10 914	9,8	30,9
			Séisme - très faible	0	13 389	0,0	37,9
			Rupture de barrage	20	3 792	48,8	10,7
			Avalanche	0	607	0,0	1,7
			Eruption volcanique	0	68	0,0	0,2
			Risques miniers	0	17	0,0	0,0
			Emissions en surface de gaz de mine	0	61	0,0	0,2
			Radon	0	2 364	0,0	6,7
			Engins de guerre	0	1 418	0,0	4,0

Source : Base Gaspar - DDRM, 2018

Le DDRM (le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs) est un document où le préfet (Conformément à l'article R125-11 du Code de l'Environnement) consigne toutes les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs au niveau de son département, ainsi que sur les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. En précisant les notions d'aléa et de risque majeur, le DDRM doit recenser toutes les communes à risques du département, dans lesquelles une information préventive des populations doit être réalisée.

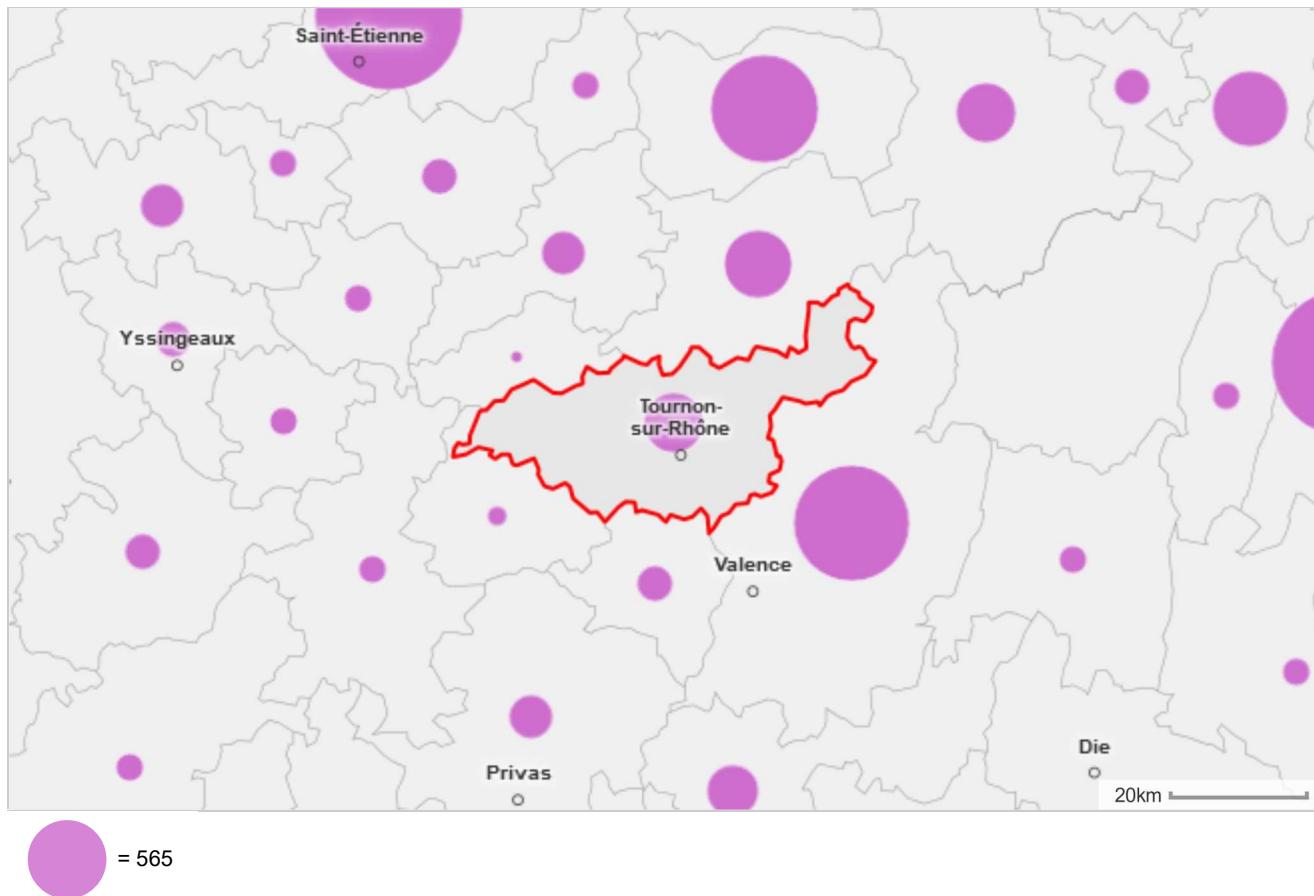
Zone d'étude **CA Arche Agglo (epci (2020))**, comparée avec **France**

CHIFFRES CLÉS - UNE EXPOSITION À DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

Quelles contributions aux émissions de gaz à effet de serre ?

Emissions de gaz à effet de serre hors puits (PRG)

Combien de milliers de tonnes équivalent CO2 sont relachées localement dans l'atmosphère ? - CA Arche Agglo



Source : Inventaire national spatialisé (INS) des émissions PA/GES, 2012 - 2012

Le pouvoir de réchauffement global (PRG) exprime, en milliers de tonnes équivalent CO₂, l'effet cumulé des substances émises dans l'air qui contribuent à l'accroissement de l'effet de serre. Il est calculé sur la base du pouvoir de réchauffement de chaque gaz à l'horizon de 100 ans comparé à celui du CO₂. Les gaz à effet de serre direct sont pris en compte : le dioxyde de carbone CO₂ (non biotique), le méthane CH₄, le protoxyde d'azote N₂O, les hydrofluorocarbures HFC, les perfluorocarbures PFC et l'hexafluorure de soufre SF₆. Le PRG est exprimé ici sans tenir compte des puits de carbone. Ces puits correspondent principalement à l'absorption de CO₂ pour la croissance de la végétation (photosynthèse) et à celle de méthane (CH₄) par les sols forestiers. De même ne sont pas prises en compte les émissions des sources biotiques (forêts non gérées par l'homme, prairies naturelles, zones humides et rivières, feux de forêt). Sont donc prises en compte uniquement les émissions occasionnées par les activités humaines ou gérées par l'homme. Les émissions maritimes et aériennes internationales ne sont pas comptabilisées.

Département	Intitulé du projet	Description du projet	PORTEUR PROJET	Thématische	Coût total de l'opération	Axe
Ardèche	Recyclage de friches ITDT	Démolition et dépollution d'une friche industrielle à Tournon sur Rhône (2 ha)	ARCHE Agglo & communes	Transition écologique	5 275 000,00 €	Axe3
Drôme	Digue du colombier	Sécurisation urgente de la digue du Colombier (en attente de travaux plus globaux)	ARCHE Agglo	Transition écologique	150 000,00 €	Axe1
Drôme	Digue du Rhône	Réfection digue du Rhône à Tain	ARCHE Agglo	Transition écologique	700 000,00 €	Axe1
Drôme	Réhabilitation PR Roche-de-Glun	Roche de Glun	ARCHE Agglo	Transition écologique	80 000,00 €	Axe1
Drôme	Schéma directeur Chanos Curson et Erôme	Chanos Curson et Erôme	ARCHE Agglo	Transition écologique	100 000,00 €	Axe1
Drôme	Réseau Tain	Travaux urgents	ARCHE Agglo	Transition écologique	150 000,00 €	Axe1
Ardèche	AEP Vaudevant	Vaudevant	ARCHE Agglo	Transition écologique	327 600,00 €	Axe1
Drôme Ardèche	Acquisition et mise en place d'un parc vélo à destination de la population	parc vélo dans le cadre du schéma vélo	ARCHE Agglo	Transition écologique	25 896,00 €	Axe2
Drôme	Accompagnement des cantines scolaires, élaboration PAT, sensibilisation gaspillage alimentaire et "du champs à l'assiette" dans les écoles, aides à l'installation	0,1M€ 2021 0,1M€ 2022	ARCHE Agglo	Transition écologique	200 000,00 €	Axe1
Drôme Ardèche	Modernisation de trois déchetteries	Déchetteries de St-Donat, Colombier le Vieux et Tournon	ARCHE Agglo	Transition écologique	775 000,00 €	Axe3
Drôme	VVV Train de l'Ardèche	Liaison ViaRhôna / Train de l'Ardèche (1,9 km)	ARCHE Agglo	Infrastructures et mobilités vertes	339 642,00 €	Axe2
Drôme	LVMH	Implantation LVMH à Charmes-sur-l'Herbasse	ARCHE Agglo	Compétitivité	436 100,00 €	Axe3
Ardèche	Requalification de ZAE	ZAE Fontaye à Saint-Félicien	ARCHE Agglo	Compétitivité	200 000,00 €	Axe3
Drôme	Requalification de ZAE	ZAE les Vinays à Pont de l'Isère, contournement Sodimas	ARCHE Agglo	Compétitivité	300 000,00 €	Axe3
Drôme	Requalification de ZAE	ZAE dite CNR à Erôme	ARCHE Agglo	Compétitivité	300 000,00 €	Axe3
Ardèche	Extension ZAE	ZAE de Champagne Tournon (acquisition)	ARCHE Agglo	Compétitivité	800 000,00 €	Axe3
Drôme Ardèche	Soutien aux commerces et à l'artisanat	Augmentation de l'enveloppe FISAC	ARCHE Agglo	Compétitivité	200 000,00 €	Axe3
Ardèche	Réhabilitation et extension de la mairie	Acquisition immeuble voisin de la mairie, aménagement mairie et création de trois appartements (accessibilité PMR mairie, logements attractif pour nvx habitants, patrimoine architectural, mise aux normes	BOZAS	Cohésion	787 000,00 €	Axe2
Ardèche	réhabilitation salle polyvalente (dernière tranche) + création gîte à l'étage	pour dév tourisme + accueil salle polyvalente	BOZAS	Cohésion	105 000,00 €	Axe3
Ardèche	Réhabilitation et reconversion dun local municipal en activité commerciale éphémère	espace de rencontro et de contact avec clientèle locale pour producteurs locaux	BOZAS	Cohésion	75 000,00 €	Axe3
Ardèche	EPICERIE ET LOCAUX VEFA	Epicerie circuits courts, snacking et locaux VEFA pourtant accueillir autre commerce ou bureaux et locaux médicaux et para médicaux	ST BARTHELEMY LE PLAIN	Compétitivité	449 746,00 €	Axe3
Ardèche	Aménagement parking + espace verts	Création de places de parking avec aménagements des espaces verts + création de trottoir et passage piétons pour sécuriser les cheminements piétons avec accès aux commerces	COLOMBIER LE JEUNE	Infrastructures et mobilités vertes	38 000,00 €	Axe4
Ardèche	Amélioration circulation piétonne	restructuration des espaces extérieurs et sécurisation des circulations piétonnes à l'école publique Charles pélissier	COLOMBIER LE VIEUX	Infrastructures et mobilités vertes	260 593,00 €	Axe2
Ardèche	Création d'une voie douce entre l'ancienne gare de St Jean et le quartier Girardier	Désenclaver le quartier de girardier et aménager voie douce vers centre village	St JEAN DE MUZOLS	Infrastructures et mobilités vertes	100 000,00 €	Axe2
Ardèche	Projet participatif autour de l'aménagement des jardins du couvent	Espace patrimonial remarquable attenant à un ancien couvent acquis par la commune : aménagement d'espaces récréatifs et de convivialité pour différentes générations ; création de jardins partagés ; parcours piétonniers en lien avec le centre-bourg	SAINT FELICIEN	Cohésion	180 000,00 €	Axe3

Département	Intitulé du projet	Description du projet	PORTEUR PROJET	Thématische	Coût total de l'opération	Axe
Ardèche	Maison de santé pluridisciplinaire	Construction d'une MSP sur une parcelle acquise par la commune/Projet de territoire qui va toucher environ 4000 personnes sur l'ensemble du bassin de vie, infrastructure respectant les environnementales	SAINT FELICIEN	Cohésion	1 300 000,00 €	Axe2
Ardèche	Maison des associations	Réhabilitation de l'étage de la maison de Clavières, le RDC étant destiné à recevoir une médiathèque (projet porté par Arche Agglo)/ Réhabilitation d'un patrimoine remarquable , lien intergénérationnel, redynamisation du centre-bourg	SAINT FELICIEN	Cohésion	1 000 000,00 €	Axe3
Ardèche	City Stade	Aménagement d'une aire de jeux pour enfants et adolescents	SAINT FELICIEN	Infrastructures et mobilités vertes	50 000,00 €	Axe2
0	Aménagement aire de jeux	Aire de jeux	MAUVES	Cohésion	176 801,00 €	Axe2
Ardèche	Désimperméabilisation/lutte contre îlot de chaleur	Voies douces Mauves, place du marché, place de l'école publique, rue des condamines, place de la mairie	MAUVES	Transition écologique	3 500 000,00 €	Axe2
0	rénovation thermique	Rénovation du bâtiment du presbytère	LEMPS	Transition écologique	103 161,00 €	Axe4
Ardèche	Déminéralisation et végétalisation cours écoles	Lutter contre les îlots de chaleur dans les écoles et offrir de nouveaux supports pédagogiques	TOURNON SUR RHONE	Transition écologique	75 000,00 €	Axe4
Ardèche	Diagnostic et travaux isolation M.M.P.T.	Procéder à l'isolation d'un bâtiment public très fréquenté par les habitants d'association - diagnostic	TOURNON SUR RHONE	Transition écologique	10 000,00 €	Axe4
Ardèche	Etude et mise en œuvre d'un réseau de chaleur	Etudier les différentes possibilités de créer un réseau et éventuelle mise en œuvre (étude)	TOURNON SUR RHONE	Transition écologique	6 000,00 €	Axe4
Ardèche	Déploiement de composteurs collectifs	Anticiper l'obligation de supprimer les biodéchets des ordures ménagères en proposant des composteurs dans les quartiers	TOURNON SUR RHONE	Transition écologique	10 000,00 €	Axe3
Ardèche	Rues scolaires apaisées	Sécuriser les entrées et sorties des enfants et inciter à venir en modes doux/ 5 000 € par groupe (X3) si mise en place d'un feu	TOURNON SUR RHONE	Infrastructures et mobilités vertes	15 000,00 €	Axe2
Ardèche	Fin aménagement Quai Farconnet		TOURNON SUR RHONE	Compétitivité	1 000 000,00 €	Axe4
Ardèche	Jardin partagé	Valorisation d'un espace inutilisé de la commune de Vion sur un mode collectif et favoriser la naissance d'un espace d'expression et d'échange pour les habitants de Vion. Porter un jardin collectif est fédérateur. Favoriser la transmission des savoirs sur les thématiques liées au jardinage	VION	Cohésion	0,00 €	Axe4
Ardèche	Immeuble de la Fontaine	réhabilitation d'un immeuble sur plusieurs niveaux avec commerce, bibliothèque, espace de coworking et logement	ST VICTOR	Compétitivité	1 358 378,00 €	Axe3
Ardèche	Immeuble du Charon	Acquisition d'un bâtiment du centre bourg	ST VICTOR	Compétitivité	430 000,00 €	Axe4
Ardèche	Immeuble de la poste	Aménagement d'un bâtiment appartenant à la mairie	ST VICTOR	Compétitivité	200 000,00 €	Axe4
Ardèche	Garages	Acquisition de deux garages limitrophe au projet de théâtre de verdure	ST VICTOR	Cohésion	25 000,00 €	Axe4
Drôme	Aménagement place du village	Accès PMR Eglise, salle des associations, parking et aménagement arboré	SERVES SUR RHONE	Infrastructures et mobilités vertes	300 000,00 €	Axe4
Drôme	Rénovation énergétique salle polyvalente	Remplacement chauffage fioul par pompe à chaleur et passage en led	LARNAGE	Transition écologique	65 000,00 €	Axe4

Département	Intitulé du projet	Description du projet	PORTEUR PROJET	Thématische	Coût total de l'opération	Axe
Drôme	Plantation de haies	Zone de la plaine de bren, activité maraîchère pour limiter les effets du réchauffement climatique, les érosions par le vent, le ruissellement, le gel du printemps et réalimenter la nappe phréatique selon préconisations SAGE Drôme Nord (partenariat chambre agriculture)	BREN	Transition écologique	60 000,00 €	Axe1
Drôme	restauration collective	Création d'une cantine scolaire (RPI bren, Marsaz, Chavannes)	BREN	Transition écologique		Axe2
Drôme	Réhabilitation ancienne cure	Réfection de la toiture, isolation par l'extérieur, remplacement des ouvertures, miseaux normes des installations sanitaires et électriques	BEAUMONT MONTEUX	Transition écologique	116 000,00 €	Axe4
Drôme	Amélioration énergétique des appartements communaux	proposés à la location/ isolation combles/ mise en place poele granulés..	BEAUMONT MONTEUX	Transition écologique		Axe4
Drôme	Solarisation des toitures publiques: Foyer Familial, Bibliothèque, Eglise)	Mise en place de panneaux photovoltaïques et isolation thermique	CHANOS CURSON	Transition écologique	180 000,00 €	Axe4
Drôme	Liaison douce vers le stade	Aménagement d'une liaison douce du village vers le stade	CHARMES SUR L'HERBASSE	Infrastructures et mobilités vertes	7 000,00 €	Axe2
Drôme	Rénovation Salle Charles Robert	rénovation intérieur salle associative	CHARMES SUR L'HERBASSE	Transition écologique	26 000,00 €	Axe4
Drôme	Isolation bâtiments communaux	grenier/école	CHANTEMERLE LES BLES	Transition écologique	4 000,00 €	Axe4
Drôme	Isolation bâtiments communaux	mairie/ancienne poste	CHANTEMERLE LES BLES	Transition écologique	4 000,00 €	Axe4
Drôme	réhabilitation hôtel de ville	réhabilitation complète de l'hôtel de ville (1968) Batiment ancien, passoire énergétique, chauffage fioul, non-accessibilité PMR...	ST DONAT SUR L'HERBASSE	Transition écologique	1 200 000,00 €	Axe4
Drôme	rénovation de l'école Jules Verne primaire	isolation thermique acoustique et energetique du bâtiment	TAIN L'HERMITAGE	Transition écologique	450 000,00 €	Axe4
Drôme	groupe scolaire jean moulin primaire et maternelle	remplacement des fenetres pour l'ensemble du batiments	TAIN L'HERMITAGE	Transition écologique	295 000,00 €	Axe4
Drôme	ateliers municipaux	extention des ateliers municipaux	TAIN L'HERMITAGE	Cohésion	160 000,00 €	Axe4

Département	Intitulé du projet	Description du projet	PORTEUR PROJET	Thématique (menu déroulant)	Coût total de l'opération (à renseigner)	Axe
Drôme & Ardèche	Recyclage de friches îlots dégradés de l'OPAH-RU	Acquisition, démolition et requalification urbaine d'îlots inclus dans les périphéries d'OPAH-RU des communes de Saint-Félicien, Tournon et Tain, sur la durée de l'OPAH (2020-2025)	ARCHE Agglo & communes	Transition écologique	900 000,00 €	Axe3
Drôme	Veaune	Protection des communes de Marsaz, Chavannes et Chanos Curson contre les crues de la Veaune	ARCHE Agglo	Transition écologique	5 000 000,00 €	Axe1
Drôme	Bouterne	Protection de la commune de Tain contre les crues de la Bouterne	ARCHE Agglo	Transition écologique	3 000 000,00 €	
Drôme	Hydraulique pluviale Pont-de-l'Isère	Pont de l'Isère	ARCHE Agglo	Transition écologique	100 000,00 €	Axe1
Ardèche	Travaux renouvellement réseau eau potable	Tournon sur rhône	ARCHE Agglo	Transition écologique	270 000,00 €	Axe1
Drôme	STEP Tain/Mercurol-Veaunes	Remplacement de l'installation actuelle devenue obsolète (application du schéma directeur)	ARCHE Agglo	Transition écologique	8 500 000,00 €	Axe1
Ardèche	Création de deux déchetteries	Mis en place d'un maillage d'équipement permettant à chaque concitoyens d'être à 20 mm d'une déchèterie (2 unités sur la plateau ardéchois)	ARCHE Agglo	Transition écologique	1 600 000,00 €	Axe3
Drôme	Requalification de ZAE	ZAE l'Ile Neuve La Roche de Glun	ARCHE Agglo	Compétitivité	682 000,00 €	Axe3
Ardèche	Requalification de ZAE	ZAE Cornilhac Tournon	ARCHE Agglo	Compétitivité	500 000,00 €	Axe3
Ardèche	Extension ZAE	ZAE de Champagne Tournon (travaux)	ARCHE Agglo	Compétitivité	3 100 000,00 €	Axe3
Drôme	Stratégie digitale	Numérisation des TPE et PME	ARCHE Agglo	Compétitivité	80 000,00 €	Axe2
Drôme	Transformation numérique des territoires – Tiers-lieux	Pont-de-l'Isère	ARCHE Agglo	Compétitivité	60 000,00 €	Axe3
Drôme Ardèche	ALSH		ARCHE Agglo	Cohésion		Axe2
Drôme	Émergence du tourisme durable	Programme Pluriannuel de Développement durable du Domaine de Champs (travaux échelonnés sur 3 ans)	ARCHE Agglo	Cohésion	4 000 000,00 €	Axe3
Ardèche	Médiathèque Site de Tournon sur Rhône		ARCHE Agglo	Cohésion	4 000 000,00 €	Axe2
Ardèche	Création d'un terrain multi sport/ zone sportive jeunesse	City stade à proximité école/mairie/salle polyvalente	ST BARTHELEMY LE PLAIN	Cohésion	80 000,00 €	Axe2
Ardèche	Projet sport et loisirs	Réhabilitation du terrain de tennis en city stade (fin 2018 ; 1ere phase) + Réhabilitation du vestiaire actuel en maison d'association (2021 ; 2eme phase) + Réhabilitation du stade (2021 ; 2eme phase) + Jeux de boules et aire de pique nique (2022 ; 3eme phase)	COLOMBIER LE JEUNE	Cohésion	700 000,00 €	Axe2
Ardèche	Création d'un city park	à proximité du tennis à destination des jeunes et des scolaires	COLOMBIER LE VIEUX	Cohésion	75 000,00 €	Axe2
Ardèche	Réhabilitation logement	rénovation du patrimoine communal en logement/ avec mise aux normes /économies énergie	COLOMBIER LE VIEUX	Infrastructures et mobilités vertes	70 000,00 €	Axe4
Ardèche	Réhabilitation de la Chapelle du couvent et transformation en salle de spectacle	Chapelle au cœur du centre-bourg insérée dans les bâtiments de l'ancien couvent. Etude acoustique en vue de la transformation en une salle de spectacles (musique ; théâtre ; cinéma ; musée numérique...)	SAINTE FELICIEN	Infrastructures et mobilités vertes	300 000,00 €	Axe2
Ardèche	rénovation (thermique et énergétique) de bâtiments communaux	Réfection toiture, façades, isolation, menuiseries	VAUDEVANT	Transition écologique	70 000,00 €	Axe4
Ardèche	réalisation ombrières solaire	parking de la saulte	MAUVES	Transition écologique	150 000,00 €	Axe4
Ardèche	Installation filtres, avaloirs pour la protection du Fleuve Rhône	Guerre au plastique	MAUVES	Transition écologique	250 000,00 €	Axe1
Ardèche	création d'un parc photovoltaïque	Entrée sud + les fles	MAUVES	Transition écologique	200 000,00 €	Axe4
Ardèche	végétalisation des façades		MAUVES	Transition écologique	100 000,00 €	Axe1

Département	Intitulé du projet	Description du projet	PORTEUR PROJET	Thématique (menu déroulant)	Coût total de l'opération (à renseigner)	Axe
Ardèche	Aménagement trame verte bleue		MAUVES	Infrastructures et mobilités vertes	200 000,00 €	Axe4
Ardèche	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	5 à 6 bâtiments communaux	MAUVES	Transition écologique	200 000,00 €	Axe4
	Cosntruction d'un bâtiment	Costrunction d'un bâtiment pour la garderie, cantine et classe élémentaire	PLATS	Cohésion	533 200,00 €	Axe2
Ardèche	Rénovation salle des fêtes	réfection du toit, changement fen'tres et mode de chauffage	LEMP'S	Transition écologique	180 000,00 €	Axe4
Ardèche	Les Vernes	Acquisition de terres agricoles en vue de protéger les sources du village. Établissement de baux agricoles à contraintes environnementales	PAILHARES	Transition écologique	60 000,00 €	Axe1
Ardèche	Réhabilitation école des Luettes		TOURNON SUR RHONE	Transition écologique	2 200 000,00 €	Axe4
Ardèche	Aménagement d'une aire de covoiturage au Sud	Acquisition parcelle ex coop fruitière + aménagement/ Variable si acquisition et démolition	ARCHE Agglo & communes	Infrastructures et mobilités vertes		Axe2
Ardèche	Couverture de 3 courts de tennis en photovoltaïque	Accompagner le développement du club en offrant un structure couverte, financée par photovoltaïque	TOURNON SUR RHONE	Transition écologique	150 000,00 €	Axe4
Ardèche	Requalification Rue Gabriel Faure + Grande Rue	Finaliser le projet "Cœur de Ville" améliorant l'attractivité du centre G. Faure = 515 000 € (310 000 € Ville + 205 000 € ARCHE Agglo) et Grande Rue = 1 000 000 €	ARCHE Agglo & communes	Compétitivité	515 000,00 €	Axe2
Ardèche	Création d'un sentier botanique et verger pédagogique	Sensibiliser le grand public aux espèces sensibles et offrir des lieux de promenade	TOURNON SUR RHONE	Transition écologique		Axe1
Ardèche	Modernisation du parc d'éclairage public	Remplacement par des leds/ plan triennal en lien avec SDE	TOURNON SUR RHONE	Transition écologique	600 000 €	Axe4
Ardèche	Snack	Rénovation du snack bar du camping et de la piscine municipale	ST VICTOR	Compétitivité	200 000,00 €	Axe3
Ardèche	Mur de la piscine	travaux d'entretien	ST VICTOR	Infrastructures et mobilités vertes	17 343,00 €	Axe3
Ardèche	Rénovation des 15 gîtes	travaux d'entretien	ST VICTOR	compétitivité	150 000,00 €	Axe3
Ardèche	Création laverie automatique	a proximité immédiate de la maison de la fontaine	ST VICTOR	Cohésion	10 000,00 €	Axe3
Drôme	Aménagement place publique	Plantation arbres et installation massifs végétaux, Désartificialisation de l'espace public	ARTHEMONAY	Infrastructures et mobilités vertes	40 000,00 €	Axe4
Drôme	Bâtiment intergénérationnel	Bâtimennt accueillant enfants, adultes et personnes âgées	SERVES SUR RHONE	Cohésion	600 000,00 €	Axe2
Drôme	Aménagement cour de l'école	Désimperméabilisation partielle des sols et plantation d'arbres	PONT DE L'ISERE	Transition écologique	100 000,00 €	Axe4
Drôme	Réfection voirie et piste cyclable	rue des moulin	PONT DE L'ISERE	Infrastructures et mobilités vertes	50 000,00 €	Axe2
Drôme	Voirie et piste cyclable	Contournement SODIMAS	PONT DE L'ISERE	Infrastructures et mobilités vertes	50 000,00 €	Axe2
Drôme	Rénovation de 5 logements locatifs communaux	changement couverture. Rénovation intérieure	CHAVANNES	Transition écologique	250 000,00 €	Axe4
Drôme	Aménagement cheminement doux au centre bourg	espaces protégés pour les piétons et les cyclistes	CHAVANNES	Infrastructures et mobilités vertes	200 000,00 €	Axe2
Drôme	création d'un pôle santé + commerces + tertiaire	Rénovation et extension du bâtiment de l'atelier communal pour étoffer le cabinet para médical existant, créer 1 ou 2 commerces et un espace de bureaux à louer	CHANOS CURSON	Cohésion	300 000,00 €	Axe2
Drôme	Extension Cantine scolaire	Rénovation et extension de la cantine scolaire avec isolation phonique et thermique + solarisation toiture	CHANOS CURSON	Transition écologique	250 000,00 €	Axe4
Drôme	Source des points	canalisation de la source des points, ancienne source d'eau potable de la commune, qui occasionne des problèmes au voisinage	MARGES	Infrastructures et mobilités vertes	90 000,00 €	Axe1

Département	Intitulé du projet	Description du projet	PORTEUR PROJET	Thématique (menu déroulant)	Coût total de l'opération (à renseigner)	Axe
Drôme	Traverse du village	Rénovation de la traverse du village, sécurisation des piétons et création d'espaces verts tranche 3	MARGES	Infrastructures et mobilités vertes	200 000,00 €	Axe2
Drôme	voie verte de l'Herbasse/ aujourd'hui Saint-Donat demain: Saint-Donat & communes partenaires Comité d'itinéraire (Dept) Arche Agglomération	création d'une infrastructure de déplacement doux est-ouest à vocation patrimoniale (naturel + culturel), touristiqueéconomique. Tronçon préfigurant une branche est de la ViaRhona. Estimation volet donation uniquement	ST DONAT SUR L'HERBASSE	Infrastructures et mobilités vertes	800 000,00 €	Axe2
Drôme	Rénovation chauffage Gymnase	Remplacement chaudière gaz d'origine (1980)	MERCUROL	transition énergétique	50 000,00 €	Axe4
Drôme	Protection biodiversité site de La Tour	Faire un inventaire de la biodiversité, mettre en place un plan de gestion et des actions de sensibilisation à la protection de notre environnement sur ce site fréquenté et apprécié des promeneurs et de randonneurs	MERCUROL	transition écologique	12 000,00 €	Axe1
Drôme	Construction d'un gymnase	Ce bâtiment aura une performance HQE et utilisera le bois en charpente. Ce gymnase permettra d'accueillir régulièrement toutes les activités sportives avec possibilité de compétitions à l'échelle régionale, activités de danse, ainsi que ponctuellement des manifestations et forums.	ROCHE DE GLUN	Cohésion	3 700 000,00 €	Axe2
Drôme	Développement des cheminements doux	Construction de trottoirs et de bandes cyclables ou espaces partagés : cheminements doux pour les piétons et les vélos : Rue de Romans, Rue du Stade, Rue des Granges. Assurer les liaisons entre les écoles communales et les équipements municipaux (gymnase, bibliothèque, nouveaux lotissements)	ROCHE DE GLUN	Infrastructures et mobilités vertes	302 000,00 €	Axe2
Drôme	ecole jules vernes maternelle	isolation thermique acoustique et energetique du bâtiment	TAIN L'HERMITAGE	Transition écologique	329 000,00 €	Axe4
Drôme	charles trenet	remplacement du chauffage gaz par une pompe a chaleur	TAIN L'HERMITAGE	Transition écologique	75 000,00 €	Axe4
Drôme	maison des associations	remplacement du chauffage gaz par une pompe a chaleur	TAIN L'HERMITAGE	Transition écologique	35 000,00 €	Axe4

Département	Intitulé du projet	Description du projet	PORTEUR PROJET	Thématische	Coût total de l'opération	Axe
Ardèche	Recyclage de friches ITDT	Aménagement du site après démolition et dépollution	ARCHE Agglo & communes	Transition écologique	2 000 000,00 €	Axe3
Drôme	Digue du colombier	Réfection complète de l'ouvrage	ARCHE Agglo		400 000,00 €	Axe1
Drôme	Torras	Protection de la commune de Tain contre les crues du Torras	ARCHE Agglo	Transition écologique	1 400 000,00 €	Axe1
Drôme	Bouterne	Protection de la commune de Tain contre les crues de la Bouterne	ARCHE Agglo	Transition écologique	3 000 000,00 €	Axe1
Drôme	Réseau d'assainissement Tain	Reprise des conclusions & orientations du schéma directeur	ARCHE Agglo	Transition écologique	2 500 000,00 €	Axe1
Drôme	VVV Glun Chateaubourg	Liaison voie bleue / ViaRhôna (1,3 km en rive droite du Rhône)	ARCHE Agglo	Infrastructures et mobilités vertes	800 000,00 €	Axe2
Drôme	Transformation numérique des territoires – Tiers-lieux	Tain l'Hermitage	ARCHE Agglo	Compétitivité	100 000,00 €	Axe3
Drôme	Transformation numérique des territoires – Tiers-lieux	Saint-Donat	ARCHE Agglo	Compétitivité	80 000,00 €	Axe3
Drôme	LISA et Maison France Service		ARCHE Agglo	Cohésion		Axe2
Drôme Ardèche	Création d'une médiathèque ARCHE Agglo déconcentrée sur trois sites Site de Saint-Donat sur l'Herbasse Site de Saint-Félicien		ARCHE Agglo	Cohésion		Axe2
				Cohésion	900 000,00 €	Axe2
				Cohésion	350 000,00 €	Axe2
Ardèche	Réfection toiture église et accès clocher		ST BARTHELEMY LE PLAIN	Cohésion		Axe2
Ardèche	Réfection immeubles et toitures	Rénovation énergétique	ST BARTHELEMY LE PLAIN	Transition écologique		Axe4
Ardèche	Création zone senior	Habitat senior, servic, pôle medical	ST BARTHELEMY LE PLAIN	Cohésion		Axe2
Ardèche	Bâtiment technique + couverture du boulodrome	avec panneaux photovoltaïques	COLOMBIER LE VIEUX	Cohésion	135 000,00 €	Axe4
Ardèche	Liaison voies douces	Création de voies douces aux abords du village pour sécuriser les déplacements piétons et à vélo	COLOMBIER LE VIEUX	Infrastructures et mobilités vertes	60 000,00 €	Axe2
Ardèche	Réhabilitation "maison jourdan" (ancienne poste)	en plein centre du village/ création d'un lieu commercial ou de service	COLOMBIER LE VIEUX	Infrastructures et mobilités vertes	200 000,00 €	Axe3
Ardèche	Création de logements intergénérationnels/ lieu de co-working..sur terrain communal	recensement des besoins en 2021	COLOMBIER LE VIEUX	Infrastructures et mobilités vertes		Axe2
	Réhabilitation et extension de la bibliothèque	100 m²	COLOMBIER LE VIEUX	Cohésion	50 000,00 €	Axe2
Ardèche	Création d'une voie douce de la Roue vers le centre village		St JEAN DE MUZOLS	Infrastructures et mobilités vertes	80 000,00 €	Axe2
Ardèche	Réfection salle communale	Isolation, chauffage, mise aux normes, accueil RAM..	GLUN	Cohésion		Axe4

Projets CRTE ARCHE Agglo 2023 et années suivantes

Département	Intitulé du projet	Description du projet	PORTEUR PROJET	Thématisque	Coût total de l'opération	Axe
Ardèche	Actions collectives pour les habitants	compostage collectif, jardins partagés, sensibilisation scolaires et adultes à la réduction, valorisation des déchets	GLUN	Transition écologique		Axe4
Ardèche	Aménagement de la digue	en tant que point d'attractivité touristique sur la via Rhôna et lien avec la voie bleue (projet structurant pour le territoire)	GLUN	Infrastructures et mobilités vertes		Axe2
Ardèche	Construction logements sociaux	3 maisons individuelles sur terrain communal/ accueil de nouveaux habitants	VAUDEVANT	Cohésion	405 000,00 €	Axe2
Ardèche	rénovation bâtiments/ bâtiment pouvant s'adapter aux évolutions des besoins HQE et RT 2020	Bâtiment multimodal crèche et jeunesse	MAUVES	Transition écologique	1 500 000,00 €	Axe2
Ardèche	Création parc végétaux fraîcheur		MAUVES	Transition écologique	500 000,00 €	Axe4
Ardèche	Construction salle associative - la Tuillerie	Salle destinée aux associations du hameau de la tuillerie (lien social)	LEMP'S	Cohésion	320 000,00 €	Axe2
Ardèche	Jardins de Colette	Création de jardins partagés	PAILHARES	Transition écologique	20 000,00 €	Axe1
Ardèche	Etude couverture toitures bâtiments publics en photovoltaïque		ARCHE Agglo & communes	Transition écologique		Axe1
Ardèche	Régie agricole	Etudier la capacité du territoire à produire une alimentation seine + politique d'acquisition foncière	ARCHE Agglo & communes	Transition écologique		Axe1
Ardèche	Réhabilitation ancien hôpital	Se saisir d'un foncier stratégique en plein Centre Ville et compléter l'offre en équipements et logements adaptés	ARCHE Agglo & communes	Compétitivité		Axe2
Ardèche	Mise en place d'un schéma cyclable durable communal et travaux nécessaires	en cours de définition	TOURNON SUR RHONE	Infrastructures et mobilités vertes		Axe2
Ardèche	Salle des fêtes	Construction d'une salle des fêtes polyvalente (ERAC) sur un terrain communal (toit photovoltaïque...)	VION	Cohésion		Axe2
Ardèche	Théâtre de verdure	Création d'un lieu culturel en extérieur	VION	Cohésion		Axe2
Ardèche	Skatepark	Une aire de pratique de toute discipline relevant des sports de glisse, comme le skate, le roller, la trottinette freestyle, le BMX.	VION	Cohésion		Axe2
Ardèche	Réfection trottoirs et aménagement piétons Centre Village aux abords de la RD 86	Dans le cadre de la réfection à venir de la chaussée de la RD 86 par les services compétents : Projet communal de réfection des trottoirs et d'aménagement pour les piétons : Centre du village Abords RD 86	VION	Infrastructures et mobilités vertes		Axe3
Ardèche	Théâtre de verdure	Aménagement paysager et piétonnier à proximité immédiate de la maison de la fontaine	ST VICTOR	Infrastructures et mobilités vertes	20 000,00 €	Axe2
Ardèche	Borne électrique rapide pour voitures	a proximité immédiate de la maison de la fontaine	ST VICTOR	Transition écologique	10 000,00 €	Axe3
Ardèche	Création d'un skate-park	Aménagement ludique à destination des jeunes	ST VICTOR	cohésion	60 000,00 €	Axe3
Ardèche	Création borne camping-car au camping	aménagement du camping municipal	ST VICTOR	Compétitivité	10 000,00 €	Axe3

Projets CRTE ARCHE Agglo 2023 et années suivantes

Département	Intitulé du projet	Description du projet	PORTEUR PROJET	Thématische	Coût total de l'opération	Axe
Drôme	Vidéo surveillance	école et îlot de propreté	SERVES SUR RHONE		25 000,00 €	Axe2
Drôme	Construction d'une salle polyvalente	Salles associatives	PONT DE L'ISERE	Cohésion	2 500 000,00 €	Axe2
Drôme	Rénovation énergétique parking espace Heramen	Installation ombrières dotées panneaux solaires	EROME	Transition écologique		Axe4
Drôme	Maison de santé	création	EROME	Cohésion		Axe2
Drôme	Transformation de la caserne des pompiers en annexe de la mairie	aménagement	EROME	Cohésion		Axe2
Drôme	traversée verte et Espace de loisirs Plein Air	Création d'une zone de loisirs plein air en bordure rivière avec accès par voie verte	CHANOS CURSON	Infrastructures et mobilités vertes	250 000,00 €	Axe2
Drôme	Rénovation gymnase	Isolation et changement chauffage	CHANTEMERLE LES BLES	Transition écologique		Axe4
Drôme	Eclairage public	passage éclairage leds	CHANTEMERLE LES BLES	Transition écologique		Axe4
Drôme	Rénovation d'un bâtiment communal	Création d'un espace pour l'installation de la bibliothèque municipale	MARGES	Infrastructures et mobilités vertes		Axe2
Drôme	Chapelle Saint Didier	Sauvegarde et rénovation de la chapelle saint Didier	MARGES	Infrastructures et mobilités vertes		Axe2
Drôme	Voie verte de l'herbasse	Création d'une voie verte intercommunale le long de la vallée de l'herbasse (clérieux, st donat, charmes, margès)	MARGES	Infrastructures et mobilités vertes		Axe2
Drôme	Rénovation de l'école primaire	Rénovation de l'école élémentaire : Tranche 1 agrandissement du restaurant scolaire tranche 2 Rénovation total du bâtiment type Jules Ferry création de salles, isolation de slocaux et amélioration du système de chauffage	SIVOS Arthemonay Margès	Infrastructures et mobilités vertes	1 800 000,00 €	Axe2
Drôme	Réseau de chaleur	Mise en place d'un réseau de chaleur bois au centre bourg	MARGES	Transition écologique		Axe4
Drôme	construction d'un bâtiment économique	Tranche 1 :Rachat d'un bâtiment sur la zone d'activité 100 000€ Tranche 2 : démolition reconstruction d'un bâtiment composé de plusieurs espaces de travail	MARGES	Infrastructures et mobilités vertes	100 000€	Axe3
Drôme	Remplacement du mode de chauffage à l'école	changement d'une chaudière à fioul en chaudière à granulés	MARSAZ	Transition écologique		Axe4
Drôme	Remplacement énergétique et écologique des luminaires	Remplacement des luminaires de l'éclairage public par des luminaires à led, dans les rues de la commune	MARSAZ	Transition écologique		Axe4

Département	Intitulé du projet	Description du projet	PORTEUR PROJET	Thématique	Coût total de l'opération	Axe
Drôme	Réhabilitation tènement Milan	Transformation en logements d'un ensemble de propriétés communales vétustes composé de l'ancienne mairie, de l'ancienne école et d'une habitation,	MERCUROL	cohésion		Axe2
Drôme	création de voies douces	Connexion de l'ensemble nouvelle école de Mercurol (09/2021)et nouveau collège (09/2023) à Tain, Chanois-Curson, Veaunes	MERCUROL & Agglo?	mobilités vertes		Axe2
Drôme	requalification Place Chancel	requalification urbaine d'un îlot sous-valorisé (îlot Chancel): destruction d'un bâti du XXe, dégagement de l'esplanade autour de la plus ancienne bâtie de la ville (XVIe), mise en valeur de l'ensemble du site, option parc de stationnement souterrain.	ST DONAT SUR L'HERBASSE	Cohésion		Axe2
Drôme	requalification Centre Historique	Réhabilitation des surfaces du cœur historique du village (voies, espaces publics, mobiliers urbains, ...)	ST DONAT SUR L'HERBASSE	Cohésion	800 000,00 €	Axe2
Drôme	nouveau terrain de sports	terrain de sports grands jeux, synthétique, économie (eau, intrants, énergies)	ST DONAT SUR L'HERBASSE	Cohésion	800 000,00 €	Axe2
Drôme	l'église de Tain	reprise de la façade et de la toiture	TAIN L'HERMITAGE	Cohésion	480 000,00 €	Axe2
Drôme	réalisation d'un complexe sportif regroupant le gymnase Besson et chapelle	creation d'un complexe sportif	TAIN L'HERMITAGE	Infrastructures et mobilités vertes	5 000 000,00 €	Axe2

ELABORATION DES CRTE - Bilan écologique ARCHE Agglo

en date du 04/06/2021

État des lieux écologique du territoire			CA Arche Agglo
Mobilité	Nombre de kilomètres de pistes cyclables et existence de parkings à vélo		env. 30km + boxs et abris vélo
	Existence de pôle(s) multimodal(aux)		Non
	Existence de zone(s) à faible émission		Non
	Existence de voies réservées au covoiturage		Non
	Automobile	Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités et dans le parc privé	Collectivité 12 % parc privé pas de données
		Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public	26
	Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs		23 véhicules au B100, 3 au GNV , et 1 électrique
	Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité		100%
Énergie et climat	Émissions de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)	Données 2018	350 kteq CO2 / 12,5 teqCO2 pat ht
	Consommations énergétiques du territoire (toute énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage)	Données 2018	1633 GWh
	Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation...)	Données 2019	920 GWh (dont 775 GWh hydroélectricité)
	Consommation énergétique en autoconsommation (individuelle et collective)		Pas de données
	Rénovation énergétique	Nombre de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises	Voir service habitat - pas de données précises sur le logement privé et social - 4500 log construits avant 1975
		Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE	Pas de données
		Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée	119 copropriétés fragiles (cat C et D) (données 2016)
		Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire	92 (données 2018)
	État des systèmes de chauffage	Nombre estimé de chaudières à fioul	3680 (données 2016)
		Nombre estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffages très émetteurs de particules fines (par exemple inserts, poêles, et chaudières à bois installés avant 2002)	2500 (données 2021)
Traitement des déchets / Economie circulaire		Existence de réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable)	Non
		Mode de chauffage des grands équipements collectifs de territoire (écoles, collèges, lycées...), établissements de santé, bâtiments publics...	gaz 51 % électricité 23 % fioul 19 % autre 7 %
	Tonnage de déchets produits par le territoire		27400 t (OMR, déchetterie, tri)
	Etat des équipements de tri au regard des normes		Voir service déchets
	Existence de tri à la source des biodéchets dans les structures de restauration collective, et pour logements collectifs		Quelques initiatives (pas de référencement précis), en projet sur Tournon
	Taux de tri sélectif par filière		Voir service déchets

ELABORATION DES CRTE - Bilan écologique ARCHE Agglo

en date du 04/06/2021

			CA Arche Agglo
État des lieux écologique du territoire			
Agriculture et alimentation locale	Existence d'un projet alimentaire territorial		En cours d'élaboration
	Nombre d'exploitations agricoles		650
	Nombre de producteurs vendant en circuits courts / de marchés de producteurs ou d'AMAP		14 marchés
	Surface agricole utile du territoire		20262 ha (40% de la surface totale)
	Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale		surface AB (PAC 2014) : 5,9% SAU, 20% des exploitations labellisées AB, 155 exploitations AB en 2019 (agence bio)
	Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire		?
Actions en matière de biodiversité	Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF (zones d'intérêt écologique faunistique et floristique), aire de protection des captages...	Surface des espaces naturels dotés d'un plan de gestion sur le territoire (N2000, ENS, lônes, forêts, pelouses sèches)	6 000 ha
	Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique)		0
	Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés		7
	Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable	Certaines sont intégrées aux espaces naturels en gestion	NP
	Surfaces de haies	Réponse à l'appel à projet "Marathon de la Biodiversité" pour la création de haies et de mares	NP
	Existence d'un atlas communal de la biodiversité et part du territoire classée en réservoir de biodiversité		Aucun ABC
	Label « Territoires engagés pour la nature » (OUI / NON / En cours)		NON
	Label « Terre saine » OUI / NON		NON
	Etat d'avancement du PLUi		mise en œuvre reportée
Lutte contre l'artificialisation des sols	Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme		Mobilisation de 112% des objectifs du PLH en 2019 (76% entre 2013 et 2018)
	Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées VS terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières		472ha urbanisés entre 2001 et 2014
	Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter)		5 sites potentiels
	Surfaces désartificialisées		non connues
	Compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes OUI / NON		
	Taux de fuite des réseaux du territoire		
	Nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions		
	Couverture du territoire par un SAGE OUI / NON / En cours d'élaboration		

données 2017

D'ARDÈCHE EN HERMITAGE



MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

**Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du
projet de territoire d'ARCHE Agglo**



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Communauté d'Agglomération
ARCHE Agglo
Service Tourisme
BP 103
07305 TOURNON-SUR-RHONE CEDEX

TABLE DES MATIERES

I.	Partie I : Présentation générale	4
1.1.	Présentation de ARCHE Agglo.....	4
1.2.	Organisation des instances.....	6
1.3.	Les éléments de contexte : Enjeux internes / réglementaires et institutionnels / Supra	6
II.	Objectifs.....	9
2.1.	Les objectifs politiques.....	9
2.2.	Les attendus des élus sur la démarche	10
III.	Objet.....	12
IV.	Cadre méthodologique attendu.....	13
4.1.	Association des élus communautaires et communaux.....	13
4.2.	Concertation avec les habitants et acteurs socio-économiques du territoire.....	13
4.3.	Appel à des experts pour éclairer les débats sur les thématiques sociétales clefs pour le territoire.....	13
4.4.	Mise en place d'un observatoire dynamique du territoire avec quelques indicateurs clefs.....	13
4.5.	La mise en place d'un outil d'évaluation et de suivi du projet.....	13
4.6.	Coopération avec les services de l'agglomération et des communes	14
4.7.	Association du conseil de Développement	14
4.8.	Capacité d'agir.....	14
V.	Eléments de mission.....	15
5.1.	MISSION TRANSVERSE : IDENTIFICATION DES MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, ORGANISATIONNELS ET DE GOUVERNANCE A L'ENSEMBLE DE 3 PHASES DE MISSION.....	15
5.1.1.	Définition d'une stratégie financière et fiscale partagée avec les communes....	15
5.1.2.	Identification de la gouvernance et nature des partenariats clés à mobiliser	15
5.1.3.	Projet d'organisation pour la mise en œuvre du projet de territoire.....	15
5.1.4.	Plan de Communication et concertation	16

5.2. PHASE N°1 : DIAGNOSTIC ET ELABORATION DES INDICATEURS DE SUIVI ET D'OBSERVATION.....	17
5.2.1. Diagnostic à partir des études et des données existantes.....	17
5.2.2. Identification et définition à partir d'indicateurs clés	17
5.3. PHASE N°2 : GRANDS ENJEUX ET STRATEGIE.....	19
5.3.1 Analyse des enjeux et définition de scénario prospectif.....	19
5.3.2. Identification d'axes stratégiques forts comme marqueurs de la politique de l'agglomération.....	19
5.3.3. Définition de la stratégie : charte de territoire.....	19
5.4. PHASE N°3 : PLAN D'ACTIONS ET PLAN PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT	20
5.4.1. Définition d'un plan d'actions	20
5.4.2. Priorisation des actions et actualisation du Plan Pluriannuel d'investissement intégrant le fonctionnement.	21
VI. Déroulement de la mission.....	22
6.1. Les rôles respectifs.....	22
6.2. Les instances de suivi de l'étude :.....	22
6.3. Conditions générales des livrables.....	22
6.4. Délai d'exécution et calendrier prévisionnel	23
6.5. Contact pilotage de la mission.....	23
VII. Les annexes.....	24

I. Partie I : Présentation générale

1.1. Présentation de ARCHE Agglo

ARCHE Agglo comprend 41 communes membres et regroupe 56 428 habitants.

Cette Communauté d'Agglomération Drôme-Ardéchoise (26-07) est issue de la fusion au 1^{er} janvier 2017 de 3 Communautés de Communes : Pays de Saint-Félicien (07), et Pays de l'Herbasse (26), et de l'Hermitage-Tournonais (26-07), dont cette dernière était déjà issue d'un regroupement en Janvier 2014.

Le nouveau territoire a la particularité de se situer pour parties égales sur le département de l'Ardèche et sur celui la Drôme. Il s'agit d'un territoire rural sur le plateau Ardéchois à l'Ouest et sur la partie Drôme des Collines à l'Est du territoire. Le territoire reste néanmoins davantage marqué par la péri-urbanisation sous l'influence de Valence et Romans sur Isère, côté Est. C'est un territoire étendu d'Ouest en Est, il faut compter 62 km par la route pour rejoindre les deux communes aux extrémités Est et Ouest du territoire.

Le territoire se constitue d'une unité urbaine principale au centre du territoire en Vallée du Rhône, et de deux bourgs structurants, pôles secondaires, en partie Ouest (St Félicien) et Est (St Donat sur l'Herbasse).

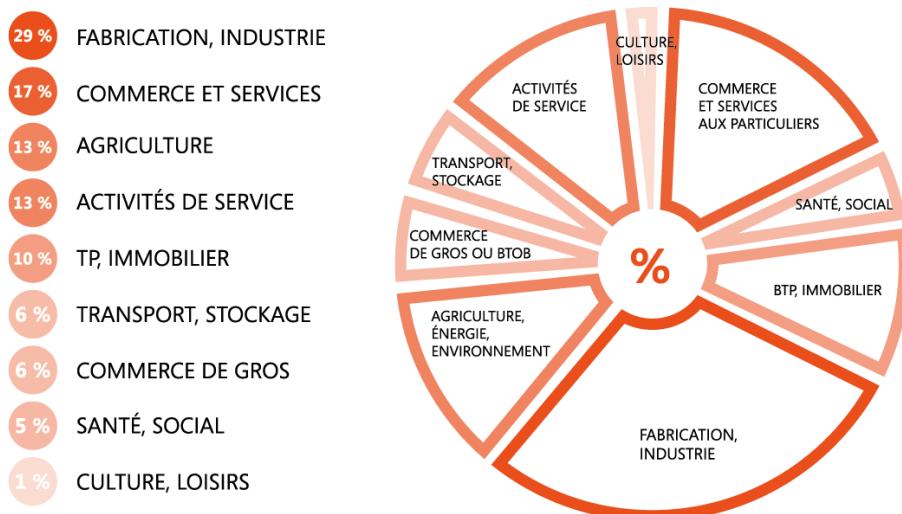


ARCHE Agglo est dotée globalement d'une évolution démographique encore dynamique (0,64%), et portée essentiellement par les villages. Le territoire est donc pluriel et révèle des dynamiques différentes avec une diminution de la croissance démographique dans le pôle urbain et les villages ruraux et une augmentation sur les villages péri-urbains (+2% dans les villages périurbains).

Les publics socio-économiques regroupent des ménages au profil plutôt familial mais avec des spécialisations par secteur géographique avec une tendance à contribuer à la baisse de la taille des ménages (-0,4%). On constate un vieillissement de la population avec un indice de jeunesse qui diminue encore et une augmentation de la part des +60 ans.

Il bénéficie d'un environnement économique et touristique attractif et de qualité avec près de 5600 entreprises. L'agroalimentaire constitue un secteur d'activités prépondérant avec les exploitations viti-vinicoles, l'arboriculture, les activités de transport, d'expédition de transformation de fruits (Refresco), le chocolat (Valrhona) et les grands groupes de conditionnement de viande (J. Rozé).

Le secteur du BTP, de l'industrie (Mecelec, Trigano, Sodimas, Vuitton par exemple) et des services de transports et logistiques sont également bien présents.



Le nombre d'emplois sur le territoire est de plus 19 000 avec une couverture en emploi du territoire de 71 % avec 52 % des habitants d'ARCHE Agglo qui travaillent sur le territoire.

1.2. Organisation des instances

Le siège social de l'Agglomération se situe à Mauves. Celle-ci compte 6 sites administratifs (4 en centralité et 1 site à St Donat et 1 bureau à Saint Félicien), et porte des infrastructures offrant des services à la population (crèches, centre aquatique, équipements sportifs et culturels, notamment...) et des locaux techniques sur l'ensemble de son territoire.

Les instances

Un conseil d'agglomération constitué de 70 membres titulaires et 34 membres suppléants issus des 41 conseils municipaux.

Un bureau composé du Président et de 13 Vice-Présidents et de 5 conseillers délégués

Des commissions de travail au sein desquels siègent des élus communautaires et municipaux.

Une conférence des maires dont le rôle est

- d'assurer une information sur les évolutions en matière réglementaire d'intérêt communautaire,
- de donner un avis sur la cohérence des projets nouveaux,
- de proposer des ajustements sur les enjeux et priorités du projet territorial,
- de préconiser des adaptations sur les projets, si nécessaire,
- de réaliser une mesure annuelle de la performance du projet de territoire (rapport d'activité).

Les compétences de l'agglomération

Le rapport d'activités 2019 incluant les statuts de la collectivité sont joints à la présente consultation. Voir Annexe n°1.

Rayonnement et partenariat

ARCHE Agglo est membre de plusieurs structures de coopération intercommunale soit d'échelle d'arrondissement : Le SCOT Rovaltain, ADN, SYTRAD, Programme LEADER Drôme des Collines Valence Vivarais, Programme LEADER Ardèche verte, ou d'enjeux régionaux comme la démarche Envie d'R (projet permettant faciliter l'installation des urbains à la campagne), ...

1.3. Les éléments de contexte : Enjeux internes / réglementaires et institutionnels / Supra

Les enjeux internes :

De grands enjeux internes sont également en prendre en compte dans la réflexion, notamment, la croissance de l'Agglomération (compétences, missions, projets, effectifs...), la raréfaction des recettes financières et fiscales, le renouvellement de la Convention Territoriale Globale fin 2021, l'Inscription du territoire dans un Contrat de Relance et de Transition Ecologique pour une

durée de 6 ans dès 2021, Un SCOT qui arrive à mi-mandat, et la volonté de s'inscrire dans une démarche de projet intégrant une dimension transversale.

L'organisation administrative du territoire a connu 2 fusions successives lors du précédent mandat. La fin de celui-ci a ainsi été consacré à la stabilisation de sa structure : d'une part, avec la fusion des organisations des 3 anciennes structures et d'autre part, le transfert de compétences obligatoires lié à son statut d'Agglomération (mobilité, eau, assainissement...) L'agglomération a ainsi connu une croissance interne de ses équipes : création d'un service habitat, mise en place d'un service transport mobilité en tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités, transfert et organisation d'une unité eau assainissement avec le transfert de personnels issus des communes, la mise en place d'un PCAET (Mise en place d'un Plan Climat Air Energie Territorial), la réflexion sur la prise de compétence sport, santé, culture, lecture publique...

La raréfaction des ressources financières et fiscales touche l'ensemble des collectivités. ARCHE Agglo n'y fait pas exception. L'exercice 2020 a été marqué par un tassemement important des ressources fiscales entre 2019 et 2020 (baisse de + de 250 K€) de l'agglomération. Les effets de la crise sanitaire et ses conséquences économiques risquent d'accentuer ce phénomène.

Un certain nombre de politiques structurantes seront à renouveler en ce début de mandat. ARCHE Agglo est notamment porteuse d'une convention Territoriale Globale en matière d'action sociale. Lors de son renouvellement, il conviendra de tirer les enseignements et évolutions sociétales liées à la crise sanitaire actuelle. Ceux-ci impacteront les politiques publiques : que ce soit la baisse pressentie de la natalité avec le « Baby Flop » en matière de politique familiale ou l'apparition de nouveaux besoins sociaux liés à la fragilisation des certaines populations. ARCHE Agglo devra répondre aux attentes de ses partenaires dans le cadre de cette contractualisation. En matière d'aménagement, ce mandat sera également marqué par le bilan à mi-parcours du schéma de cohérence territorial avec l'intégration du Pays de St Félicien qui était précédemment hors du périmètre.

L'ensemble de ces éléments amènent un peu plus de complexité à laquelle il convient de répondre avec une démarche de projet en transversalité.

Les enjeux réglementaires et institutionnels

Le contexte réglementaire et institutionnel évolue de manière significative. Ce projet de territoire devra prendre compte les éléments suivants : l'évolution des compétences en interne, les évolutions des territoires voisins (Valence...), la bi-départementalité et les évolutions réglementaires et normatives (urbanisme, Zéro Artificialisation Nette...)

D'un point de vue institutionnel, cette démarche devra prendre en compte les évolutions et coopérations avec les territoires voisins :

- ✓ Valence Romans Agglomération qui constitue une zone d'attraction pour certaines des communes du territoire que ce soit Romans pour les communes de l'Herbasse ou Valence pour les communes de la Vallée du Rhône au sud du territoire.
- ✓ Rhône Crussol en limite Sud Ardèche du Territoire avec lequel il existe des coopérations en matière de politique environnementale et touristique.
- ✓ Annonay Rhône Agglo où le bassin d'Annonay rayonne sur certaines communes du plateau ardéchois.
- ✓ Et Porte de Drôme Ardèche avec laquelle il existe des partenariats pour le portage de programmes européens.

Les territoires voisins sont porteurs d'infrastructures (gare TGV à Valence, projet d'échangeurs autoroutiers sur Porte de DrômeArdèche...) et de politiques publiques qui impactent nécessairement l'agglomération.

Le projet de territoire devra bien évidemment prendre en compte la spécificité bi-départementale du territoire. Cette bi-départementalité est source parfois de lourdeur administrative et de duplication de démarches. Elle impose donc à l'agglomération de penser ses politiques de façon innovante dans un soucis d'efficacité, de simplification de l'action publique et également d'équité vis-à-vis de ses habitants, qu'ils vivent en rive droite ou rive gauche du Rhône.

Les évolutions réglementaires notamment en termes d'urbanisme et de foncier, avec les dispositifs nationaux en faveur de la zéro artificialisation nette des sols, impactent et impacteront nécessairement les projets des communes et d'ARCHE Agglo.

Les enjeux supra-communautaires

Des grands enjeux supra-communautaires s'imposent également à ARCHE Agglo comme sur l'ensemble du territoire national :

- ✓ la crise économique et sanitaire, les risques et la résilience du territoire,
- ✓ le changement climatique : Arche Agglo au bord du Rhône a une certaine sensibilité aux inondations avec des remontées de phénomènes cévenoles qui augmentent, une sécheresse printanière de plus en plus fréquente..., les transitions énergétiques et écologiques (eau, biodiversité), la raréfaction du foncier,
- ✓ le développement du numérique, les nouveaux besoins sociaux et l'évolution démographique (enfance, jeunesse, seniors, parentalité, les invisibles, rapports aux politiques/confiance, radicalisations...) en lien également avec la crise sanitaire.

II. Objectifs

2.1. Les objectifs politiques

Fruit de la fusion des 3 EPCI au 1^{er} janvier 2017, ARCHE Agglo s'est consacrée lors du précédemment mandat à l'harmonisation de son action et la stabilisation de son organisation suite aux transferts de compétences imposés par son passage en Agglomération. Elle a consolidé et poursuivi les projets initiés par les anciennes intercommunalités.

Suite aux dernières élections municipales, ARCHE Agglo a connu un renouvellement politique important avec l'arrivée d'une nouvelle génération d'élus. Cela concerne autant l'assemblée que l'exécutif communautaire. Aussi dès la rentrée de septembre 2020, les élus du Conseil d'Agglomération ont exprimé la volonté de travailler un projet politique pour ce nouveau mandat.

Les élus **souhaitent aujourd'hui disposer d'un document cadre qui constitue une charte de territoire comme un acte fondateur.**

Le projet devra assurer la cohérence des politiques publiques dans un environnement financier dont l'équilibre doit permettre la réalisation des grands projets de l'Agglo avec l'ambition d'être un territoire attractif, solidaire et durable. Il est attendu un regard et une analyse renouvelée sur le territoire dans un esprit de synthèse et de projet global et cohérent, qui doit donner de la lisibilité des actions en interne et en externe et montrer notre capacité à traiter des enjeux de manière transversale.

Au regard de la volonté de l'Agglomération de construire un projet de territoire, celui-ci devra intégrer :

- ✓ Le renouvellement de la Convention Territoriale Globale(CTG) en matière d'action sociale dans la méthodologie globale du projet de territoire en questionnant chacune des thématiques suivantes : Accès au droit et à l'inclusion numérique/ Petite enfance/enfance/ Accompagnement à la parentalité/ Animation de la vie sociale/Logement habitat/ Jeunesse/ (hors CTG) Senior et autonomie.
- ✓ Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Il s'agira pour le prestataire de veiller à construire une démarche visant à afficher clairement les actions de « transition écologique » déjà inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial et de veiller à ce que l'ensemble des actions puissent être évaluées selon ce filtre.

Il devra mesurer l'impact sociétal de la crise sanitaire afin d'établir un portrait socio-économique actualisé du territoire et d'établir des projections (nouvelles habitudes de vie, nouveaux besoins,) qui impacteront le fonctionnement et la pertinence des services actuels et futurs de l'agglomération et des communes.

Le projet de territoire doit permettre des choix, des priorisations à partir d'une vision politique et de la prise en compte, impérative, des moyens humains, techniques et financiers d'agir de l'agglomération.

2.2. Les attendus des élus sur la démarche

Lors de 3 séminaires de travail préparatoires, les élus ont défini les principes clés devant guider la démarche de projet de territoire. Voir annexe n°2 diaporama HORIZON. Ils souhaitent qu'elle s'appuie sur :

- ✓ Un diagnostic à 360° et une stratégie qui dépasse les compétences de l'agglomération
- ✓ Une analyse sans complaisance des forces et faiblesses / des enjeux « robustes »
- ✓ Un projet clair et lisible avec un contenu pertinent, cohérent, efficace et efficient
- ✓ Une ambition, des orientations et une opérationnalité (feuille de route)
- ✓ Un projet qui s'appuie sur l'acquis, qui prend en compte l'existant (un cadre de référence)
- ✓ Avec un plan d'actions qui se recentre sur l'intérêt communautaire

Le contenu du plan d'actions devra permettre :

- ✓ D'affirmer son identité, ses valeurs avec des marqueurs forts favorisant la reconnaissance et l'appropriation de l'Agglomération
- ✓ D'emporter les habitants autour d'une vision d'avenir et d'un récit commun
- ✓ Travailler pour le présent ET l'avenir (Jeunesse)
- ✓ Répondre aux besoins des habitants et des acteurs et porter l'intérêt général
- ✓ Allier l'urbain et le rural et promouvoir les solidarités territoriales et l'attractivité
- ✓ Porter un développement durable, soutenable
- ✓ Clarifier et affirmer la place de chacun (externe et interne)

En matière de concertation, les élus ont fait le choix d'un ambition participative affirmée à toutes les étapes du projet, ceci afin de prendre en compte la diversité des points de vue et mieux appréhender la globalité du projet (sa complexité, sa transversalité), de bénéficier des connaissances et idées des habitants des usagers des services communautaires qui ont une « expertise d'usage ».

La démarche donnera une place centrale aux élus communaux et intercommunaux car la décision politique leur reviendra sur les orientations et actions du projet de territoire.

Il reviendra donc au prestataire de proposer des méthodes de participation diverses et adaptées aux différentes étapes et (enquêtes, entretiens, cahiers d'acteurs, ateliers – groupes de travail – séminaires, forum, assises...) tout en étant clair sur les règles et niveaux de participation.

Une attention particulière est attendue sur le volet concertation à la fois en terme d'intégration des différents acteurs « qui vivent sur le territoire » et les structures d'appui au développement du territoire.

La collectivité attend des méthodes de concertation innovantes et pertinentes à chaque phase de construction du projet de territoire.

Une double temporalité du projet devra permettre d'inscrire les orientations stratégiques de la collectivité dans la durée avec une vision prospective à 10 et 20 ans et un programme d'actions pluriannuelles sur le temps du présent mandat avec la distinction entre des actions à très court terme (1 à 2 ans) et des actions chantiers (3 à 5 ans).

Les missions à accomplir sont les suivantes :

1^{er} objectif : Assistance à la définition et à l'élaboration du projet de territoire

2^{ème} objectif : Mise en place, organisation et suivi de la concertation dans la démarche d'élaboration du projet de territoire.

3^{ème} objectif : Disposer d'un outil dynamique permettant de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du projet de territoire pour permettre de l'adapter au cadre réglementaire, sanitaire, au projet de service de la collectivité.

III. Objet

Les stipulations du présent Cahier des Clauses Technique Particulières (CCTP) concernent :
Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation et la concertation du projet de territoire d'ARCHE Agglo.

La présente mission porte sur l'ensemble des 41 communes du territoire communautaire.

Elle se décompose en une mission transverse et 3 phases successives.

La mission transverse à chaque étape de la démarche permettra d'identifier les moyens humains, financiers, organisationnels, de communication (association) et de gouvernance.

Les 3 phases de missions porteront sur

- ✓ Un diagnostic
- ✓ L'élaboration de la stratégie
- ✓ La définition du plan d'action

Le prestataire devra maîtriser les compétences nécessaires suivantes pour réaliser ces missions :

- ✓ Ingénierie et développement territorial ;
- ✓ Finances et fiscalité publiques
- ✓ Communication tout particulièrement en matière d'animation et de concertation ;

IV. Cadre méthodologique attendu

4.1. Association des élus communautaires et communaux

La place des élus est primordiale dans la démarche car ce sont eux les premiers ambassadeurs de l'action publique et le premier relai vis-à-vis des habitants dans les communes. Une attention particulière sera portée sur la concertation et le mode de décision à partager avec l'ensemble des élus.

4.2. Concertation avec les habitants et acteurs socio-économiques du territoire

La concertation avec les habitants ou acteurs vivant au quotidien le territoire est facteur clés de succès de la démarche. Les outils de concertation devront être variés pour toucher les différents publics. Il conviendra toutefois d'être clair sur les objectifs de participation et le rôle de chacun dans la démarche et lors de la mise en œuvre du projet.

4.3. Appel à des experts pour éclairer les débats sur les thématiques sociétales clefs pour le territoire

Il sera demandé au prestataire d'identifier et d'associer des experts sur les 3 à 6 enjeux sociaux prégnants sur le territoire en lien avec les questions environnementales, de développement ou sociale.

4.4. Mise en place d'un observatoire dynamique du territoire avec quelques indicateurs clefs

Au-delà de l'étude, l'objet de la mission doit permettre de partager des outils de suivi et de pilotage simple et facilement appropriable en interne par les élus, la Direction Générale des Services et les Directions de l'agglomération.

4.5. La mise en place d'un outil d'évaluation et de suivi du projet

Au-delà du volet observatoire, le prestataire devra proposer une démarche d'évaluation et d'analyse qui permette de faire la comparaison entre les résultats de l'action et les objectifs initiaux, de mesurer les effets directs et indirects, d'apprécier le résultat et la stratégie d'intervention par rapport aux ressources mobilisées. Le process d'évaluation devra se faire en continu pour permettre de ré interroger le projet et le faire vivre et l'adapter.

4.6. Coopération avec les services de l'agglomération et des communes

Les directions de la communauté d'agglomération seront étroitement associées à la démarche. Le projet sera piloté par la Direction Générale des Services (DGS et DGA), la chargée de mission développement local et l'ensemble des services de la collectivité.

Il conviendra de proposer un mode d'association des services communaux et intercommunaux qui mettront en œuvre le projet. Les agents des collectivités joueront également un rôle d'ambassadeur du projet de territoire.

4.7. Association du conseil de Développement

La collectivité a voté en février 2021 le principe de mise en place d'un Conseil de Développement. Elle souhaite que le Conseil de Développement soit pleinement associé aux travaux du projet de territoire.

Le Conseil de Développement sera composé au maximum 50 personnes réparties entre 4 collèges : collège citoyens, collège institutions, collège privés, collège associations et syndicats

Il a été acté le fait de revoir la composition du CODEV à l'issue de la formation du projet de territoire si nécessaire.

4.8. Capacité d'agir

Il faudra veiller à construire un projet de territoire en adéquation entre les moyens humains, techniques et financiers.

Du fait des contraintes de plus en plus prégnantes en termes budgétaires, les élus souhaitent apporter une vigilance particulière à la faisabilité de ce projet et sa soutenabilité en matière financière et fiscale. Aussi celui-ci devra se recentrer sur des choix politiques forts permettant de répondre aux enjeux essentiels du territoire avec de vrais arbitrages pour l'avenir.

V. Eléments de mission

5.1. MISSION TRANSVERSE : IDENTIFICATION DES MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, ORGANISATIONNELS ET DE GOUVERNANCE A L'ENSEMBLE DE 3 PHASES DE MISSION.

5.1.1. **Définition d'une stratégie financière et fiscale partagée avec les communes**

Le territoire n'a jusqu'à présent pas formalisé de pacte financier et fiscal entre l'agglomération et les communes. Aujourd'hui, la contrainte financière s'accroissant sur les collectivités, il devient nécessaire de maîtriser la coordination du levier fiscal, d'optimiser les ressources qui se raréfient et d'assurer la bonne adéquation des ressources avec les compétences exercées, tout en veillant à une politique fiscale équitable pour les citoyens.

ARCHE Agglo n'est pas soumise de façon obligatoire à la mise en œuvre d'un pacte fiscal et financier, le projet de territoire doit toutefois permettre de fixer les bases d'une réflexion partagée et coordonnée avec les communes sur ces questions. Cette stratégie doit donner les moyens à l'Agglo de réaliser son projet de territoire et de permettre une politique de soutien aux communes.

Livrable attendu : A cette étape, il est attendu un panorama financier et fiscal pour mettre en perspective la fiscalité actuelle et la fiscalité de demain et la rédaction d'une stratégie de financement du territoire avec des sources d'optimisation et d'économies possibles, une stratégie d'emprunt et une stratégie fiscale.

5.1.2. **Identification de la gouvernance et nature des partenariats clés à mobiliser**

Pour l'ensemble de l'élaboration du projet et de sa mise en œuvre, le prestataire proposera un mode de gouvernance associant les instances de l'agglomération et les conseils municipaux permettant de valider les éléments du projet.

Le prestataire devra également identifier les partenariats clés à mettre en œuvre au regard des priorités politiques.

Livrable attendu : la signature d'une charte de territoire avec les acteurs clés à mobiliser.

5.1.3. **Projet d'organisation pour la mise en œuvre du projet de territoire**

L'agglomération est aujourd'hui structurée autour de 4 pôles : fonction support, Services à la population, Aménagement et Développement, Pôle Environnement et Patrimoine.

Il conviendra que le prestataire puisse identifier les moyens humains à adapter, compléter pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet de territoire. Celui-ci pourra proposer

des adaptations à l'organisation actuelle de la collectivité pour garantir une meilleure transversalité dans la mise en œuvre du projet.

Livrable attendu : organigramme d'équipe projet avec identification des équivalents temps pleins nécessaires + proposition d'adaptation de l'organigramme en lien avec la Direction Générale des Services et la Direction des Ressources Humaines.

5.1.4. Plan de Communication et concertation

Le prestataire devra proposée une méthodologie d'information, de consultation, de concertation et de partage avec des outils variés et adaptés à chaque phase de la mission et conforme aux attentes politiques définis dans le document en annexe n°2 « Horizon ».

Il convient de préciser ici que le prestataire doit pouvoir proposer un plan de communication et de concertation adaptée et co-construite avec les services de l'Agglomération : Direction Générale des Services, Service Développement Local et de la Direction de Communication

La direction de la communication sera étroitement associée aux outils de communication (consultation, concertation....) à mettre en œuvre tout au long de la démarche. Il sera demandé au prestataire de proposer un plan de communication et de concertation. Celui-ci devra être co-construit avec la Direction de la communication qui en assurera directement la réalisation.

A noter que la Direction de la communication est organisée avec un directeur et d'une équipe avec une graphiste, une chargée de communication et de rédaction, d'un-e chargé-e de mission dédié-e aux réseaux sociaux.

Livrable attendu : *Un plan de communication et de concertation lié à la démarche d'élaboration du projet de territoire et à sa mise en œuvre.*

5.2. PHASE N°1 : DIAGNOSTIC ET ELABORATION DES INDICATEURS DE SUIVI ET D'OBSERVATION

Le prestataire devra dans le cadre de cette première phase mener un travail de diagnostic aussi bien quantitatif que qualitatif.

5.2.1. Diagnostic à partir des études et des données existantes

Les études et outils mises à disposition par le maître d'ouvrage et à synthétiser par le prestataire : SCOT, PLH, Compétences, budget, comptes administratifs et PPI, fonds de concours, PCAET, CTG, Schéma des mobilités durables, Accueil des zones d'activités, étude tiers-lieux, schéma de développement touristique...

Vous trouverez en annexe n°3, un tableau synthétique des différentes études et politiques publiques que nous pourrons mettre à disposition du prestataire.

Le prestataire devra actualiser et compléter le cas échéant son analyse via les données disponibles notamment de l'INSEE, de l'ANCT ou de toute autre source. Il conviendra que le prestataire puisse utiliser et sélectionner les données clés des observatoires existants en interne et d'identifier les partenaires de l'Agglomération à même de fournir les données clés (ex : Observatoire du PLH avec l'ADIL pour l'habitat, etc...)

Il dressera le portrait socio-économique du territoire autour d'indicateurs clés.

5.2.2. Identification et définition à partir d'indicateurs clés

Dès cette première phase, il est demandé au prestataire d'identifier des indicateurs clés préfigurant un observatoire du territoire.

La méthodologie proposée doit être simple à mettre en œuvre et être construite avec les équipes qui auront à renseigner ou faire renseigner les indicateurs de suivi. Voir annexe n°4.

Concernant la définition des indicateurs clés, elle portera sur la définition :

- ✓ de quelques indicateurs de contexte commun (emploi, insertion et développement économique, habitat et cadre de vie, santé, ...) en rapport aux compétences de l'Agglomération et des problématiques à traiter (voir les nouvelles compétences à intégrer)
- ✓ d'indicateurs de suivi de l'action publique

Ces éléments seront la base d'un observatoire dynamique du territoire en matière sociale, environnemental, de développement et plus globalement de l'action de l'intercommunalité.

Livrables phase n°1:

- ✓ Production d'un atlas des données clés de l'Agglo avec des cartographies reprenant les indicateurs de contexte clés (emploi, insertion..), à partir indicateurs facilement actualisables.
- ✓ Un logiciel/fichier facilement actualisable permettant de suivre les indicateurs de contexte clés dans le temps
- ✓ Rapport synthétique des éléments de diagnostic mettant en avant les éléments saillants

Synthèse des points à traiter

Quelle identité et quelles valeurs pour le territoire ?

Quelles spécificités ?

Quel positionnement ?

Quelles tendances passées, actuelles et à venir ?

5.3. PHASE N°2 : GRANDS ENJEUX ET STRATEGIE

5.3.1 Analyse des enjeux et définition de scénarii prospectif

Au regard des études déjà menées, de l'analyse de données, il est demandé au prestataire de mettre en avant les atouts/faiblesses et les opportunités/facteurs de risques du territoire communautaire et de mettre en évidence les enjeux territoriaux.

Les Atouts, Forces, Opportunités et Menaces et les enjeux mis en avant seront soumis, débattus, complétés et hiérarchisées par l'ensemble des acteurs concernés à travers des ateliers thématiques ou toute autre forme de concertation.

Cette phase est l'occasion pour le maître d'ouvrage de recueillir l'avis des acteurs locaux et qu'il est laissé toute latitude au prestataire quant à la méthodologie d'animation de cette étape essentielle. Néanmoins, la méthode devra permettre une équité entre les participants quant à l'accès à la parole. Elle devra ainsi garantir un débat constructif et cadré.

Dans cette phase de l'étude, il conviendra de réaliser des projections sociodémographiques à l'échelle 10 et 20 ans.

5.3.2. Identification d'axes stratégiques forts comme marqueurs de la politique de l'agglomération

Sur la base des enjeux identifiés, le prestataire devra accompagner les élus dans la formulation de leur ambition pour le territoire à 10, 20 ans et à l'échelle de la mandature 2020-2026.

Cette phase permettra d'affirmer les 4 à 6 orientations stratégiques fortes en matière d'actions publiques prioritaires. Elle doit amener les élus, au regard des véritables enjeux du territoire, à réinterroger l'action communautaire afin de l'adapter, l'amender ou la compléter.

5.3.3. Définition de la stratégie : charte de territoire

A partir des enjeux clés issus du diagnostic, de l'analyse des objectifs et des actions déjà mises en œuvre, de l'analyse des évolutions réglementaires qui auraient un impact sur les champs de compétences obligatoires à court/moyen terme, et de la concertation, le prestataire proposera une priorisation des enjeux et des orientations stratégiques.

Cette phase fera nécessairement l'objet d'une concertation avec les élus et les principaux acteurs seront invités à s'exprimer et à participer à l'élaboration des axes stratégiques du projet de territoire et de la déclinaison des enjeux en objectifs et sous objectifs et ainsi proposer une stratégie territoriale.

Le prestataire procédera à la formalisation de cette stratégie avec la rédaction d'une charte de territoire qui sera soumise à l'approbation des élus du territoire.

Livrables phase n°2:

- ✓ Rédaction d'une charte de territoire comme acte fondateur ;
- ✓ Note de synthèse présentant les grands enjeux et scénarios prospectifs envisageables avec un focus sur le scénario souhaitable ;
- ✓ Rédaction d'une stratégie de développement organisée en axes stratégiques, objectifs et sous objectifs sur 6 ans

Ce document fera l'objet d'une validation par les élus du territoire.

Synthèse des points à traiter

- Quels défis à relever ? Quels leviers à activer ?
- Quelles tensions ?
- Quels déséquilibres et dysfonctionnements ?
- A quels enjeux et défis souhaite-t-on répondre ?
- Quel territoire souhaité ?
- Quelles grandes lignes directrices pour agir et accompagner ?
- Quels résultats souhaités et attendus à travers les priorités définies ?

5.4. PHASE N°3 : PLAN D'ACTIONS ET PLAN PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT

5.4.1. Définition d'un plan d'actions

Le projet de territoire désormais organisé en axes stratégiques, enjeux, objectifs et sous objectifs doit être décliné en actions opérationnelles. Les objectifs et sous objectifs devront être transposés dans les champs des compétences actuelles ou à développer par ARCHE Agglo associée à ses communes.

Cette phase:

- ✓ Sera l'occasion d'interroger l'action actuelle d'ARCHE Agglo par une phase de priorisation des politiques et actions existantes à conserver, à re-questionner, à stopper, adapter ;
- ✓ Permettra d'identifier les actions nouvelles à déployer.

Des ateliers seront organisés afin de définir et de hiérarchiser les actions à poursuivre et des actions nouvelles pour atteindre les objectifs définis en phase 2.

A partir des grilles existantes, notamment la grille d'évaluation du PCAET, et d'autres outils à disposition, le prestataire proposera une méthodologie d'évaluation quantitative et qualitative du programme d'ARCHE Agglo.

Les fiches actions devront être élaborées en lien avec les services de la collectivité et des communes.

Le prestataire devra renseigner les fiches actions selon le schéma suivant :

- ✓ Type d'action (investissement/fonctionnement – ponctuelle/récurrente)
- ✓ Sa faisabilité au regard des compétences (actuelle/à prendre, obligatoire/optionnelle, à enjeu territorial/ à enjeu réglementaire.)
- ✓ Le calendrier de mise en œuvre
- ✓ Les modalités de mise en œuvre (Moyens humains – communautaires / communaux / mutualisation ?)
- ✓ L'échelle, la localisation, le rayonnement (communal/intercommunal/ communautaire)
- ✓ Les cibles
- ✓ Le coût et son impact financier aussi bien en terme d'investissement que de fonctionnement (hausse ou baisse des ressources que ce soit en matière de moyens humains, d'entretien, de gestion, d'exploitation...) et financements mobilisables

Champ évaluation :

- ✓ L'implication citoyenne ou participative qu'elle peut induire
- ✓ Critères de développement durable à prendre en compte répondant aux enjeux du PCAET et du CRTE
- ✓ 1 à 2 questions évaluatives liés aux enjeux
- ✓ Quelques indicateurs clés de suivi de résultats (quantitatifs et qualitatifs) pour chaque fiche action

5.4.2. Priorisation des actions et actualisation du Plan Pluriannuel d'investissement intégrant le fonctionnement.

Cette phase programmatique permettra de définir le calendrier global de réalisation en intégrant les ressources financières et fiscales nécessaires ou sources d'économie liées aux actions. Elle devra permettre un déploiement du projet de territoire pertinent et cohérent au regard des objectifs et de la capacité d'agir du territoire.

Livrables phase n°3 :

- Grille d'évaluation qualitative et quantitative
- Les fiches actions détaillées du programme
- Document de synthèse des fiches actions
- Calendrier de programmation sur 6 ans.

Synthèse des points à traiter

Quelles actions nécessaires à mettre en œuvre pour accompagner les priorités définies ?

Concrètement quelle mise en œuvre ?

Quel portage ?

Quels financements ?

Quel calendrier ?

Quel suivi ?

VI. Déroulement de la mission

6.1. *Les rôles respectifs*

Arche Agglo, en tant que maître d'ouvrage organise la présente consultation, décide et valide la mise en œuvre de la mission et organise l'ensemble des instances d'animation et décisionnelles nécessaires au bon déroulement de la mission.

Le prestataire anime l'ensemble des instances de gouvernance et de travail liées à la mission, élabore des propositions d'ordre du jour pour chacune d'entre elles, réalise et présente les documents et supports nécessaires à ces réunions, rédige les comptes rendus de ses interventions, rédige l'ensemble des documents et rapports liés à sa mission, rend compte régulièrement de l'avancée de sa mission, par la présentation de documents (notes, rapports, autres contributions écrites) selon les conditions définies dans son offre.

Les documents pédagogiques et synthétiques se doivent d'être accessibles à tous.

6.2. *Les instances de suivi de l'étude :*

Un Comité de pilotage et un comité technique spécifiques seront créés afin de suivre la présente étude. Ils s'appuieront sur les instances existantes de l'agglomération

- ✓ Un comité de pilotage composé de : Le président FS, le 1er vice-président en charge du projet de territoire XA, la vice-présidente en charge de la CTG, et autant que de besoins les autres vice-présidents. Celui-ci rendra compte en bureau de l'avancée de la démarche
- ✓ Un comité technique composé du DGS, de la DGA et une chargée de mission développement local/politiques contractuelles et autant que de besoins des directeurs à associer en fonction des thématiques abordées. Celui-ci rendra compte en CODIR de l'avancée de la démarche.

6.3. *Conditions générales des livrables*

Tout document devra être fourni sous des formats exploitables et modifiables par la collectivité (powerpoint, Les rapports seront transmis en version WORD, en version PDF et en document source pour les fichiers cartographiques. Les présentations seront transmises en fichier powerpoint

Les rapports finaux de chaque phase devront être transmis au minimum 15 jours avant la réunion de présentation.

A l'issu des réunions, le prestataire dispose d'un délai de 15 jours pour transmettre le compte-rendu accompagné du rapport définitif tenant compte des observations formulées en réunion :

- Support de présentation et compte-rendu des réunions de travail
- Synthèse du travail des groupes de travail et instances décisionnelles
- Rapports définitifs

6.4. *Délai d'exécution et calendrier prévisionnel*

Le projet de territoire sera adopté en fonction du calendrier suivant :

- ✓ De juin à décembre 2021 : Elaboration du diagnostic + Elaboration de la stratégie (validation du scénario retenu avant le 31 décembre 2021).
- ✓ Janvier 2022 : adoption de la stratégie
- ✓ De janvier à mai 2022 : Elaboration du plan d'actions
- ✓ Juin 2022 : Adoption du projet de territoire

Le prestataire devra proposer dans son offre un planning d'organisation détaillé pour mener à bien la mission (méthodologie, nombre de réunions sur site, ou en distanciel..)

6.5. *Contact pilotage de la mission*

Lydie ROUDIER DGA et Agnès ROBERT Chargée de mission – projet.territoire@archeagglo.fr

VII. Les annexes

Annexe n°1 : Rapport d'activités 2019 (inclus les statuts de la collectivité)

Annexe n°2 : Diaporama HORIZON

Annexe n°3 : Politiques publiques / Etudes en cours/ Grands projets

Annexe n°4 : Liste des indicateurs de contexte potentiels et zoom sur les indicateurs propres à la CTG